

2021

Rapport de gestion 2021



Banque Cantonale
du Valais

Nota bene

Le Valais, terroir de demain

Au-delà des concepts touristiques et autres considérations viticoles, le Valais s'exprime comme une terre d'innovation. Ses montagnes ne sont pas seulement le refuge d'une nature convoitée et préservée, mais également le berceau de projets aussi novateurs qu'ambitieux. À l'image du Campus Energypolis, récemment éclos dans la capitale valaisanne, les entrepreneurs fourmillent çà et là. Cet atout, trop peu connu du canton, nous avons souhaité le mettre en lumière et l'illustrer au travers de trois entités, symboliques de cet engouement pour la création. Valeur essentielle et chère à la Banque Cantonale du Valais (BCVs), et qui constitue une des pierres angulaires de la nouvelle stratégie de la Banque, l'**innovation** suppose également de s'engager pour demain au travers de projets durables. Cette **durabilité** sous-tend indéniablement la **proximité**, entre vous et nous, mais aussi entre tous les acteurs économiques qui font le Valais. Et pour que ces objectifs prennent vie, il s'agit de les animer avec notre **compétence**.

Premier volet de cette série de quatre, le présent rapport annuel est ponctué de photos représentatives de cette valeur d'innovation, partie intégrante de la nouvelle stratégie de la BCVs adoptée pour la période 2022-2025. Les trois valeurs complémentaires que sont la durabilité, la proximité et la compétence seront chacune illustrées dans les futurs rapports de gestion.

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 27 avril 2022

50

Rapport annuel

- 6 Message des Présidents
- 8 La BCVs en bref
- 9 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2021
- 11 Stratégie
- 12 Rétrospective 2021
- 14 Nouvelle stratégie
- 15 Analyse d'image
- 18 Le Valais, terre d'innovation
- 20 Situation économique
- 22 Indices BCVs au 31.12.2021
- 26 La banque de détail
- 34 La banque de gestion de fortune
- 38 La banque des entreprises

47

Responsabilité d'entreprise

- 48 Engagée pour ses collaborateurs
- 50 Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
& Développement durable
- 58 Engagée pour le Valais et sa population
- 60 La Fondation du 100^e de la BCVs

Afin de faciliter la lecture du présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.

67



Gouvernance d'entreprise

- 68 Structure de la Banque et actionnariat
- 69 Structure du capital
- 72 Conseil d'administration
- 86 Direction générale
- 92 Direction élargie et Audit interne
- 96 Rémunérations, participations et prêts
- 98 Droits de participation des actionnaires
- 98 Prises de contrôle et mesures de défense
- 99 Organe de révision
- 99 Politique d'information
- 100 Période de blocage du négoce
- 100 Changements importants depuis la date de référence du bilan

103



Rapport financier

- 106 Bilan
- 107 Compte de résultat
- 108 Tableau des flux de trésorerie
- 109 Etat des capitaux propres
- 110 Annexe aux comptes annuels 2021
- 139 Proposition du Conseil d'administration
- 140 Rapport de l'organe de révision
- 144 Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

Rapport annuel

- 6 Message des Présidents
- 8 La BCVs en bref
- 9 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2021
- 11 Stratégie
- 12 Rétrospective 2021
- 14 Nouvelle stratégie
- 15 Analyse d'image
- 18 Le Valais, terre d'innovation
- 20 Situation économique
- 22 Indices BCVs au 31.12.2021
- 26 La banque de détail
- 34 La banque de gestion de fortune
- 38 La banque des entreprises

Message des présidents

Sous la conduite de la nouvelle direction opérationnelle, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) réalise un très bon exercice 2021 et affiche un bénéfice de CHF 68,5 millions. Les revenus ont progressé de CHF 6,0 millions pour atteindre CHF 247,1 millions. Le ratio coûts/revenus (Cost Income Ratio) opérationnel de 47,7% place la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2021 ET ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

L'année 2021 a été rythmée par la pandémie, sans toutefois entraver la dynamique de reprise mondiale. L'économie valaisanne a quant à elle enregistré une croissance du PIB réel de 6,9%, supérieure à celle constatée au niveau national (+3,5%). Pour autant, cette reprise a impacté les différents secteurs économiques valaisans de manière différenciée. Par conséquent, la BCVs a décidé de suspendre à nouveau les amortissements sur les crédits de la clientèle commerciale durant l'année 2021. Grâce à cette mesure ciblée, des liquidités pour plus de CHF 84 millions sont demeurées à disposition de l'économie du canton, permettant de soutenir plus de 3'000 entreprises.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL EN AUGMENTATION ET RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Le résultat opérationnel augmente de CHF 1,1 million et atteint CHF 117,2 millions. Le bénéfice de l'exercice s'établit à CHF 68,5 millions.

La BCVs poursuit sa stratégie de renforcement des fonds propres. Les résultats 2021 lui permettent d'augmenter ses fonds propres pouvant être pris en compte de CHF 46,5 millions à CHF 1,442 milliard, après répartition du bénéfice. Le ratio relatif aux fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) se renforce à 17,8% au 31 décembre 2021, dépassant largement les exigences de fonds propres réglementaires.

PROPOSITION DE DIVIDENDE EN HAUSSE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2022 le paiement d'un dividende de CHF 3,45 par action, en hausse de dix centimes par rapport au dividende octroyé en 2021.

Cet exercice permettra à la Banque d'accroître sa contribution aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'Etat à CHF 57,8 millions.

PERSPECTIVES 2022

La stabilisation de la situation épidémiologique du début d'année contraste avec les répercussions du conflit russo-

ukrainien. Les impacts géopolitiques seront marqués pour l'Europe. Les perspectives économiques sont liées à l'évolution future du conflit et pourront être revues à la baisse, en fonction de ses répercussions et de son impact sur les chaînes d'approvisionnement et le prix de l'énergie. L'économie mondiale devrait rester en expansion. Les prévisions de croissance pour la Suisse s'élèvent à +2,3%. En Valais, de nombreuses branches ont bénéficié d'un effet de rattrapage l'année dernière, ce qui sera également le cas en 2022. Dans le secteur de l'immobilier, la demande pour les biens en propriété à usage propre demeurera forte. Le déploiement de la nouvelle stratégie, qui amènera de la création de valeur et une efficacité accrue, nécessite en 2022 la poursuite d'investissements raisonnables. Dans ce contexte, la BCVs s'attend à des résultats 2022 dans la continuité des années précédentes.

LE CLIENT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LA BCVS

La BCVs adopte une nouvelle vision stratégique pour la période 2022 – 2025. Son ambition est de renforcer l'accompagnement de ses clients dans la concrétisation de leurs projets de vie et de développer ses prestations de conseil. La BCVs entend ainsi incarner la Banque des solutions durables, efficaces, innovantes et proches de toutes les générations de Valaisans. Dans une économie caractérisée par une utilisation accrue des canaux numériques, la BCVs dynamise sa position sur les questions de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale.

À ce titre, les valeurs de pérennité et de durabilité se traduisent par un engagement de longue date de la BCVs pour la protection de l'environnement. En tant qu'employeur de référence en Valais, la Banque assume également sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaborateurs. C'est par leur fidélité et leur investissement personnel au quotidien, qu'ils concrétisent l'évolution stratégique qui se dessine. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous leur adressons nos chaleureux remerciements.

PIERRE-ALAIN GRICHTING



OLIVER SCHNYDER





OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale

PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président du Conseil d'administration

La BCVs en bref



Capital-actions
158 millions
de francs

15'800'000

actions nominatives d'une valeur
de 10 francs chacune



Cotation
SIX SWISS EXCHANGE

cours au 31.12.2021

CHF **101**



Actionnariat
13'453

actionnaires dans les livres de
la BCVs (au 31.12.2021)



Réseau

30 Points de vente

27 Succursales

3 Représentations

73 Bancomats (Distributeurs automatiques de billets)

15 Versomats (Appareils de versement)

8 Appareils multifonctions (Retraits et versements)

STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public au sens de l'article 763
alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la loi sur la
Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991.

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Après septante-cinq ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, la Banque Cantonale du Valais est devenue, en 1991, une société anonyme de droit public. Elle a alors ouvert une partie de son capital-actions au public. La BCVs fut la première banque cantonale suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant aux standards exigeants de la branche.

La BCVs bénéficie de la garantie de l'Etat. Cette dernière, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de son établissement (comptes privés, épargnes, à terme, troisième pilier et obligations de caisse émises par la BCVs). La BCVs ne dispose pas pour autant d'un statut privilégié. Au contraire, elle est soumise à une forte concurrence dans un secteur en pleine mutation. Dans ce contexte, elle a réussi à imposer sa marque, distincte et pleinement cohérente avec son activité, son environnement et son histoire. Avec 18,500 milliards de francs de bilan, elle occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30 % des parts de marché. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est entrée dans la catégorie de surveillance 3 de la FINMA (acteurs du marché grands et complexes).

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, la BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée, dynamique et innovante d'aujourd'hui. Seule banque universelle entièrement valaisanne, la BCVs place la compétence et la pérennité au centre de ses engagements. Responsable et respectueuse de son environnement, elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable et détient 4 certifications régulièrement renouvelées dans ce domaine.

Au 31 décembre 2021, elle occupe 564 collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose toute la gamme des prestations numériques actuelles. En termes fonctionnels, la BCVs a divisé sa zone d'activité en 3 régions : Haut-Valais, Valais Central et Bas-Valais.

Chiffres-clés 2021



Avances à la clientèle
EN MILLIERS DE FRANCS

13'725'660
+4.14%



Fonds de la clientèle
EN MILLIERS DE FRANCS

10'884'991
+3.08%



Fonds propres réglementaires
pris en compte
EN MILLIERS DE FRANCS

1'441'669
+3.33%



Bénéfice
EN MILLIERS DE FRANCS

68'496
+1.70%



Ratio de fonds propres
réglementaires pris en compte

17.80%
17.50%



Avoirs administrés
EN MILLIERS DE FRANCS

14'744'754
+9.14%



Cost / Income ratio
(AVANT AMORTISSEMENTS)

47.70%
47.50%¹



Résultat opérationnel
EN MILLIERS DE FRANCS

117'225
+0.94%

¹ sans prise en compte de la contribution extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs en 2020

Stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenus, la gestion des risques et le renforcement des fonds propres constituent le noyau stratégique de la Banque Cantonale du Valais (BCVs). Sur le plan opérationnel, la Banque vise à maintenir et améliorer sa rentabilité, accroître qualitativement son volume d'affaires et poursuivre sa transition digitale.

Dans un contexte bancaire difficile, marqué par des taux d'intérêts négatifs persistants et une évolution des acteurs bancaires, la Banque Cantonale du Valais tire son épingle du jeu et présente à nouveau un très bon exercice annuel. Ceci confirme la pertinence des options stratégiques suivies et leur traduction opérationnelle.

GESTION D'ENTREPRISE

La BCVs relève avec sérénité les défis qui se présentent à elle grâce à son modèle d'affaires éprouvé et à des objectifs stratégiques clairs.

L'HUMAIN – LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

La BCVs valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine au sein de l'encadrement. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

EFFICIENCE DES PROCESSUS

La réalisation des activités et des prestations vise en permanence une efficacité optimale (rapport qualité - prix - efficacité). La qualité sous-tend l'évaluation de chaque domaine d'activité. La BCVs poursuit sa coopération avec les autres banques cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

UNE TRANSITION VERS L'ÈRE NUMÉRIQUE

La BCVs adapte sa gouvernance et son organisation à la transition vers l'ère numérique dont les défis majeurs sont notamment l'interopérabilité, le rôle croissant des services et des expériences client, l'instantanéité et l'importance centrale des données et des plateformes d'échange. La digitalisation concerne tous les secteurs d'activité et la BCVs s'adapte à l'avènement de nouveaux modèles commerciaux par l'amélioration de ses processus métier numériques, de nouvelles formes de travail, l'implémentation de nouvelles technologies et des partenariats avec les acteurs de la Fintech.

La BCVs place l'innovation au centre de ses objectifs stratégiques et l'applique en priorité au cœur de métiers où le développement de complémentarités permet la création de valeur ajoutée. Le conseil et la proximité physique régissent les activités de la BCVs, complétés par des prestations et services dématérialisés et multicanaux, basés sur le comportement et la réponse aux besoins actuels de la clientèle.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est une activité centrale de la BCVs et constitue l'un des facteurs de succès pour l'entreprise. La Banque formule et met en application une politique générale des risques et revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique exprime la volonté et la philosophie de l'établissement et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques ainsi qu'un système de limites pertinent.

Rétrospective 2021

1^{er} février

Meilleures banques 2021



En février 2021, la Banque Cantonale du Valais a obtenu le label « Meilleures banques 2021 », dans le cadre d'une vaste enquête des journaux dominicaux « Le Matin Dimanche » et la « SonntagsZeitung ». Durant l'été 2020, ces deux titres du groupe Tamedia ont interrogé plus de 2'500 personnes sur leurs prestataires de services financiers. Différents critères comme le degré de satisfaction et de confiance, les conditions tarifaires ou encore la qualité du service d'assistance ont été notés. Entièrement en ligne, l'évaluation a été menée par Statista, institut d'études de marché actif au niveau mondial. Ce label récompense l'engagement des plus de 560 collaborateurs de la BCVs et témoigne de la satisfaction de la clientèle.

21 avril

Assemblée générale 2021

En raison des restrictions sanitaires en vigueur, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais s'est vu contraint de tenir son Assemblée générale ordinaire sans la présence physique des actionnaires, le mercredi 21 avril 2021. L'exercice des droits de vote s'est fait exclusivement par procuration écrite ou via la plateforme électronique e-voting. À ce titre, tous les actionnaires ont eu la possibilité de confier leur procuration à ECSA Fiduciaire SA (rue de Lausanne 35, 1950 Sion) représentant indépendant. 3'344 actionnaires, correspondant à 82.49% du capital, ont voté sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Ils ont approuvé le rapport annuel et les comptes annuels 2020. Ils ont également donné décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale pour l'activité déployée durant l'exercice 2020 et désigné la société Deloitte SA comme Réviseur selon le Code des obligations.

En raison de la situation sanitaire et en l'absence de la présence physique d'actionnaires, il a été expressément renoncé à la nomination de scrutateurs. Les traditionnelles rencontres régionales prévues à l'automne n'ont pas pu avoir lieu.

*Pierre-Alain Grichting,
Président du Conseil
d'administration de la BCVs
et Oliver Schnyder, Président
de la Direction générale de
la BCVs, lors de l'Assemblée
générale ordinaire 2021*



Renouvellement du Conseil d'administration

L'assemblée générale a pris congé de Chantal Balet, Stephan Imboden, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet, dont le mandat a atteint la durée totale de douze ans. Les actionnaires ont élu comme membres du Conseil d'administration pour la période 2021-2025 :

- Jean-Albert Ferrez à Verbier, Pierre-Alain Grichting à Naters, Pascal Indermitte à Steg et Sandra Lathion à Sion, membres sortants représentant l'actionnaire majoritaire ;
- Patrick Héritier à Savièse, Edgar Jeitziner à Naters et Anja Wyden Guelpa à Genève, nouveaux membres représentant l'actionnaire majoritaire ;
- Gabriel Décaillet à Sion, membre sortant représentant les actionnaires minoritaires ;
- Serge Métrailler à Grimisuat, nouveau membre représentant les actionnaires minoritaires.

L'assemblée générale a reconduit Pierre-Alain Grichting à la présidence du Conseil d'administration et a élu Gabriel Décaillet à la vice-présidence.

12 juin

Mise au concours pour le nouveau concept de communication BCVs

En juin, débutait le processus de mise au concours pour l'élaboration du nouveau concept graphique de communication institutionnelle et commerciale de la BCVs. 7 agences étaient conviées à la séance d'information pour la présentation du règlement de participation. Les différents projets réceptionnés ensuite, ont été dûment évalués selon des critères stratégiques, de communication et de réalisation. Pour ce faire, un jury interne et externe a été constitué, réunissant les experts de la branche. Au terme d'une mise en pré-test auprès d'un échantillon représentatif de la population valaisanne, l'agence Buzz Brothers s'est vu confier le mandat de réalisation de son projet « Bienvenue chez Vous ».

21 juillet

Résultats semestriels

La Banque Cantonale du Valais a réalisé un bon résultat lors du premier semestre 2021, marqué par un début de reprise économique. Conformément aux perspectives annoncées, le résultat opérationnel a atteint CHF 60,5 millions (+0,3%) et le bénéfice net en hausse de 1,3% à CHF 52,6 millions. Durant cette période de reprise, la Banque a continué à remplir sa mission à l'égard de l'économie valaisanne. À travers la Fondation du 100^e de la BCVs, elle a remis sa deuxième dotation exceptionnelle de CHF 250'000.- à des institutions humanitaires et sociales œuvrant en faveur des valaisans fragilisés par la crise sanitaire.

1^{er} décembre

Réorganisation du réseau de vente

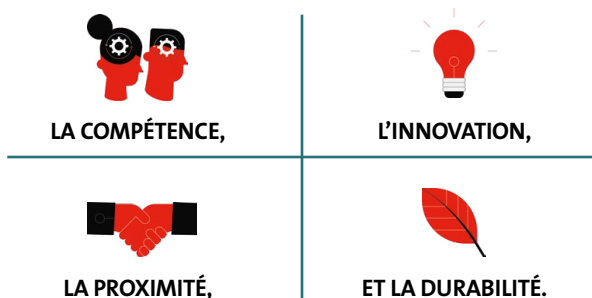
Dans un contexte concurrentiel renforcé par de nouveaux acteurs, l'organisation du réseau de vente de la BCVs fait l'objet d'une évaluation permanente. Les attentes de la clientèle, tout comme ses habitudes d'utilisation des services bancaires sont en mutation. En adéquation avec cette évolution, la BCVs est en mouvement. Pour initier cette impulsion, une réorganisation de son réseau de vente a été entreprise par la Division Clientèle. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les régions de Monthey et Martigny sont désormais regroupées sous l'entité Bas-Valais. Les régions de Sion et Sierre fusionnent également sous l'appellation Valais Central. La région Haut-Valais conserve sa répartition.

Une nouvelle entité intitulée « Clientèle centralisée » est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022. Elle a la responsabilité du service « Exécution Bourse et placements », service de soutien clientèle du Private Banking, mais également le suivi et le développement des gérants de fortune indépendants, ainsi que la gestion des prescripteurs nationaux et des grandes entreprises.

Nouvelle stratégie de la Banque Cantonale du Valais

La Banque Cantonale du Valais adopte une nouvelle vision selon une stratégie développée en 2021 qui sera déployée sur la période 2022 – 2025. Avec pour ambition de renforcer sa présence tout au long des projets de vie de sa clientèle, la BCVs entend ainsi incarner la Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client. Dans un marché hautement concurrentiel, la BCVs se positionne notamment sur les questions de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale.

Forte de son ancrage cantonal et de la solidité historique de ses résultats, la BCVs poursuit l'accompagnement de ses clients dans leur quotidien. Désireuse de s'adapter à leurs nouvelles attentes et habitudes de consommation, en lien notamment avec une utilisation accrue des canaux numériques, la Banque adopte de nouveaux axes stratégiques. Ces derniers seront articulés autour des quatre valeurs que sont :



DIGITALISATION ET EFFICIENCE

Afin d'assurer le renforcement de son positionnement sur un marché hautement concurrentiel, la BCVs oriente les modes de prise en charge de la clientèle, tout comme les produits et services vers une digitalisation accrue, avec notamment de nouveaux processus automatisés pour la gestion des demandes de crédit. Ces axes de développement profiteront à l'ensemble de la chaîne de valeur, tout en préservant la nature intrinsèque de la Banque des Valaisans.

RESTER PROCHES MAIS CONNECTÉS

Parmi les projets de mise en œuvre, l'identification des attentes de la clientèle par le biais d'une nouvelle segmentation permettra de proposer de manière proactive des solutions sur mesure, connectées et mobiles, mais également modulables. La proximité des services de la BCVs renforcée par la nouvelle organisation du réseau de vente est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. La centralisation de certaines activités par souci d'efficience ainsi que



l'allègement administratif ainsi induit permettent le développement d'un réseau de conseil à forte valeur ajoutée, offrant un accompagnement optimal de la clientèle dans la réalisation de ses projets de vie.

VERS DES COOPÉRATIONS DURABLES

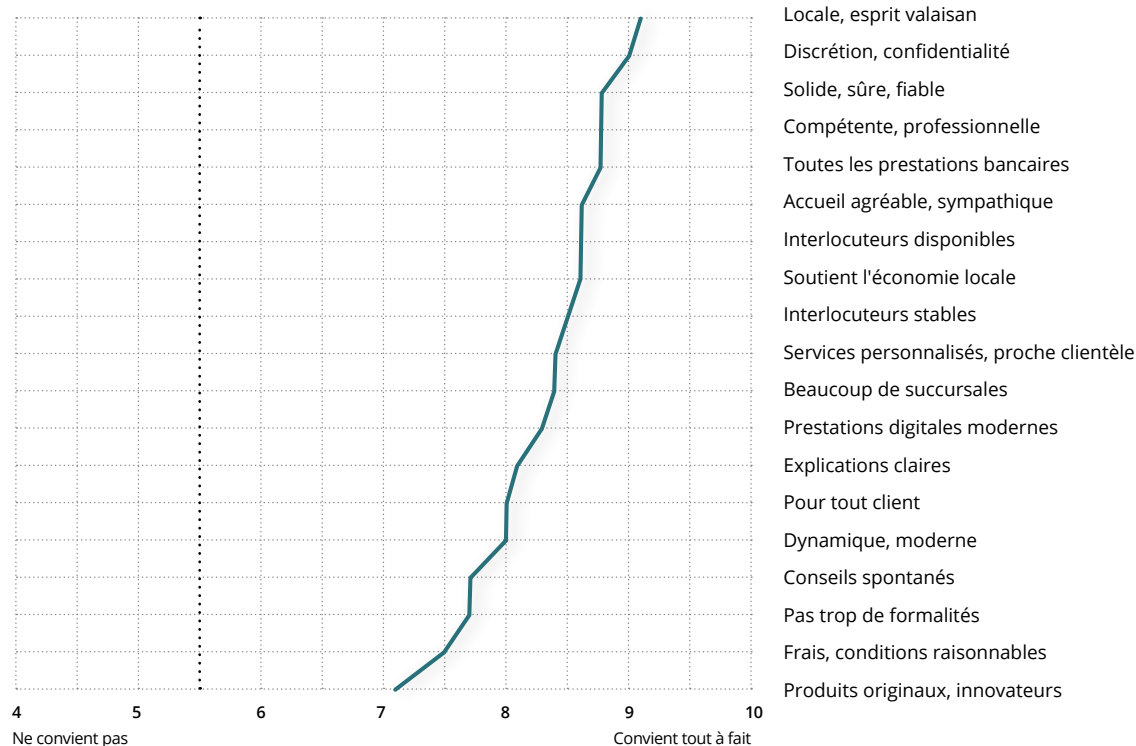
Pionnière en Valais dans ses démarches de certification, la BCVs renforce son engagement en faveur du développement durable de sa région grâce à la valorisation de liens régionaux. L'offre en matière de produits respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est par ailleurs élargie. L'innovation constituant également un thème central pour le développement de la Banque, celle-ci veille à repérer toute opportunité de coopérations stratégiques et mettra à disposition des clients les évolutions pertinentes en matière de prestations et de solutions bancaires.

Le nouvel élan amené par la nouvelle vision stratégique concrétise la volonté de la BCVs d'incarner le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.

Analyse d'image de la Banque Cantonale du Valais

En 2021, la Banque Cantonale du Valais a mandaté un institut de sondage afin d'analyser son image auprès du public valaisan. Cette vaste étude barométrique est réalisée pour la 8^e fois depuis 1996 par la BCVs auprès de toutes les tranches de la population du canton. Les résultats démontrent une nouvelle fois les faveurs des valaisans pour leur banque. Cette enquête a posé les jalons de la future campagne de communication de la BCVs, dont le lancement est prévu au printemps 2022.

Évaluation de la BCVS en tant que banque principale



Les études d'image reconduites avant l'élaboration de chaque nouvelle campagne de communication fournissent des renseignements précieux quant à la perception du public et de la clientèle à l'égard de la Banque. Ainsi, selon avis positifs et négatifs recueillis, la Banque peut déterminer s'il existe un écart entre son identité et la manière dont elle est perçue. Elle peut ainsi adapter sa communication, tout en percevant plus finement les attentes du public, dans une optique de constante amélioration.

La 8^e étude barométrique réalisée en 2021 intervient après les analyses de 1996, 1998, 2001, 2005, 2008, 2012 et 2017. L'Institut *MIS Trend* à Lausanne a une fois de plus conduit le recueil et l'analyse des données, garantissant la rigueur scientifique de la méthode et une totale objectivité.

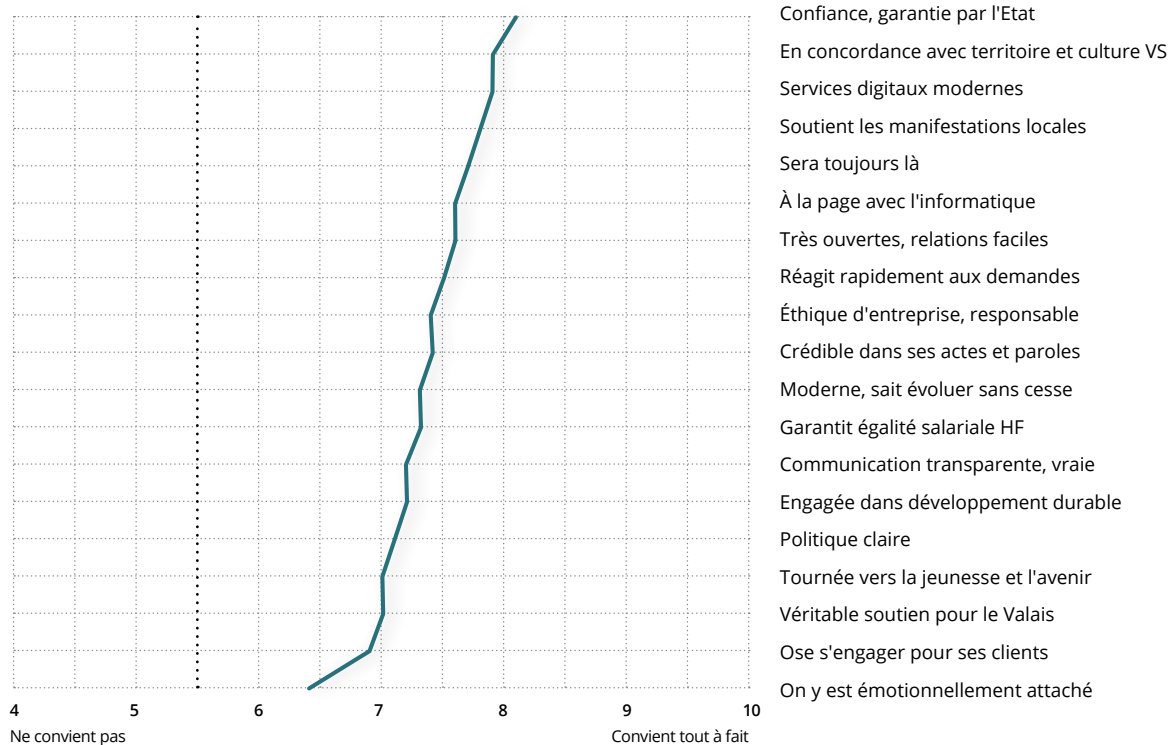
ANALYSE D'IMAGE 2021 DE LA BCVS

Les résultats de cette dernière étude démontrent le solide maintien de l'image positive dont jouit la BCVs auprès du public. Pour cette enquête, plus de 500 personnes ont répondu à des interviews téléphoniques et online. Les participants, âgés de 18 à 74 ans, font partie d'un échantillon

représentatif de la population valaisanne. Il s'agit aussi bien de clients de la BCVs que de non-clients, domiciliés dans les différentes régions du Valais. Les caractéristiques sociodémographiques des sondés correspondant à celles des enquêtes précédentes, la comparaison avec ces dernières est donc fiable. De plus, *MIS Trend* a procédé à une étude de positionnement et de communication pour récolter les données pertinentes en vue de la nouvelle campagne de communication de la BCVs. Cinq groupes de discussion ont réuni clients, non clients, jeunes et moins jeunes des deux régions linguistiques du Valais et deux autres panels : entrepreneurs et indépendants.

Depuis l'étude de 2012, certaines qualités bien ancrées ressortent particulièrement et confirment les résultats passés, telles que la discrétion et la confidentialité, la solidité, l'accueil, la compétence et la disponibilité des interlocuteurs. L'image institutionnelle de la Banque suit cette même tendance positive. C'est notamment pour ses qualités de confiance, de modernité des services digitaux, d'éthique ou encore d'engagement pour le territoire valaisan et le développement durable que la BCVs est particulièrement appréciée.

Image institutionnelle de la BCVs



© Mai 2021

RÉTROSPECTIVE SUR LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE LA BCVS (2013 – 2021)

Lancée en 2013, la campagne «Logo» s'est construite sur deux axes de communication :

- Institutionnel: pour communiquer sur les valeurs essentielles de la BCVs telles que la compétence, la proximité, le dynamisme etc.
- Commercial: pour promouvoir les différents produits et services bancaires en fonction du segment de clientèle.

Le concept symbolisait la présence et l'accompagnement de la Banque au travers de son logo, dans toutes les situations de la vie.

Les différents visuels initiaux ont été agrémentés au fil des années par de nouvelles photos afin de faire vivre la campagne et la faire évoluer en fonction du positionnement de la Banque et des attentes de la clientèle.



NOUVELLE CAMPAGNE EN 2022

Les critères d'évaluation de l'enquête 2021 dessinent les contours de la future campagne de communication. Ils mettent en lumière les orientations sur lesquelles la BCVs doit prioriser ses messages afin de pérenniser l'image positive dont elle jouit. Il s'agit également de veiller à la cohérence entre l'identité de la Banque et les attentes du public.

Dans la continuité de l'analyse d'image, un processus strict est ainsi appliqué pour le développement de la nouvelle campagne de communication. Sur la base d'une grille d'évaluation, il fait intervenir des professionnels de la branche, tout comme l'avis d'un panel représentatif de la population valaisanne.

Les visuels de la nouvelle campagne seront dévoilés dès le deuxième trimestre 2022. Ils accompagneront la BCVs pour sa communication institutionnelle et commerciale durant les prochaines années.

Le Valais, terre d'innovation

Parmi les quatre valeurs qui composent la nouvelle stratégie de la BCVs, l'innovation occupe une place centrale. Elle est illustrée dans le présent rapport par trois figures qui matérialisent cette ferveur pour la création. Avec des projets et inventions aussi divers que variés, tous contribuent à leur manière au Valais de demain.

Plein'R

L'entrepreneuriat au service de la santé et du bien-être

Apparue il y a plus de trois milliards d'années, la spiruline est l'un des premiers organismes au monde à avoir réalisé la photosynthèse. Cette micro-algue est cultivée à Saxon de manière écoresponsable par Robin Dorsaz, fondateur de Plein'R. Première ferme valaisanne de spiruline, le site produit artisanalement et selon une méthode de culture sous serre, à l'aide de bassins d'eau chauffée naturellement par le soleil, sans pesticide ni OGM.

Ce super-aliment réunit à lui seul des nutriments essentiels à l'homme tels qu'oligo-éléments et vitamines.





Campus Energypolis

Le futur du Valais

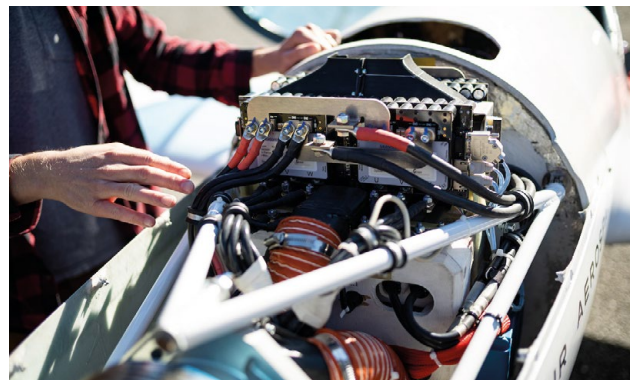
En réunissant notamment les compétences de l'EPFL Valais Wallis, de la HES-SO Valais-Wallis, ou les services de la Fondation The Ark, le Campus Energypolis situé à Sion fonctionne à la manière d'un écosystème du savoir-faire. Il incarne l'innovation valaisanne, en répondant aux enjeux en matière d'environnement, d'énergie ou de santé. De la recherche à la commercialisation, en passant par la formation, ce pôle a pour ambition la création d'une chaîne de valeur complète pour des solutions alliant excellence et technologies de pointe.



Dufour Aerospace

Un aéronef électrique à décollage et atterrissage vertical

La jeune entreprise haut-valaisanne Dufour Aerospace revisite les codes de l'aérospatial en développant un aéronef à décollage et à atterrissage vertical. Cet avion-hélicoptère doté d'un moteur électrique et hybride a la capacité d'accueillir un passager et de voler à 320 km/h. De quoi rallier Sion à Lausanne en 11 minutes seulement, de quoi révolutionner le domaine des transports !



Situation économique

NDLR : Ces prévisions tablent sur une amélioration progressive de la situation sanitaire à partir du printemps 2022, notamment à la faveur du succès des campagnes de vaccination. Compte tenu du haut niveau d'incertitude, il est renoncé de publier des pronostics chiffrés de croissance.

DANS LE MONDE

L'économie mondiale poursuit son adaptation à la pandémie de SARS-COV-2. Au gré de l'émergence de nouveaux variants du virus d'une part, et des progrès de la vaccination d'autre part, le monde se cherche un chemin. Si ses différentes régions connaissent des fortunes diverses, elles souffrent toutes des mêmes vicissitudes du commerce international: mesures sanitaires qui touchent des secteurs économiques entiers, quarantaines aux frontières qui rendent les voyages d'affaires peu praticables et qui engendrent des pénuries de main d'œuvre, avec pour conséquence des perturbations des chaînes d'approvisionnement. La dynamique mondiale, bien que toujours positive, devrait poursuivre en 2022 son ralentissement entamé au dernier trimestre 2021.

Dans le détail, les Etats-Unis ont senti leur économie freiner, en prise avec des problèmes d'approvisionnement et un regain d'inflation. La Chine ralentit aussi, confrontée à des pénuries d'énergie, des problèmes dans le secteur immobilier et des perturbations du trafic maritime. Enfin la zone euro a enregistré une accélération au dernier trimestre 2021, surtout emportée par le secteur des services à la faveur d'une phase d'assouplissement des mesures sanitaires. Pour elle, 2022 ne commence pas sous les meilleurs auspices, puisqu'elle fait face à la propagation rapide du variant Omicron qui aggrave la pression sur les chaînes d'approvisionnement, tout en renforçant la pénurie croissante de personnel qualifié.

EN SUISSE

À la suite de l'éclatement de la pandémie et de ses conséquences économiques, la Suisse a globalement bénéficié d'une reprise rapide en comparaison internationale. C'est déjà au troisième trimestre 2021 que son PIB a retrouvé son niveau du dernier trimestre 2019, avant la crise sanitaire. Les entreprises ont pu profiter des assouplissements sanitaires pendant le second semestre 2021: les services, qui partaient d'un niveau particulièrement bas, ont enregistré une forte hausse du chiffre d'affaires. Début 2022, face à l'émergence du variant viral Omicron, le secteur doit se préparer à de nouvelles restrictions sanitaires. Les branches industrielles suisses souffrent de problèmes d'approvisionnement, de hausse de prix d'achat des matières premières et des biens intermédiaires, ainsi que d'allongement des délais de livraison.

Alors que l'inflation augmente au niveau international, la Suisse est pour l'instant encore protégée. Dans le monde entier, les pénuries d'énergie et les perturbations d'approvisionnement ont poussé les prix à la hausse (Etats-Unis +6%, zone euro +4%). L'inflation suisse a aussi augmenté, mais de manière modérée (+1.5%). Pour l'instant, la poussée inflationniste globale est jugée temporaire. Mais si elle devait s'ancrer dans la durée, elle conduirait à des politiques monétaires plus restrictives, qui pousseraient les taux d'intérêt vers le haut et ralentiraient la reprise économique en Suisse également.

EN VALAIS

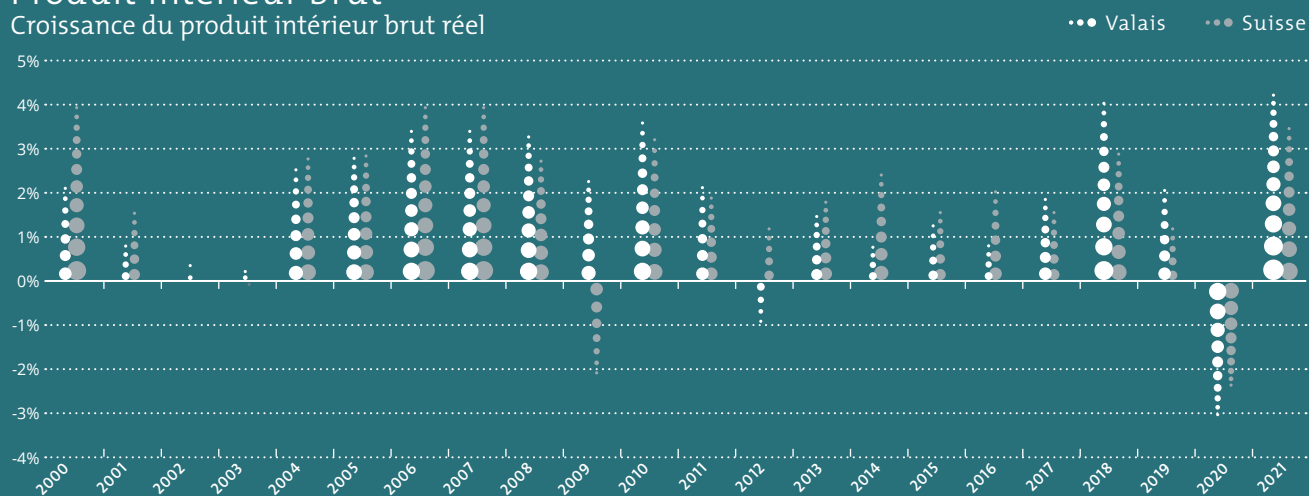
En 2021 également, l'économie valaisanne n'a pas été épargnée par les restrictions visant à lutter contre le Covid-19. Néanmoins, il y a eu moins de mesures restreignant les contacts ou fermant des entreprises. Cela s'est reflété dans l'évolution positive de la valeur ajoutée dans tous les secteurs valaisans.

À la faveur de l'assouplissement des mesures sanitaires, l'hôtellerie a pu rebondir provisoirement. La réouverture des frontières et le retour de certains touristes étrangers ont stimulé le secteur, qui doit faire face à l'émergence du variant Omicron. L'industrie chimie-pharmaceutique a pu tirer son épingle du jeu en 2020 malgré la crise et affiche la plus forte augmentation de la valeur ajoutée en 2021, la forte demande en produits pharmaceutiques s'étant confirmée.

Pour 2022, la stabilisation de la situation épidémiologique du début d'année contraste avec les répercussions du conflit russo-ukrainien. Les impacts géopolitiques seront marqués pour l'Europe. Les perspectives économiques sont liées à l'évolution future du conflit et pourront être revues à la baisse, en fonction de ses répercussions et de son impact sur les chaînes d'approvisionnement et le prix de l'énergie. L'économie mondiale devrait rester en expansion. Les prévisions de croissance pour la Suisse s'élèvent à +2.3%.

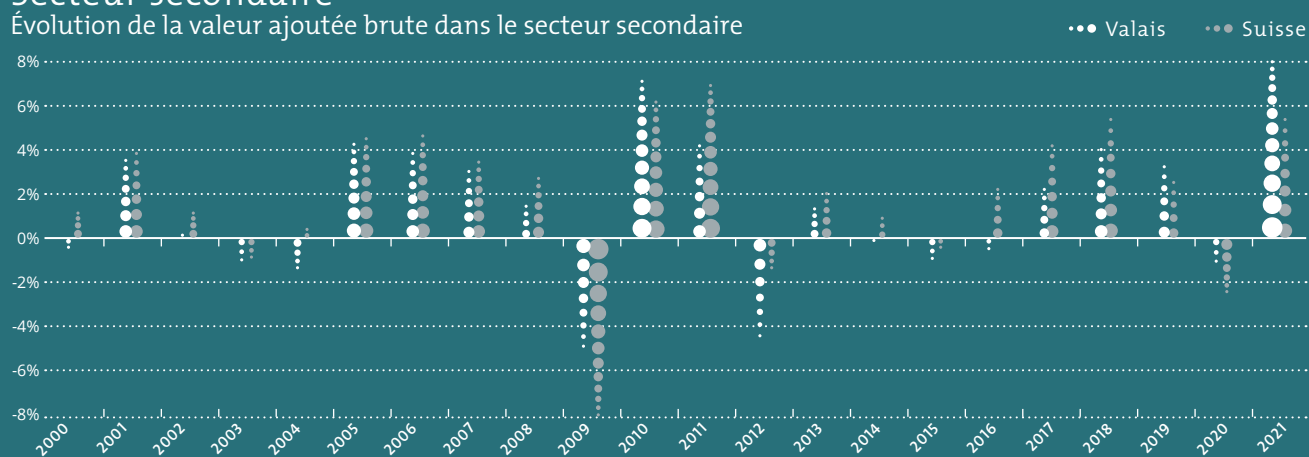
Produit intérieur brut

Croissance du produit intérieur brut réel



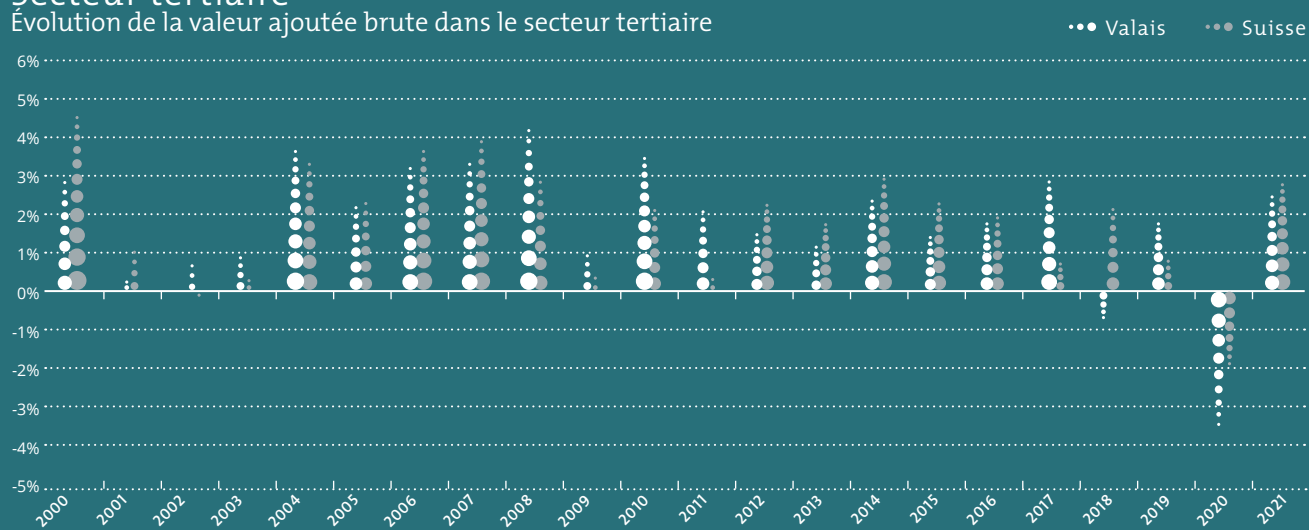
Secteur secondaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur secondaire



Secteur tertiaire

Évolution de la valeur ajoutée brute dans le secteur tertiaire



Indices BCVs

au 31.12.2021





Cours de l'action
CHF

101

Valeur comptable de l'action
(avant distribution du dividende) CHF

90,75

Earnings per share (EPS)
(résultat apuré par action) CHF

6,46

Price to book ratio (P/B)
(cours/valeur comptable par action)

1,11

Price earnings ratio (P/E)
(cours/résultat apuré par action)

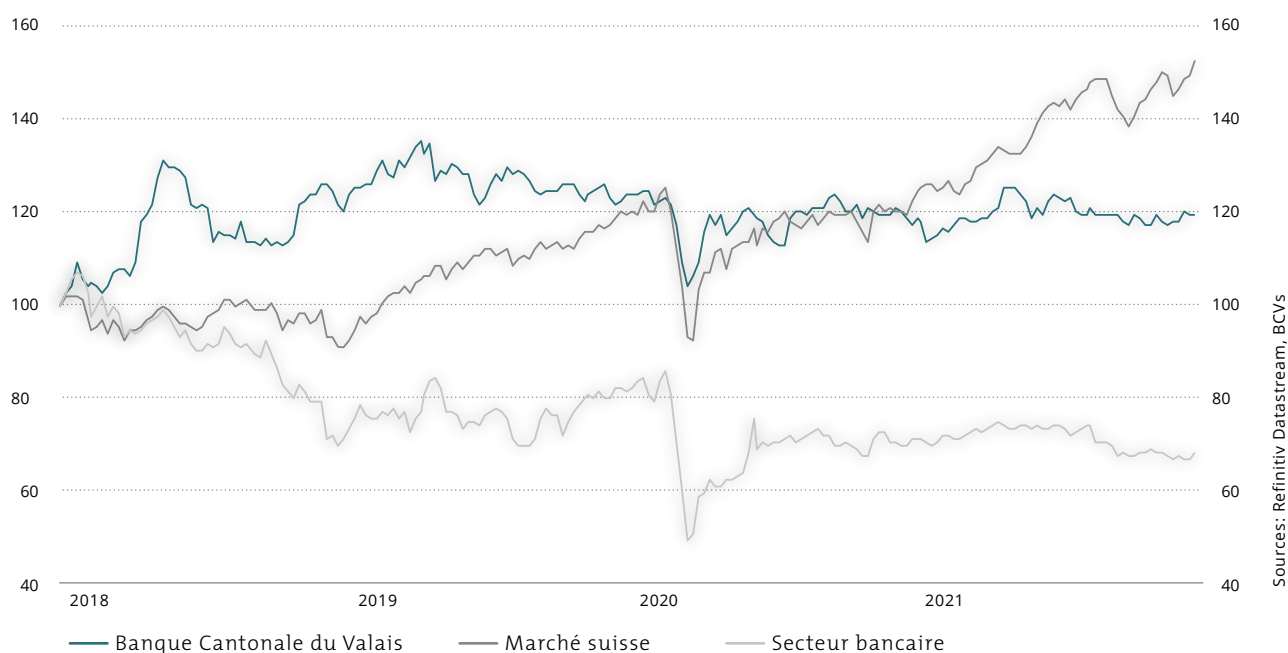
15,65

Consolidation du cours de l'action en 2021

Avec un cours de clôture de CHF 101.00, l'action BCVs a réalisé une consolidation durant l'exercice 2021. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3.35 par action versé en avril, l'action réalise une performance négative de -0.62% en 2021.

Sur ces quatre dernières années, la performance de l'action BCVs est néanmoins supérieure à la moyenne des actions du secteur bancaire.

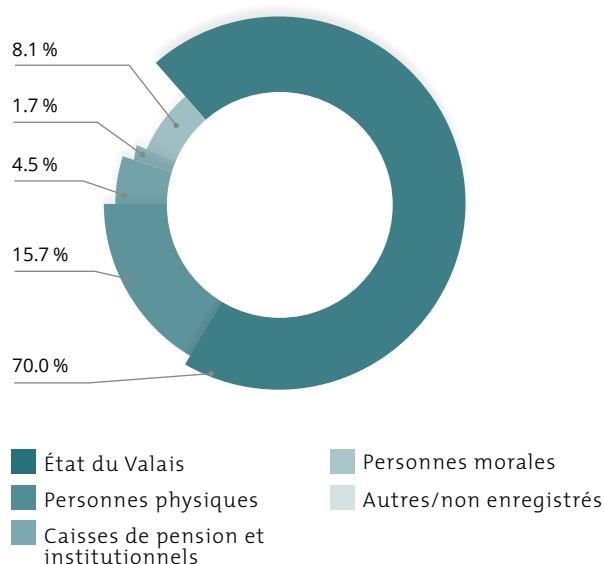
Evolution relative de l'action BCVs – cours rebasés à 100



Répartition de l'actionnariat

Au 31 décembre 2021, 13'453 actionnaires étaient enregistrés dans les livres de la Banque Cantonale du Valais. 11'071 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires.

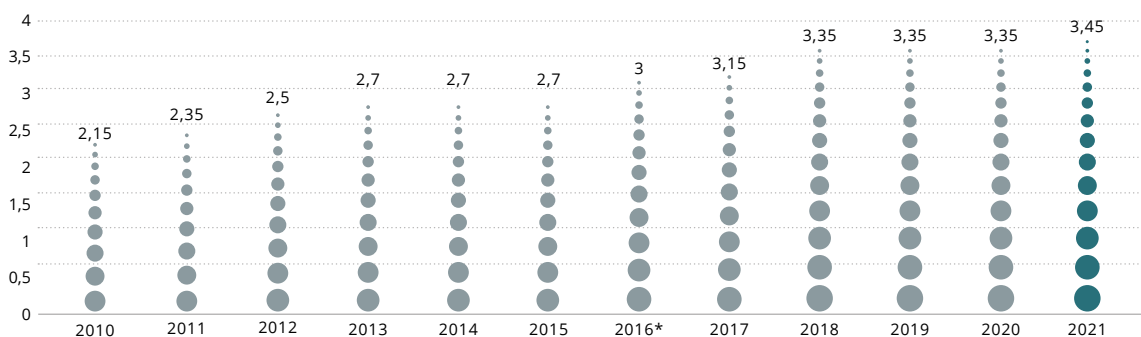
| | | |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|
| Cotation | SIX | |
| Valeur nominale de l'action | CHF 10.— | |
| Numéro de valeur | 30595120 | |
| Numéro ISIN | CH0305951201 | |
| Symbole de cotation | WKBN Bloomberg | WKBN Reuters WKB.S |



Distribution de dividende

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 50 % à 60 % du résultat d'entreprise apuré.

À l'assemblée générale du 27 avril 2022, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende supérieur de 10 centimes en comparaison à celui de l'exercice précédent, soit de CHF 3,45 par action.



* par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

La banque de détail

La banque de détail gère les affaires bancaires standardisées avec la clientèle des personnes physiques. Elle s'appuie sur un réseau physique de proximité et des solutions digitales performantes pour accompagner ses clients à chaque étape de leur vie.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Acteur incontournable du marché hypothécaire cantonal, la BCVs poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. Pour accompagner ses clients dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, la BCVs propose différentes solutions.

En 2021, elle a réalisé le guide de la rénovation. Diffusée à large échelle et disponible sur le site internet de la BCVs, cette publication a pour objectif d'informer le public sur les étapes-clés à envisager avant de démarrer tout projet.

INDICATEUR IMMOBILIER BCVS-CIV

En tant qu'acteur majeur du canton, la situation et l'évolution du marché immobilier valaisan sont évidemment d'une grande importance pour la BCVs, que ce soit pour le financement des projets d'entreprises ou de privés, mais aussi en raison de l'importance du secteur de la construction et de l'immobilier pour toute l'économie du canton. Conjointement avec l'Association des propriétaires CIV, elle publie depuis 2014 une analyse du marché immobilier valaisan. Elaboré par le cabinet de conseil Wüest Partner, l'Indicateur immobilier BCVs-CIV permet de mesurer l'évolution des marchés de la villa, de la PPE et du locatif dans les différentes régions du canton.

L'édition 2021 publiée en novembre, aborde l'engouement particulier pour les logements en propriété qu'a connu le marché immobilier suisse et valaisan, et les conséquences de cette demande sur l'offre et les prix. La publication a fait l'objet d'une conférence de presse, accompagnée de deux présentations au public du Haut-Valais et du Valais romand afin de commenter les principales tendances du marché immobilier valaisan.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse: de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation, elle est aux côtés des jeunes Valaisans. Elle propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVs Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150.- lors de l'ouverture

du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MYBCVs. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

FINANCEMISSION

La BCVs et l'ensemble des banques cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse.

Les 24 Banques Cantonales ont fondé l'Association FinanceMission en collaboration avec les associations faitières des enseignants de Suisse alémanique (LCH)

et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finance. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe.

LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Ces spécialistes apportent leur expertise et un conseil personnalisé en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession. La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long terme.





LA BANQUE EN LIGNE

À côté de ses points de vente physiques et pour la clientèle préférant une relation bancaire à distance, la BCVs a développé la banque en ligne. Ses utilisateurs peuvent ainsi effectuer depuis chez eux leurs transactions bancaires via internet ou mobile. La clientèle bénéficie d'une gamme complète de prestations digitales accessibles sur le site internet www.bcvs.ch : *e-banking* et l'application mobile pour le trafic de paiement, la gestion des comptes, *e-trade* pour les opérations de bourse notamment. Le customer center met à leur disposition un service d'e-mail sécurisé avec l'*e-banking* et l'application mobile ainsi qu'un call center professionnel et un espace de discussion (chat proactif) pour les conseillères et conseillers.

LE RÉSEAU BANCAIRE DE LA BCVs

Consciente de l'évolution des habitudes d'utilisation des services bancaires, la BCVs concentre sa stratégie de proximité autour de deux objectifs principaux et complémentaires : l'optimisation du réseau physique et le renforcement des moyens numériques. Ses clients peuvent ainsi profiter de contacts de qualité avec leur conseiller tout en bénéficiant de prestations digitales simples et efficaces. Les succursales et les représentations composent la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose un service recourant aux technologies actuelles pour mettre à disposition de sa clientèle de nombreuses fonctionnalités sécurisées couvrant tous les aspects de la gestion financière quotidienne.

LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVs

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 27 succursales et 3 représentations situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de près de 200 conseillers et collaborateurs comme de 73 appareils de retraits automatiques, 15 de versements automatiques ou encore 8 multifonctions. En 2021, la BCVs a fermé ses représentations de Ayent-Anzère, St. Niklaus et Stalden. En parallèle, elle a renforcé sa présence à Anzère avec un bureau conseil et à Grimisuat avec l'ouverture d'une nouvelle succursale. Afin d'accompagner de manière optimale ses clients et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit, chaque année, dans son réseau. Constatant que ses clients préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacer dans des succursales pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVs adapte ses points de vente à leurs besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses succursales deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles.

LE DIGITAL BANKING

La Banque Cantonale du Valais suit attentivement les évolutions digitales proposées. Souhaitant offrir à sa clientèle des solutions innovantes et appropriées tout en s'adaptant à la nouvelle génération, elle implémente les nouveautés les plus pertinentes. Si le conseil et la proximité physique restent au cœur de ses activités, elle les complète avec des services dématérialisés et multicanaux qu'elle développe sans cesse.

L'application **BCVs Mobile** simplifie l'accès à la banque online en tout temps et en tout lieu. Plébiscitée par la clientèle, elle connaît un succès croissant (+ 24% utilisateurs en 2021). De nouvelles versions sont régulièrement disponibles pour les utilisatrices et utilisateurs et offrent des possibilités complémentaires. La BCVs propose également à sa clientèle l'application **BCVs Twint**. Cette dernière permet de régler ses achats en Suisse simplement avec son smartphone en toute sécurité dans tous les points de vente équipés. Elle offre de nombreux autres avantages comme le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre amis. En 2021, l'application a également connu une forte croissance de 28% d'utilisateurs. Il est également possible de devenir client à distance avec l'**onboarding numérique**. Grâce à une identification effectuée par vidéo et la signature de la documentation de manière électronique, l'intéressé peut ouvrir un compte sans devoir se rendre dans une succursale.

Réseau physique de la BCVs jusqu'au 31.12.2021



RÉGION MONTHEY

Responsable régional
Thierry Cornut

SUCCURSALE RÉGIONALE
Monthey -

SUCCURSALES
Bouveret -
Champéry -
Pont-du-Rhône -

RÉGION MARTIGNY

Responsable régional
Claude Moret

SUCCURSALE RÉGIONALE
Martigny -

SUCCURSALES
Ardévaz (Saillon, Leytron,
Ovronnaz, Chamoson)
Le Châble/Bagnes -
Fully -
Saxon -
Saint-Maurice -
Verbier/Bagnes -

REPRÉSENTATION
Orsières -

RÉGION SION

Responsable régional
Jean-Yves Pannatier

SUCCURSALE RÉGIONALE
Sion -

SUCCURSALES
Conthey-Vétroz-Ardon -
Haute-Nendaz -
Savièse -
Vex-Hérens -
Grimisuat -

REPRÉSENTATION
Basse-Nendaz -

BUREAUX CONSEIL
Anzère -
Evolène -



- Succursales régionales
- Succursales
- Représentations
- Bureau conseil

RÉGION SIERRE

Responsable régional
Philippe de Preux

SUCCURSALE RÉGIONALE
- Sierre

SUCCURSALES
- Anniviers
- Crans
- Montana

BUREAU CONSEIL
- Chalais

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional
Mario Kalbermatter

SUCCURSALES RÉGIONALES
- Brig
- Visp

SUCCURSALES
- Naters
- Saas-Fee
- Susten
- Zermatt

REPRÉSENTATION
- Leuk

BUREAUX CONSEIL
- Fiesch
- Gampel
- Leukerbad
- Münster
- Raron

Réseau physique de la BCVs dès le 01.01.2022



RÉGION BAS-VALAIS

Responsable régional
Thierry Cornut

SUCCURSALES RÉGIONALES

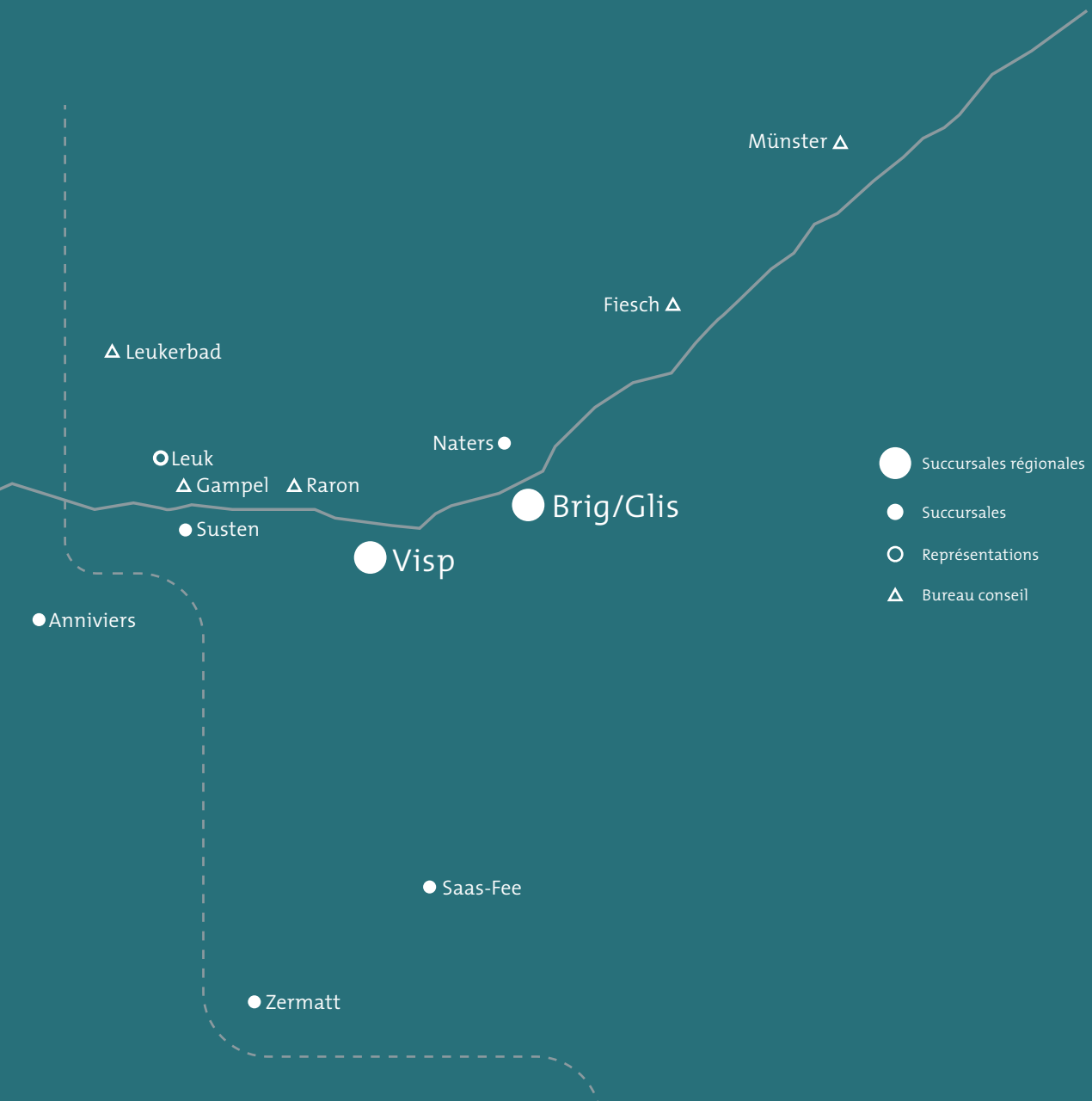
- Martigny
- Monthey

REPRÉSENTATION

- Orsières

SUCCURSALES

- Ardévaz (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)
- Le Châble/Bagnes
- Saxon
- Fully
- Saint-Maurice
- Verbier/Bagnes
- Bouveret
- Champéry
- Pont-du-Rhône



- Succursales régionales
- Succursales
- Représentations
- △ Bureau conseil

RÉGION VALAIS CENTRAL

Responsable régional
Jean-Yves Pannatier

SUCCURSALES RÉGIONALES

- Sion
- Sierre

REPRÉSENTATION

- Basse-Nendaz

SUCCURSALES

- Anniviers
- Conthey-Vétroz-Ardon
- Crans
- Grimisuat
- Montana
- Haute-Nendaz
- Savièse
- Vex-Hérens

BUREAUX CONSEIL

- Anzère
- Chalais
- Evolène

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional
Mario Kalbermatter

SUCCURSALES RÉGIONALES

- Brig
- Visp

REPRÉSENTATION

- Leuk

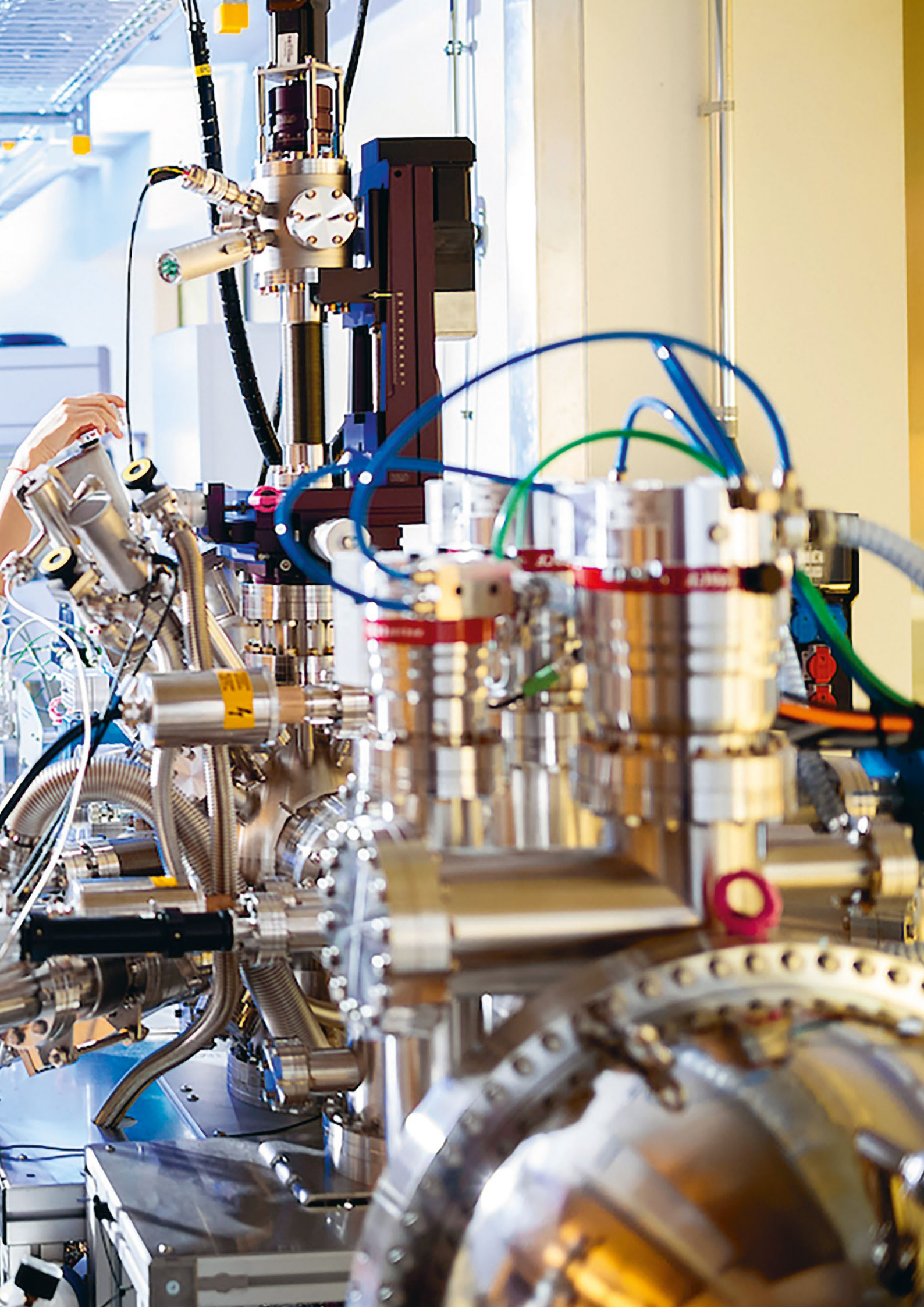
SUCCURSALES

- Naters
- Saas-Fee
- Susten
- Zermatt

BUREAUX CONSEIL

- Fiesch
- Gampel
- Leukerbad
- Münster
- Raron





Le private banking et l'asset management BCVs en un clin d'œil

Clients avec
dépôts-titres
en nombre

 30'428

Mandats
de gestion BCVs
en millions de francs

 1'698

Fonds de
placements BCVs
en millions de francs

 998

Une gamme complète de solutions de placements

Gestion
déléguée 

Fonds de placements BCVs

BCVs  flex Conservative

BCVs  flex Opportunity

BCVs Equity Switzerland

BCVs  flex Pension 35

BCVs  flex Invest 35 EUR

BCVs  flex Pension 65

Mandats de gestion

BCVs star select 

BCVs active portfolio 

BCVs smart 

Niveau de service

Conseil 

Mandats de conseil

Expert 

Advanced 

Compact 

Niveau de service

Certificats BCVs

 Actions européennes durables

 Actions mondiales durables

 Actions Swiss Quality

 Actifs réels

 Actions Megatrend Selection

Plan d'investissement

BCVs  Step invest

La banque de gestion de fortune

Des solutions d'investissement innovantes et performantes ainsi qu'une communication proactive et ciblée caractérisent le service et l'accompagnement de la BCVs en matière de gestion de fortune.

L'approche de la BCVs en matière de gestion de fortune se caractérise par un accompagnement compétent, une expertise bancaire reconnue en tenant compte de leur profil individuel. Les experts du domaine misent sur des valeurs sûres, robustes, éprouvées et prometteuses afin de bâtir en toute confiance aux côtés de sa clientèle, un avenir financier sur le moyen et long terme.

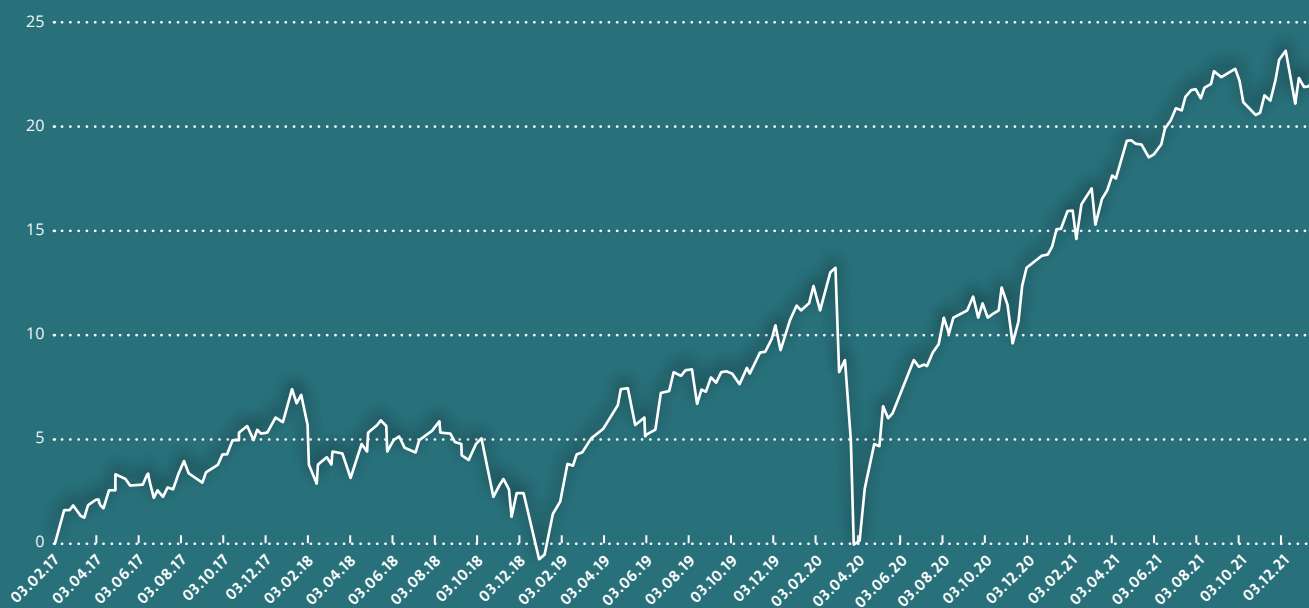
LE FONDS «BCVs (CH) FLEX PENSION 35» RÉCOMPENSÉ POUR SA SOLIDE PERFORMANCE

L'année 2021 est marquée par la reconnaissance des compétences en matière de gestion de la Banque Cantonale du Valais. Son fonds «BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35» a en effet remporté le prix «Lipper Fund

Award», récompensant sa solide performance sur les trois dernières années. Décerné par le cabinet d'analyse financière Refinitiv, anciennement Thomson Reuters, ce prix récompense depuis plus de 30 ans les fonds de placement dans diverses catégories, dont l'évolution de la valeur est particulièrement solide et constante, sur trois, cinq et dix ans. Basé sur une méthodologie quantitative, le «Lipper Fund Award» reflète une évaluation véritablement indépendante de la performance des fonds.

Lancé en 2017, le fonds «BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35» totalise à ce jour près de 321 millions de francs. Développé sur un style de gestion active, ce fonds se caractérise par son allocation flexible. Compatible avec les règles appliquées

Évolution de la performance du fonds BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35 en % depuis le lancement



à la prévoyance professionnelle (LPP), il représente une solution d'investissement aussi bien pour les investisseurs traditionnels que pour les investissements de prévoyance suivant un profil de risque « modéré ». Le « Lipper Fund Award » témoigne de la qualité et des compétences de gestion de portefeuilles de la Banque Cantonale du Valais.

LANCEMENT DU FONDS « BCVs/ WKB (CH) FLEX PENSION 65 »

Marquée par de constants changements, l'année 2021 a rompu avec les certitudes et les perspectives économiques ont potentiellement occupé tous les esprits. Avenir professionnel, plans de carrière et même projets de vie se sont tous trouvés chamboulés. Pour les jeunes qui lancent leur carrière comme pour les personnes actives voulant planifier au mieux leurs projets financiers ou leur retraite, ce climat incertain a fait émerger la nécessité de prendre les devants. Parallèlement aux études, au travail ou à toute autre ambition, pouvoir miser sur des valeurs sûres afin de bâtir son futur en toute sérénité représente plus que jamais un vrai besoin. Afin d'y répondre au mieux, la BCVs a alors lancé en septembre 2021 un nouveau fonds de placement pour investir avec sérénité et flexibilité.

Baptisé « BCVs/ WKB (CH) flex Pension 65 », le nouveau fonds étoffe la gamme de solutions d'investissement pour les clients de la BCVs. Celui-ci, géré selon la même méthodologie que le « BCVs/ WKB (CH) flex Pension 35 », repose sur une répartition entre obligations (25%), actions (65%), titres immobiliers (5%) et or (5%), majoritairement investis en francs suisses. Il en résulte une stabilité sur le long terme, assurée par des placements défensifs (or, immobilier et obligations), tout en profitant des mouvements boursiers haussiers des actions ciblées. Selon l'analyse du marché et de ses fluctuations, la part des investissements en actions est adaptée, soit pour réduire le risque du portefeuille, soit pour profiter des opportunités offertes par les marchés.

Qu'il s'agisse de constituer une partie de sa retraite tout en profitant d'avantages fiscaux ou simplement de tirer parti

du positionnement de la BCVs sur les marchés financiers, le « BCVs/ WKB (CH) flex Pension 65 » offre une importante liberté. Ce produit multifonctions a donc été plébiscité dès son lancement.

NOUVEAU CERTIFICAT « BCVs ACTIONS MEGATREND SELECTION »

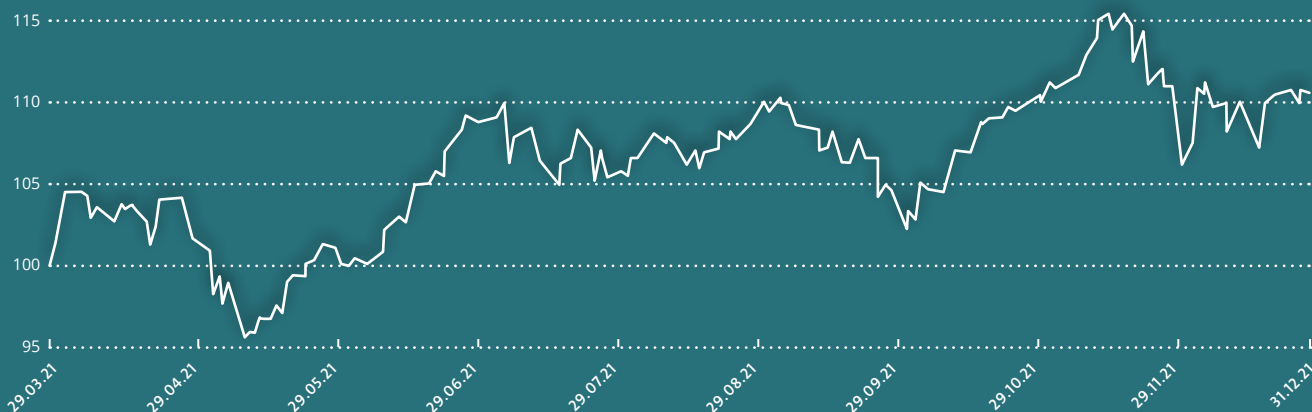
Le Certificat Tracker est un produit financier géré de manière active et répliquant la performance d'un sous-jacent (actions, obligations, etc.). Cette solution de placement a l'avantage de posséder une structure plus simple par rapport à un fonds de placement traditionnel.

Après avoir lancé avec succès différents certificats, la Banque Cantonale du Valais a continué à développer son offre en proposant un cinquième certificat sur les tendances à très fort potentiel.

La crise sanitaire a généré une accélération de la digitalisation dans de nombreux aspects de la vie. Le télétravail et les vidéoconférences rythment désormais les journées des personnes actives dans les sociétés de services, confirmant une tendance montante de la connectivité. Domaine de recherche intense, les industries se développent sous l'influence de ces nouvelles technologies, telles que la robotique ou l'intelligence artificielle qui soutiennent cette évolution.

En parallèle, la transition énergétique est en marche. Les énergies renouvelables gagnent des parts de marché de plus en plus rapidement. Les acteurs du secteur focalisent et accélèrent leurs investissements. La mobilité s'adapte également à ce changement, en proposant des alternatives au moteur à combustion. L'ambition des Etats d'évoluer vers un monde avec une empreinte carbone réduite se précise avec les accords de Paris et des contraintes réglementaires grandissantes. D'importants plans d'investissements dans les infrastructures renouvelables ainsi que des subventions, se concrétisent actuellement sur toute la planète.

Évolution du prix du certificat BCVs Megatrend Selection en % depuis le lancement





MARKET Événement en ligne

Daniel Rotzer, responsable Asset management & advisory, et Mathias Cotting, Economiste responsable, dans l'émission télévisée «Market»

Ces tendances sont également associées à une démographie dont l'espérance de vie est passée de moins de 70 ans en 1960 à plus de 80 ans aujourd'hui, faisant évoluer les besoins en soins de santé. S'ajoute à cela une forte croissance de la classe moyenne dans les pays émergents, dont le pouvoir d'achat ne cesse de croître. Ces facteurs structurels devraient à l'avenir profiter notamment aux entreprises du domaine de la santé, mais également à celles du secteur du luxe.

Ces trois thématiques que sont la digitalisation, la transition énergétique et l'évolution démographique, font figure de «Megatrends» (tendances à très fort potentiel) visibles et incontournables. Afin de tirer profit de ces différents potentiels de croissance, le certificat «BCVs Actions Megatrend Selection» a été construit autour de ces grandes tendances, en sélectionnant activement les titres les plus prometteurs de chaque thème d'investissement. L'univers d'investissement est mondial, après exclusion des sociétés controversées en terme d'environnement, de société ou de gouvernance (filtre ESG). L'énergie renouvelable constitue le premier pilier d'investissement. Les sociétés sélectionnées sont les plus exposées aux énergies propres et profiteront particulièrement de la démocratisation de celles-ci. Les domaines d'application touchent notamment le solaire, l'éolien, l'hydrogène ou encore l'énergie hydraulique.

La BCVs sélectionne également les leaders de la digitalisation, en identifiant les sociétés à forte croissance tout en affichant une valorisation raisonnable. Les sociétés sont actives dans l'intelligence artificielle, la robotique ou encore le cloud (services informatiques via Internet). Le dernier pilier d'investissement repose sur les évolutions démographiques de demain en repérant les acteurs du secteur pharma-ceutique qui bénéficieront le plus

du vieillissement de la population. Cette sélection est finalement complétée avec les entreprises exposées à la montée en puissance de la classe moyenne des pays émergents.

Depuis son lancement en mars 2021, le certificat «BCVs Actions Megatrend Selection» affiche une bonne performance par rapport à son benchmark.

NOUVELLE ÉMISSION TÉLÉVISÉE «MARKET»

Afin de se rapprocher davantage de sa clientèle, la BCVs poursuit le développement de ses services digitaux avec sa nouvelle émission «Market». Lancée en novembre 2021 en collaboration avec Canal9, cette émission de quatre minutes sous forme d'interview relate de façon simple et imagée l'actualité économique et financière dans les deux langues cantonales.

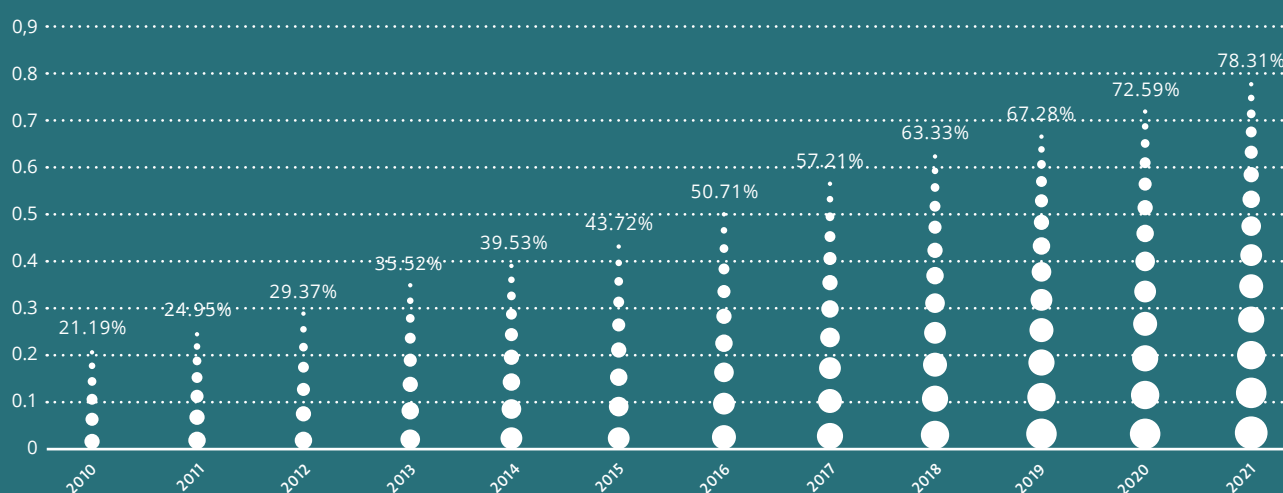
Tous les mois, les spécialistes de la BCVs présentent ainsi les nouvelles financières et analysent les perspectives de l'économie et des marchés financiers.

Cette capsule vidéo tout public s'adresse aussi bien aux novices qu'aux investisseurs expérimentés. Chaque édition est disponible sur le site internet et les réseaux sociaux de la BCVs, ainsi que sur les supports de la chaîne télévisée Canal9.

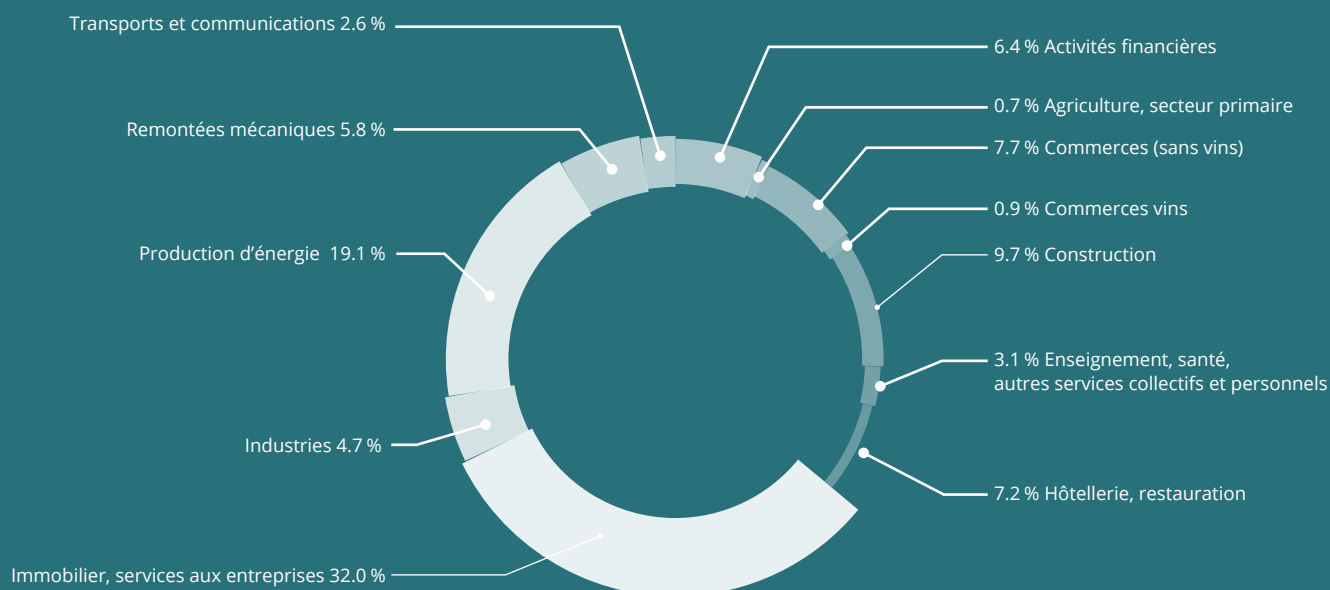
Portefeuille clientèle entreprises

Au 31.12.2021 : 5738 sociétés clientes de la BCVs (+3.31% par rapport à 2020)

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVs en comparaison avec 2008



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



La banque des entreprises

Conformément à la mission confiée par le législateur valaisan, l'activité de la BCVs auprès des entreprises dépasse le simple exercice du métier bancaire. Elle leur fournit une politique de crédit adaptée, un accompagnement de qualité sur le long terme et sous différentes formes. Elle constitue ainsi le partenaire privilégié des entreprises valaisannes.

La BCVs incarne véritablement le rôle de « banque des entreprises » en Valais. Son rôle dans le développement de l'économie est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que « La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Forte de cette mission, grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique local, elle constitue ainsi le partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille.

La BCVs s'engage également en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques : entrepreneurs, associations professionnelles, organisme de promotion économique, institutions et monde politique.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans

des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVs dispose en effet d'excellentes connaissances du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas, en fondant son analyse non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du business model ou la pertinence de la stratégie suivie.

UN SOUTIEN EN PÉRIODE DE CRISE

À l'instar de l'année dernière, la BCVs a décidé de suspendre les amortissements sur les crédits de la clientèle commerciale valaisannes durant l'année 2021. Grâce à cette mesure renouvelée, plus de 84 millions de francs de liquidités sont demeurés à disposition de l'économie du canton du Valais, permettant de soulager les entrepreneurs. En outre, elles s'inscrivent dans la mission de la Banque Cantonale du Valais en faveur de l'économie de son canton, dans le contexte pandémique actuel. Cette aide complémentaire et concrète a permis aux entreprises de disposer de liquidités supplémentaires. Plus de 3'000 prestations ont été concernées par cette action. Les clients qui le souhaitent ont pu maintenir le paiement des amortissements.

UN ACCOMPAGNEMENT SOUS DIFFÉRENTES FORMES

Le conseil et le soutien aux entreprises ne signifie pas seulement financer, mais aussi partager, informer, susciter, échanger ; en un mot accompagner. La BCVs met donc également sa compétence au service de l'information économique et du conseil aux entreprises.

Durant toute l'année, elle propose différentes publications thématiques ainsi que, en partenariat avec d'autres acteurs, de nombreux rendez-vous. Voici quelques exemples.

RENTRÉE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE (REV)

Initiée, en 2017, par le Groupe Mutuel et la BCVs, organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais, l'Association Valaisanne des Entrepreneurs ainsi que l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, la rentrée de l'économie valaisanne (REV) est une manifestation d'envergure, représentative à la fois du tissu économique valaisan et vitrine de ses compétences. Terreau propice au renforcement d'une économie de proximité, la REV se veut une véritable plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant ainsi, dans une atmosphère conviviale, de nouer des relations constructives et d'en faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton, dont elle vise à mettre en exergue le potentiel.

Rassemblant les acteurs économiques du canton, la conférence thématique de cette année soulevait la question de « L'avenir du tourisme valaisan été comme hiver ». Les quatre intervenants, tous acteurs issus du monde du tourisme, ont apporté leur éclairage sur ce futur défi, partageant leur expérience respective dans le domaine. L'édition 2021, qui s'est tenue le 2 septembre dans l'enceinte de STA Sembrancher, marquait son grand retour après deux ans d'absence due à la pandémie.

TEDXMARTIGNY

Plateforme aux acteurs de l'innovation et de la créativité en Valais, la manifestation TEDxMartigny est organisée annuellement par l'association Neurhone. 2021 marquait la 10^e édition de cet événement communautaire dont la BCVs est partenaire. Afin de célébrer cet anniversaire, un programme sur 5 jours a été proposé du 31 août au 4 septembre 2021. La BCVs a participé à la soirée du 3 septembre au Théâtre Alambic de Martigny, avec comme fil rouge le thème « 10versité ».

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE : PROXIMITÉ

Les très bonnes performances des caisses de pension en 2021 vont contribuer à renflouer les réserves et également permettre aux institutions de prévoyance de se renforcer ou de procéder à des distributions aux assurés. Les marchés financiers ont en effet connu une année très faste, avec un large soutien des politiques des banques centrales.

Dans un contexte toujours sous-tendu par la pandémie, la BCVs a conservé son cap en restant au plus près de ses clients. La situation particulière que nous vivons tous nous a permis de développer de nouvelles approches avec des technologies innovantes. Le cœur de l'activité se cristallise autour d'une réponse adaptée et rapide aux besoins. Notre plus-value s'articule autour d'une capacité à l'individualisation des prestations et d'une vraie proximité physique. Cet avantage comparatif est la pierre angulaire de notre activité et le demeurera sur le long terme.

UNE PRESTATION INCONTOURNABLE : LE CONSEIL PATRIMONIAL

Passer en revue l'intégralité de votre patrimoine est une nécessité pour anticiper au mieux l'avenir. En effet, chacun dispose d'une situation qui lui est propre : revenu, patrimoine, état civil, famille, immobilier. Identifier clairement les mesures optimales à prendre est une tâche souvent complexe. Comment prendre en compte les placements, le financement immobilier, la prévoyance privée et professionnelle et la fiscalité d'un seul tenant. Nos spécialistes se basent sur votre situation personnelle pour trouver la meilleure solution. Emprunt ? Rachat dans la caisse de pension ? Investissement sur les marchés ? Capital ou rente à la retraite ? Pacte successoral ? Impact sur la fiscalité ? Le nombre de questions est aussi illimité que les situations sont diverses.



**PRIX
CRÉATEURS '21**
BCVS | WKB

12^e Édition du Prix Créateurs BCVs

PROJETS

679

dossiers déposés
en 11 éditions

FINALISTES

5

projets en lice

LAURÉATS

2

innovations primées

De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la Banque Cantonale du Valais est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVs, co-organisé avec l'entité de promotion économique Business Valais depuis 2007. Le prix récompense les projets les plus prometteurs, quel que soit le domaine d'activité, tout en mettant en lumière les innovations valaisannes.

Parmi les 46 projets déposés pour cette 12^e édition du Prix Créateurs BCVs, le jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, a choisi les cinq finalistes sur la base de critères objectifs, axés sur le potentiel d'innovation, la faisabilité technique ou l'apport économique pour la région :

- Plein'R, spiruline écoresponsable valaisanne
- Bergbox, plateforme digitale de produits valaisans
- Tracy.ai, aide à la performance des vélos électriques
- Bellwald TEC, textiles orthopédiques intelligents
- Aquaspy, solution d'analyse de la qualité de l'eau

Avec 41% des voix, c'est la jeune société Plein'R et son algue aux mille vertus qui a remporté les faveurs du public. D'une valeur de CHF 25'000.- et composé d'un chèque de CHF 10'000.- et des prestations de coaching pour une valeur de CHF 15'000.-, le trophée de la première place lui a été décerné lors de la remise des prix le 14 septembre à la Halle polyvalente de Conthey. Bellwald Tec, qui développe des textiles intelligents permettant de scanner la forme des membres, a quant à elle remporté le Prix Coup de cœur des anciens finalistes, doté de CHF 5'000.-.

Les applications BCVs

Les clients BCVs font de plus en plus appel aux applications mobiles pour la gestion au quotidien de leur relation bancaire. Pour preuve, depuis 2020 le nombre de connexions depuis l'application BCVs mobile est supérieur aux connexions depuis le portail internet e-banking.

Afin de satisfaire à cette demande grandissante, la BCVs continue de développer ses prestations digitales et propose 3 applications :



BCVs Mobile
pour la gestion
au quotidien de sa
relation bancaire

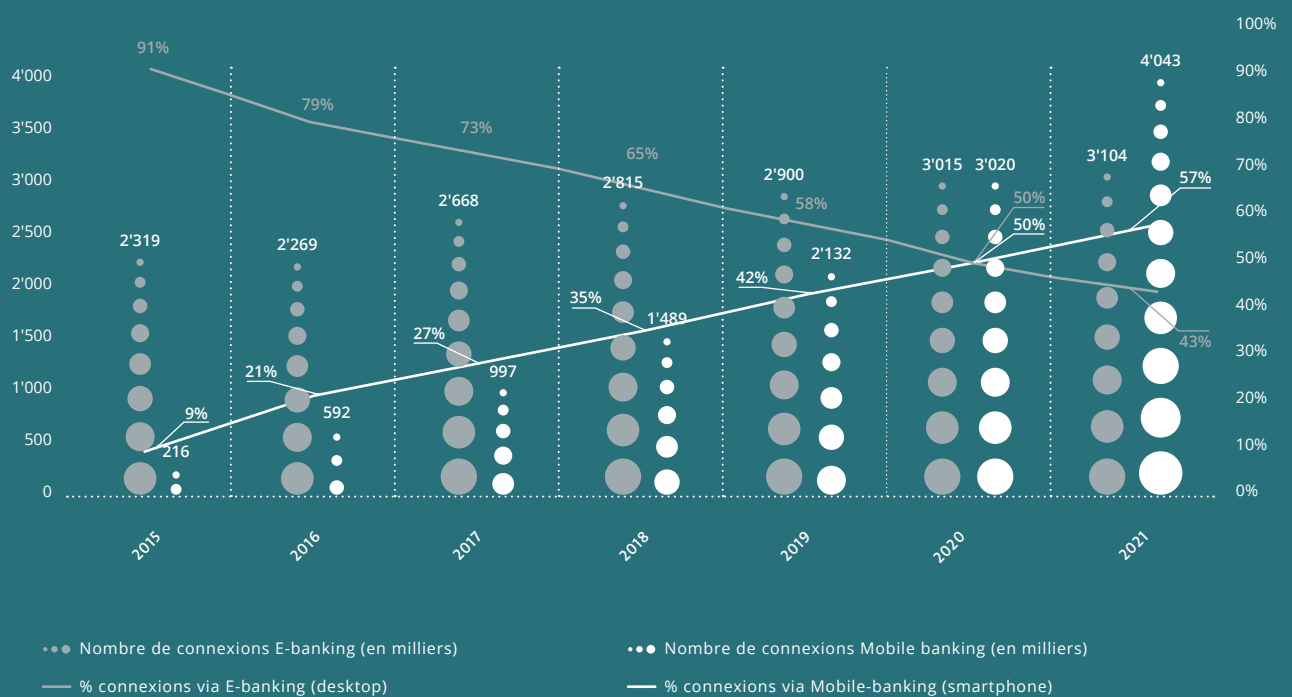


BCVs Twint
pour les paiements
facilités et
transferts d'argent



BCVs one
pour la gestion
des cartes de débit,
de crédit et Prepaid

Progression des connexions E-banking vs. Mobilebanking





AEROS

DUFOUR AE



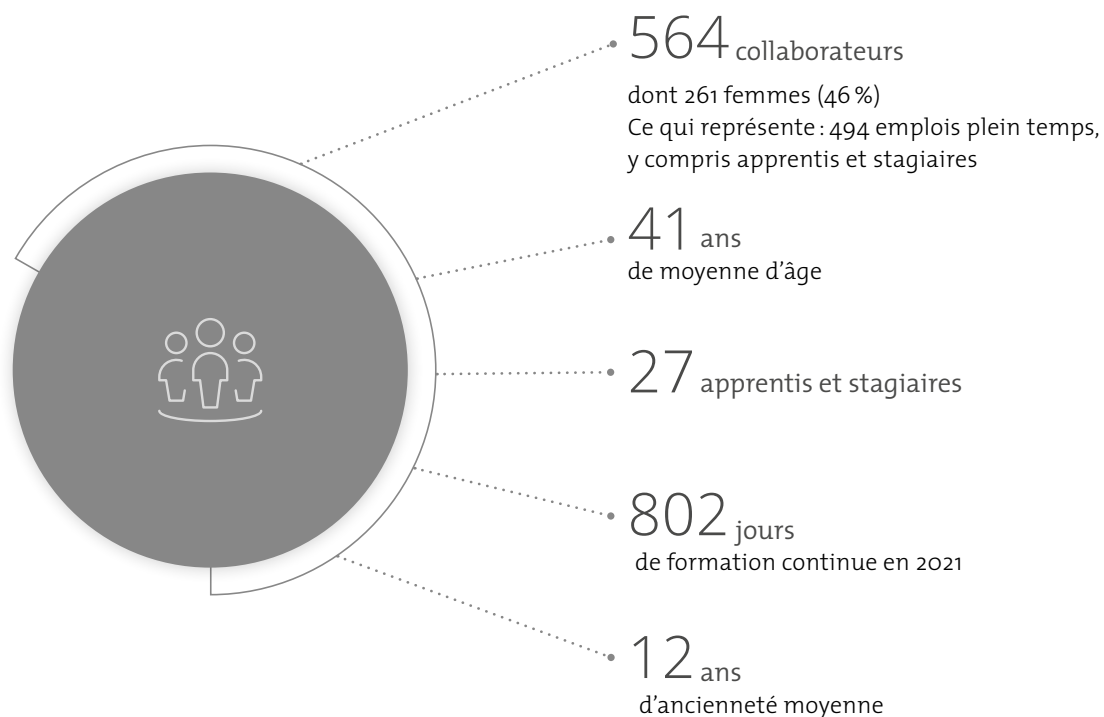
Responsabilité d'entreprise

- 48 Engagée pour ses collaborateurs
- 50 Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
& Développement durable
- 58 Engagée pour le Valais et sa population
- 60 La Fondation du 100^e de la BCVs

Engagée pour ses collaborateurs

Employeur de référence en Valais, la BCVs contribue activement au développement du canton et s'engage pour un monde plus durable, plaçant ses collaborateurs au cœur de cette réussite. Elle relève avec eux les défis de la digitalisation et les accompagne au quotidien dans ce changement culturel.

Les collaborateurs BCVs en un clin d'oeil



Dans la continuité de son engagement envers l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs, la BCVs applique la valeur de proximité au sein de ses ressources humaines au quotidien. C'est une nouvelle responsable du département qui a rejoint les équipes au 1^{er} novembre 2021 en qualité de directrice adjointe. Aline de Riedmatten succèdera à Eliane Gaspoz après une période transitoire, dont le départ à la retraite est prévu au printemps 2022. Les deux femmes possèdent une vision commune, celle de placer l'humain au centre des réflexions et comme point de départ à tout processus interne à la Banque.

L'expérience avérée d'Aline de Riedmatten dans le domaine de la digitalisation converge avec les nouvelles orientations de la BCVs. Il s'agit dès lors d'implémenter les visions stratégiques au sein des différentes équipes.

Le défi implique notamment la mise en place de formations continues dédiées à cette thématique et aux nouveaux outils qui seront progressivement mis à disposition des employés de la Banque tout en s'assurant d'accompagner les employés de manière bienveillante et constante dans le changement. L'introduction de méthodes de travail digitalisées représente un atout majeur pour la clientèle ainsi qu'une simplification des processus pour les collaborateurs dans un souci d'efficacité. Cette dernière est au centre des préoccupations de la BCVs. La transition amenée grâce à la numérisation revitalise les interactions clientèle inhérentes au secteur bancaire, en allégeant et en simplifiant la prise en charge des demandes-clients. L'automatisation de certaines opérations courantes permet la libération de ressources afin de développer un réseau de conseil à forte valeur ajoutée et témoigne de l'engagement de la Banque en matière de durabilité.

Car si la digitalisation est aujourd'hui incontournable, prenant en compte la nécessité de proposer à la clientèle des moyens technologiques modernes, cette transition se fait avant tout dans le respect de la proximité, valeur affirmée de la BCVs. Ainsi, les points de vente et de conseil, tout comme les interlocuteurs et le mode de prise en charge se poursuivent.

Atout supplémentaire majeur de ce virage stratégique, le développement de compétences nécessaires à l'évolution des métiers ainsi qu'à l'employabilité de ses collaborateurs. Cela fait partie intégrante de la feuille de route d'Aline de Riedmatten. Avec une implication centrale du département des ressources humaines, de nouvelles formations seront progressivement proposées aux collaborateurs afin d'identifier au mieux les attentes des clients en fonction de leur profil et de leurs besoins.

En termes de gestion des talents, Aline de Riedmatten possède également la fonction-clé d'accompagnatrice au changement vers une organisation plus agile.

Pour ce faire les différents niveaux hiérarchiques seront impliqués afin de créer une équipe d'ambassadeurs du changement, ayant une responsabilité centrale dans le pilotage de la transition et de l'évolution culturelle. Pour accompagner au mieux la Banque dans ses défis de digitalisation, un service baptisé « Corporate & business development » a été constitué en 2021. Collaborant étroitement avec chacune des entités, cette équipe veille à une implémentation harmonieuse de la transition, visant une compréhension renforcée des nécessités du marché.

La diversité des talents ainsi que la durabilité sont par ailleurs des composantes essentielles de la stratégie des ressources humaines 2022. Attirer de nouveaux talents requiert le renforcement d'une marque employeur innovante et compétitive. Ce défi constitue la clé de voûte de la vision d'Aline de Riedmatten et confirme le positionnement de la BCVs en tant qu'employeur de référence en Valais.



*Eliane Gaspoz et Aline de Riedmatten,
Directrices adjointes et responsables des ressources humaines*

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) & Développement durable

Plaçant les valeurs de durabilité et de pérennité au centre de son modèle d'affaires, la BCVs se préoccupe des questions environnementales. Depuis des années, la BCVs s'engage en faveur du développement durable. Cette orientation fait partie intégrante de la stratégie globale de la Banque.

ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ

Banque de proximité, innovante, responsable et respectueuse de son environnement, la BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (ISO 9001), de la maîtrise de son impact environnemental (ISO 14001), de ses efforts pour le diminuer (Swiss Climate CO₂) et de son caractère à la fois performant et citoyen (Valais Excellence). En 2020, elle a co-fondé la Fondation Carbon Free Valais dont l'objectif est de valoriser les entreprises soucieuses de leur empreinte écologique au travers de la constitution d'un fonds pour le financement de projets régionaux de réduction d'émission de CO₂.

La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation et s'efforce ainsi de créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clientèle, ainsi que l'économie valaisanne.

En 2021, la BCVs s'est vu attribuer la note C+ lors de l'Inrate Sustainability Assessment ainsi que le score de 58 points sur 100 lié à la Gouvernance d'entreprise par la société de rating Inrate.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail interne « développement durable » a été créé en 2021, afin d'établir des recommandations à la Direction Générale sur les objectifs et approches à adopter de l'ensemble des sujets liés au développement durable. Il est dirigé par le Chief Sustainability Officer (CSO) et comprend des représentants de chacun des domaines de la Banque qui apportent une réflexion pluridisciplinaire. Il se réunit à une fréquence mensuelle.

Différentes initiatives sont en cours de traitement au sein du groupe de travail, notamment une analyse approfondie des produits et des labels ainsi que la mise sur pied d'un plan mobilité pour les collaborateurs de la BCVs.

Une charte de développement durable a été élaborée et adoptée par le Conseil d'administration. Elle se base sur les quatre axes suivants :

- environnement,
- employeur,
- finance & produits,
- ancrage régional.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable (ODD) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030, adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici 2030. Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCVs a créé les bases nécessaires pour aligner davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.

PRIORISATION DES ODD

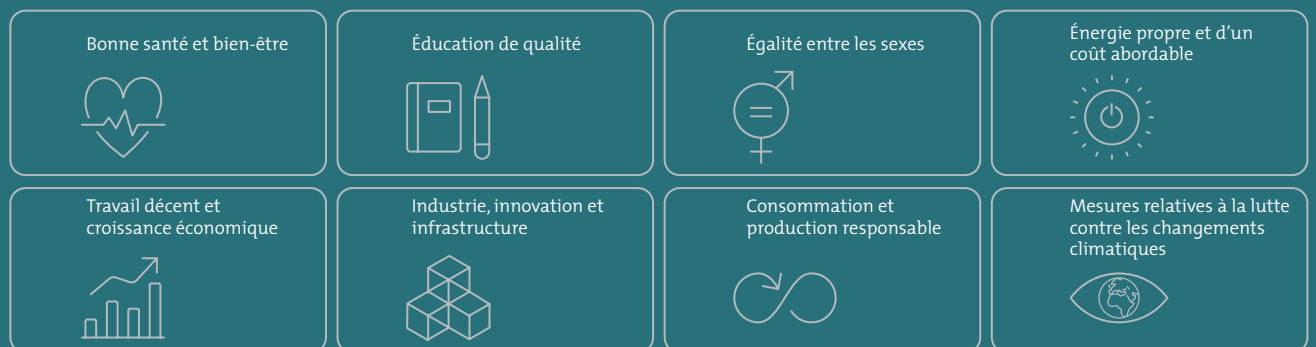
La BCVs adhère aux 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail développement durable a classé les ODD par ordre de priorité. Sur la base des principales catégories thématiques de la BCVs (environnement, employeur, finance & produits et ancrage régional), des recherches ont été effectuées afin de déterminer les ODD sur lesquels la Banque avait le plus d'influence au travers de ses activités.

8 ODD ont été intégrés dans les quatre axes de la charte de développement durable et seront mesurés à l'aide d'indicateurs de performance afin d'atteindre les engagements de la BCVs fixés d'ici 2030.

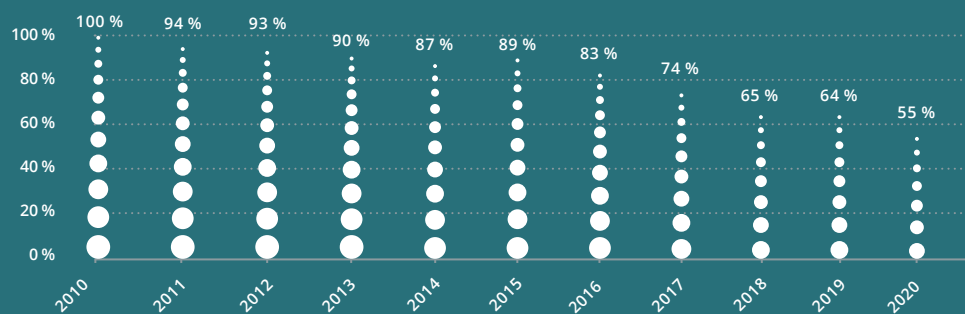
Les 4 axes du développement durable à la BCVs en un clin d'œil



Objectifs de développement durable sur lesquels la BCVs exerce la plus forte influence :



Réduction totale de l'émission de CO₂



Source : rapport Swiss Climate du 26.11.2021

Axe I : Environnement

Bilan environnemental de la BCVs

CERTIFICATION SWISS CLIMATE

Le changement climatique global constitue un défi. Une politique climatique durable augmente la force innovatrice de l'économie et lui permet d'accéder à de nouveaux marchés. Pour la BCVs, il s'agit dans ce contexte de tenir compte du caractère supportable pour l'économie des mesures qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. La politique climatique ne peut cependant être performante que si elle renforce la compétitivité de production des biens et services.

La BCVs promeut dans son activité l'utilisation de systèmes qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, de comportement des collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors d'événements auxquels participe la Banque.

Elle est accompagnée dans cette démarche par l'entreprise Swiss Climate SA. Le label Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. Swiss Climate garantit que nos objectifs sont compatibles avec le respect du climat et utilise à cette fin les principes des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (Science Based Targets, SBT). La BCVs travaille actuellement au renouvellement et renforcement de sa stratégie de développement durable, afin qu'elle couvre l'ensemble des activités de la Banque.

RÉDUCTION DE 53 % DES ÉMISSIONS DE CO₂ PAR EMPLOYÉ

EN 11 ANS

Labellisée Swiss Climate depuis 2010, après avoir obtenu pour l'année 2010 le certificat Swiss Climate certified CO₂ footprint, la BCVs a obtenu pour la 10^e année consécutive le certificat Swiss Climate certified CO₂ optimised. Elle établit un bilan annuel comptabilisant les émissions de gaz à effet de serre et met en place des mesures concrètes pour la réduction de celles-ci. Son objectif de réduction en 2020 de -25 % par rapport à 2010 a largement été dépassé puisque la réduction effective à fin 2020 est de -53 %.

Plusieurs mesures ont été prises, notamment un plan de subventionnement à l'attention des collaborateurs afin de faciliter la mobilité durable, l'encouragement du télétravail, l'optimisation et le remplacement de systèmes de chauffage, le recours aux conférences virtuelles et l'utilisation exclusive de papier recyclé.

NOUVEL OBJECTIF

Arrivée à la fin d'un cycle (2010-2020) durant lequel elle a réduit ses émissions de gaz à effets de serre de 53 %, la BCVs fait part de ses nouvelles ambitions en se fixant un nouvel objectif portant sur la période de 2019 à 2030. Du fait que 2020 n'est pas suffisamment représentative en raison de la pandémie, 2019 a été choisie comme année de référence pour la nouvelle période.

Ainsi la BCVs s'engage à réduire ses émissions totales de CO₂ de 35 % d'ici 2030 par rapport à 2019.

Les limites du système ont été nouvellement définies et incluent les changements suivants :

- Émissions de CO₂ liées à l'approvisionnement en énergie ;
- Émissions de CO₂ liées au télétravail ;
- Émissions de CO₂ liées à l'équipement IT.

Détail des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

| Émissions de gaz à effet de serre | Unité | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total Scopes (ApME) ¹ | t. | 667 | 779 | 789 | 907 |
| Directes (Scope 1) ² | t. | 326 | 337 | 303 | 337 |
| Indirectes (Scope 2) ³ | t. | 19 | 19 | 18 | 39 |
| « Autres » indirectes (Scope 3) ⁴ | t. | 322 | 423 | 468 | 530 |
| Total source (ApME) | t. | 667 | 779 | 789 | 907 |
| électricité | t. | 1 | 1 | 1 | 20 |
| Chauffage | t. | 338 | 349 | 315 | 345 |
| Trafic pendulaire | t. | 256 | 334 | 374 | 422 |
| Trafic professionnel | t. | 36 | 52 | 54 | 68 |
| Papier et travaux d'imprimerie | t. | 27 | 33 | 36 | 41 |
| Envois | t. | 5 | 6 | 3 | 1 |
| Eau | t. | 4 | 4 | 5 | 5 |
| Déchets | t. | - | - | 1 | 5 |
| GES par collaborateur | Kg | 1'367 | 1'647 | 1'675 | 1'955 |
| GES par million de la somme du bilan | Kg | 37 | 47 | 49 | 58 |

¹ Émissions de GES exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de GES directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées.

³ Tient compte de toutes les émissions de GES qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs

Axe II : La BCVs en tant qu'employeur

Employeur de référence en Valais, la BCVs contribue activement au développement du canton et s'engage pour un monde plus durable, plaçant ses collaborateurs au cœur de cette réussite. C'est pourquoi elle leur fait bénéficier d'opportunités de carrières stimulantes et de conditions de travail attractives, tout en accordant une place centrale à la formation.

La BCVs offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille : elle permet le travail à temps partiel, de prendre une retraite échelonnée ou d'annualiser le temps de travail et accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés aux collaborateurs afin qu'ils puissent s'adonner à des projets personnels et à des activités privées notamment des mandats à caractère social.

Tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque sont annoncés afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

La Banque protège et fait respecter la personnalité de ses collaborateurs, elle tient à ce que leur intégrité soit préservée sur leur lieu de travail et elle veille au maintien de la moralité. Aucun acte de discrimination, notamment fondé sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou l'âge n'est toléré.

Elle veille également à la protection des données des collaborateurs. Toutefois, il est à relever que toute demande d'information résultant d'obligations légales, de surveillance interne/externe ou d'une situation litigieuse est communiquée à qui de droit.

Les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Elles incluent des règles de comportement ayant trait notamment au harcèlement psychologique (mobbing), au harcèlement sexuel ainsi qu'aux règles de déontologie régissant l'activité bancaire, les relations avec la clientèle, la confidentialité ou les réglementations en vigueur (cf. code de conduite reçu et signé par le collaborateur). Lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs, les sujets relatifs à la protection du collaborateur, à la sécurité physique et informatique, à la Compliance, au blanchiment d'argent, au délit d'initié et à la corruption sont abordés. Les collaborateurs confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter.

Pour signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaborateurs disposent de canaux internes. L'anonymat et la discrétion sont garantis.

Des enquêtes de satisfaction sont menées tous les trois ans auprès des collaborateurs. La Commission du personnel de la BCVs représente les intérêts des collaborateurs auprès des instances dirigeantes de la Banque.

| BCVs en tant qu'employeur | Unité au 31.12.2021 | 2021 |
|---|---------------------|---------|
| Collaborateurs | | |
| Effectifs du personnel (apprentis et auxiliaires compris) | Nombre | 564 |
| Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps) | Postes | 494 |
| Total temps partiel | % | 33.64 % |
| Femmes cadres supérieurs (dès sous-directrice) | % | 1.35 % |
| Femmes cadres (dès mandataire commerciale) | % | 26.44 % |
| Femmes dans l'ensemble du personnel | % | 46.28 % |
| Fluctuation (nette) au total | Nombre | 33 |
| Taux de fluctuation (net) au total | % | 6.46 % |
| Recrutements au total | Nombre | 74 |
| Taux de recrutement au total | % | 13.12 % |
| - Taux de recrutement de femmes | % | 11.88 % |
| - Taux de recrutement d'hommes | % | 14.19 % |

POLITIQUE SALARIALE RAISONNABLE

Depuis de nombreuses années, la BCVs s'engage en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. La politique salariale de la BCVs répond au principe « à travail égal, salaire égal ».

La BCVs a obtenu en 2020 le label « Fair-ON-Pay+ » attribué par la société de conseil en ressources humaines Comp-on et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS). Cette certification distingue la Banque en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre hommes et femmes.

La BCVs s'est soumise avec succès à l'analyse approfondie effectuée par la société Comp-on basée sur l'outil Logib, reconnu par la Confédération, et sur les directives du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) dans le cadre du système des marchés publics. Cette attestation de conformité est valable quatre ans et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

RESPONSABILITÉ EN TANT QU'EMPLOYEUR ET GESTION DE L'ÉVOLUTION

Des collaborateurs motivés et engagés qui s'identifient à leur employeur contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCVs s'attache à être un employeur exemplaire et responsable. Par sa politique d'affaires axée sur le long terme, la BCVs vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. La BCVs est soucieuse de son rôle social : par son offre de formation continue de ses collaborateurs, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus d'évolution structurelle et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées.

Les collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques sont impliqués activement afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement.

SANTÉ ET ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE

La Banque se préoccupe de la santé de ses collaborateurs et prévoit diverses actions préventives ou de soutien en matière de santé et bien-être au travail. À ce titre, elle propose gratuitement les prestations du service social d'entreprise Proitera afin de bénéficier d'un entretien ou de conseils pour trouver des solutions face notamment aux difficultés personnelles, aux questions familiales, aux problèmes de dépendances ou situations de décès et de deuil.

| Maternité / paternité | | 2021 |
|---|--------|-------|
| Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité | Nombre | 9 |
| Taux de reprise du travail après un congé maternité | % | 100 % |
| Taux de collaboratrices qui restent en poste 12 mois après la reprise | % | 100 % |
| Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité | Nombre | 8 |

Santé et sécurité au travail

| | | |
|---|--------|------|
| Accidents prof. (y.c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail) | Nombre | 0 |
| Jours d'absence par collaborateur | Nombre | 4.88 |
| - pour cause de maladie | Nombre | 4.52 |
| - pour cause d'accident | Nombre | 0.36 |
| - pour cause d'accident professionnel | Nombre | 0 |

D'autres mesures de promotion de la santé des collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins telles que des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout ou la mise à disposition de deux écrans permettant un confort visuel appréciable. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également pris en compte afin d'assurer le confort des collaborateurs porteurs de handicaps.

En cas de maternité, la Banque accorde un congé d'une durée minimum de 16 semaines avec un salaire intégral qui débute au plus tard à l'accouchement. En cas de paternité, elle octroie un congé payé de dix jours.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations liées à la sécurité et aux évolutions réglementaires.

Les postes fixes de la Banque disposent d'une description de fonction. Le collaborateur s'engage à respecter sa description de fonction. Annuellement, il confirme cet engagement dans le cadre de l'évaluation annuelle des prestations.

La description de fonction définit les missions principales de la fonction, décrit les activités principales, les exigences professionnelles et les compétences personnelles nécessaires pour la bonne exécution des tâches. Les activités et les compétences personnelles sont reprises dans l'appréciation annuelle des prestations.

Annuellement, le responsable de conduite organise une entrevue avec chacun de ses collaborateurs, dont les objectifs sont les suivants : a) évaluation en lien avec les objectifs définis pour l'année écoulée, les tâches inhérentes à sa fonction et les critères personnels requis, b) la fixation des objectifs pour l'année à venir et c) définition des besoins et des possibilités en matière de développement personnel et de formation.

La BCVs soutient et encourage le développement des compétences en instaurant des conditions favorisant le perfectionnement professionnel des collaborateurs, notamment en assumant les investissements de formation interne et externe et, au besoin, en adaptant le temps de travail. Chaque collaborateur prend l'initiative de son développement professionnel et consolide en permanence son niveau de connaissances. Il prend part à toutes les étapes de la formation et s'engage activement de manière à pouvoir mettre en pratique les nouveaux acquis.

La BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes. Elle organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail, les cours professionnels ainsi que des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ces derniers ont lieu au Center for Young Professionals in Banking à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

| Formation | Unité | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-----------------|------|------|------|------|------|
| Total des collaborateurs en formation | Nombre | 27 | 30 | 33 | 33 | 32 |
| - dont apprentis | Nombre | 13 | 15 | 18 | 20 | 23 |
| - dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité prof. | Nombre | 4 | 5 | 6 | 3 | 2 |
| - dont participants au programme de formation interne | Nombre | 9 | 9 | 8 | 9 | 8 |
| - dont stagiaires | Nombre | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 |
| Formation continue | Jours | 802 | 924 | 1304 | 1206 | 1166 |
| Montant consacré à la formation | CHF en milliers | 864 | 757 | 980 | 911 | 892 |

Axe III : Finance & produits

La BCVs privilégie les relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle offre des prestations qui apportent une plus-value à ses clients et à l'économie réelle. La Banque veille à assurer la satisfaction à long terme de ses clients en leur offrant un suivi personnalisé et individuel, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles présentés dans un langage clair. Le processus de conseil commence par une analyse et une identification des besoins du client et se poursuit avec la définition du produit, des explications y afférentes et une information correspondante sur les risques.

Grâce à des formations et à des certifications régulières, la BCVs s'assure que le niveau de compétences de ses conseillers à la clientèle reste élevé. Elle veille à l'absence de conflits d'intérêts dans le conseil en offrant de manière pondérée à ses collaborateurs des incitations financières raisonnables.

La BCVs offre des services fiables d'une qualité irréprochable à des prix raisonnables. Elle accorde une grande importance à un processus de conseil clair et professionnel. Les clients sont informés de façon détaillée des risques éventuels.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCVs veille à ne pas créer de fausses incitations pour les conseillers à la clientèle. Ainsi, la rémunération variable ne se limite pas aux ventes de produits (critères quantitatifs), mais tient compte aussi de l'attitude et du succès de l'entreprise (critères qualitatifs).

En qualité de banque de proximité, la BCVs exerce ses activités dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Elle respecte les principes professionnels et éthiques reconnus par le secteur bancaire.

Ainsi la Compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la BCVs ; on entend par Compliance, la conformité aux lois, règlements et directives internes et externes ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage. Les collaborateurs de la Banque doivent prendre en compte la dimension Compliance dans l'ensemble de leurs activités. Pour ce faire, la BCVs attache une importance primordiale et des moyens conséquents afin de contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment d'avoirs d'origine criminelle et le financement du terrorisme, elle dispose à ce titre d'un concept de formation sur ce thème. La Banque s'emploie également à maintenir un dispositif d'application des sanctions économiques nationales et internationales et de surveillance des marchés de qualité.

La déclaration fiscale et le paiement des impôts font partie des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La politique de la BCVs est basée sur la gestion des avoirs fiscalement conformes. Une clarification du statut fiscal peut être exigée au risque de suspendre les relations d'affaires.

La BCVs n'offre pas de conseil en matière fiscale.





Le secret bancaire protège les clients contre tout accès non autorisé aux informations sur leur relation bancaire. L'obligation légale de respecter le secret bancaire est également stipulée dans les contrats de travail des collaborateurs ainsi que dans des directives. Diverses formations internes prodiguées à l'ensemble du personnel se penchent sur ce sujet.

En outre, des formations en ligne et des campagnes internes de sensibilisation sur les cybermenaces sont régulièrement organisées en vue de sensibiliser les collaborateurs à l'utilisation des moyens de communication électroniques en toute sécurité.

Le respect des directives relatives à la protection des données client fait l'objet d'une surveillance et de contrôles automatiques. La BCVs s'assure en outre, au travers d'audits internes et externes, que les lois et les exigences de l'autorité de surveillance sont appliquées correctement.

INVESTISSEMENTS ESG

Au sein de la Banque Cantonale du Valais, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en considération au travers de différentes solutions d'investissement destinées à la clientèle. Une méthodologie propriétaire a été mise en place pour la notation des fonds de placement et titres entrant dans la composition des véhicules d'investissement proposés aux clients. Cette note interne est basée sur une *Due diligence* quantitative et qualitative (correspondant à l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction, afin de se faire une idée précise de la situation d'une entreprise). Elle établit ainsi un classement allant de 0 à 3 planètes, le nombre de planètes allant croissant en fonction de l'intégration des critères ESG dans le portefeuille de titres.

| | | |
|---|-----------------------|---|
| ● | Impact Investing |  |
| ● | Filtrage |  |
| ● | Exclusion sectorielle |  |
| ● | Pas de critère ESG |  |

L'approche ESG du fonds de placement BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland est basée sur le principe d'exclusion ou filtrage négatif selon le prospectus de placement.

Les fonds de placement flex de droit suisse (BCVs/WKB (CH) flex Pension 35 et BCVs/WKB (CH) flex Pension 65) respectent également ce principe d'exclusion ou filtrage négatif selon le prospectus de placement. Cette approche est appliquée à la partie prépondérante du portefeuille (obligations et actions) et pour une quote-part supérieure ou égale aux deux tiers des investissements consentis dans ces deux classes d'actifs. Sur la base de cette approche, la part ESG du fonds BCVs/WKB (CH) flex Pension 35 représente ainsi 82.5% au 31.12.2021.

Concernant les mandats de gestion, la méthodologie propriétaire de la Banque est appliquée. Les fonds qui composent les mandats sont notés en planète selon leur degré de sensibilité à l'ESG.

La notation des fonds de placements externes (architecture ouverte) proposés aux clients ayant signé un mandat de conseil repose également sur la même méthodologie des planètes. Pour les titres directs, la Banque s'appuie sur les notes ESG mises à disposition par des prestataires externes. Ces scores reposent sur une échelle de 0 à 100. Sur cette base la Banque attribue ensuite le nombre de planète de 0 à 3 aux diverses sociétés de son univers d'investissement.



Parmi les différents produits lancés ces dernières années, la Banque a créé deux certificats à caractère durable : le certificat Actions européennes durables et le certificat Actions mondiales durables. Ces produits permettent à la clientèle d'investir très simplement sur une sélection de 30 à 50 titres distingués à la fois pour leurs qualités financières et de durabilité. Ces deux certificats détiennent la note de deux planètes grâce à la sélection des actions durables dans leurs portefeuilles.

La méthodologie actuelle est sujette à évolution selon les changements qui interviennent dans le cadre légal, avec pour objectif d'intégrer progressivement les critères de durabilité dans l'ensemble de ses portefeuilles.

En tout, ce sont aujourd'hui près de CHF 2.5 milliards qui sont gérés de façon discrétionnaire sur la base de cette méthodologie de durabilité.

| Types de produits | AuM (mio CHF) | AuM ESG (mio CHF) | Part ESG (%) |
|-------------------------------------|---------------|-------------------|--------------|
| Mandats de gestion Star Select | 522 | 313 | 60 % |
| Mandats de gestion Active Portfolio | 195 | 129 | 66 % |
| Fonds de placement Flex | 692 | 500 | 72 % |
| Certificats BCVs Europe et Monde | 22 | 22 | 100 % |
| Volume | 1'431 | 964 | 67 % |

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Acteur très important du marché hypothécaire cantonal, la BCVs poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. Pour soutenir sa clientèle dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, la BCVs propose différentes solutions. En 2020, elle a réalisé le guide de la rénovation en collaboration avec le service cantonal valaisan de l'énergie. Diffusée à large échelle et disponible sur le site internet de la BCVs, cette publication a pour objectif d'informer le public sur les étapes-clés à envisager avant de démarrer tout projet.

La BCVs s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat. Au moyen de ses prestations bancaires et des offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCVs incite ses clients à économiser les ressources. À ce titre, la rénovation étant l'occasion d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, la BCVs propose à sa clientèle d'effectuer une analyse Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Afin d'encourager les démarches pour l'amélioration du bilan énergétique, la Banque participe financièrement à cette certification et prend en compte comme fonds propres, les subventions obtenues pour les travaux.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVs dispose d'excellentes connaissances du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas en fondant son analyse, non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du business model ou la pertinence de la stratégie suivie.

Axe IV : Ancrage régional

La BCVs contribue au renforcement et au développement de l'économie régionale ainsi qu'au maintien de postes de travail et d'apprentissage. La Banque des solutions efficaces, innovante et proche du client en Valais et en Suisse accompagne et soutient ses clients à chaque étape de leur vie et les aide à atteindre leurs objectifs financiers grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

La Banque encourage ses collaborateurs à s'engager dans des mandats et activités accessoires dans la mesure où ils contribuent au renforcement de l'image et/ou des activités de la Banque. Ces activités doivent toutefois être compatibles avec l'organisation du travail (service clientèle, suppléances), elles ne doivent pas être contraires aux intérêts de la Banque (par ex. image, valeurs de la Banque, ...) ni comporter un risque de réputation, un risque financier ou tout autre risque opérationnel pour la Banque. Pour ce faire, tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque sont annoncés afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

La BCVs soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVs fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises. Elle prend en considération les aspects du développement durable lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur.

L'engagement de la BCVs pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, que ce soit dans les domaines social, artistique, culturel, sportif ou encore académique. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière : un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande envergure ou encore une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou encore par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVs s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

LA FONDATION DU 100^e

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire et social ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e. Cette fondation a distingué de nombreuses personnes ou associations et

distribué des prix à 174 bénéficiaires pour un montant total de plus de 1,2 million de francs depuis sa création.

LE PRIX CRÉATEURS BCVs

De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVs est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVs dont la dotation est de CHF 30'000.- par année. Il est co-organisé avec l'entité Promotion économique Valais depuis 2007. Le prix récompense les projets les plus prometteurs, quel que soit le domaine d'activité, tout en mettant en lumière les innovations valaisannes.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVs et l'ensemble des Banques Cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 Banques Cantonales ont fondé l'Association FinanceMission en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe.

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation, elle est aux côtés des jeunes Valaisans. Elle propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVs Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150.- lors de l'ouverture du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MyBCVs. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

| Engagement sociétal | Unité | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-------------|------|------|------|------|------|
| Création de la valeur | | | | | | |
| Création de la valeur nette | | 153 | 140 | 149 | 148 | 142 |
| - Actionnaires | mios de CHF | 54,5 | 53 | 53 | 53 | 50 |
| - Pouvoirs publics (y.c. garantie de l'Etat) | mios de CHF | 20 | 9 | 20 | 20 | 19 |
| - Collaborateurs (y.c. contribution extraordinaire Caisse de Retraite) | mios de CHF | 78 | 107 | 76 | 75 | 73 |

Les actionnaires de la BCVs sont informés sur ses activités au moyen des rapports annuel et semestriel, de la lettre aux actionnaires, d'Internet, ou lors de manifestations et de l'Assemblée générale.

Engagée pour le Valais et sa population

Partenaire de nombreuses manifestations qui animent le canton, la BCVs s'engage en faveur d'événements tant culturels que sportifs ou sociaux, en apportant un soutien en cohérence avec son ancrage local.



Grand Raid BCVs, édition 2021



SPONSORING ET SOUTIEN

L'engagement de la BCVs pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, que ce soit dans le domaine social, culturel, sportif ou encore académique. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière: un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande envergure ou encore une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou encore par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVs s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

La situation épidémiologique vécue en 2021 a, pour la deuxième année consécutive, entraîné l'annulation d'une majorité de manifestations. Toutefois, les événements majeurs auxquels la BCVs associe son nom ont pu se dérouler sous la réserve de certaines restrictions sanitaires.

Qu'il s'agisse de rencontres sportives populaires telles que le *Grand Raid BCVs*, des matchs du *FC Sion* ou du *HC Viège*, de rendez-vous musicaux tels que *Sion Festival* ou l'*Open Air de Gampel*, ou de rassemblements incontournables à l'instar de la *Foire du Valais*, tous ont néanmoins pu compter sur la présence de la BCVs à leurs côtés.

Parmi les manifestations phares auxquelles s'associe la BCVs, le *Grand Raid BCVs* a vécu en 2021 sa 31^e édition. Partenaire de cette mythique course de montagne depuis 2015, la BCVs allie son nom à cette grande épreuve sportive en véhiculant des valeurs communes: compétence, compétitivité, engagement, dynamisme, persévérance et jeunesse. Ralliant Grimentz, ce marathon du vélo tout-terrain, mondialement réputé, se décline en quatre parcours de différentes longueurs dont tous passent par l'ascension du Pas-de-Lona, juge impitoyable de la course. Parallèlement à cet incontournable rendez-vous sportif de l'été, une course pour les enfants de 4 à 14 ans est organisée la veille en ville de Sion. Après l'annulation de l'édition 2020, 2021 a rassemblé pas moins de 2'141 participants.



Manuella Maury, modératrice de la soirée, en compagnie de Marie-France Hendrikx et Michaël Rouzeau, producteur du film « Sur les traces de Lucy Walker »

La manifestation s'est déroulée dans le respect des normes sanitaires en vigueur, sur présentation d'un certificat Covid et le programme festif en marge de l'événement n'a pu avoir lieu.

LA PRÉVOYANCE AU FÉMININ

En tant que Banque de proximité, la BCVs tient à accompagner ses clientes à chaque étape de leur vie et dans chaque projet. Ces cycles de vie ponctuent la prévoyance des femmes et déterminent grandement leurs avoirs à l'âge de la retraite. Ce thème est d'autant plus important à aborder que le parcours des femmes comporte souvent des lacunes de prévoyance. C'est pourquoi la BCVs organisait le 30 novembre 2021, un événement consacré à la prévoyance au féminin.

La première partie de la soirée, dédiée à cette thématique, était présentée par Stéphane Jean, directeur et responsable conseil patrimonial & institutionnel de la BCVs. Mettant les femmes à l'honneur, l'événement était également l'occasion de retracer le parcours d'une femme d'exception.

À l'image de la prévoyance, l'alpinisme aussi se planifie et s'organise. 2021 marque les 150 ans de la première ascension féminine du Cervin par Lucy Walker en 1871. C'est sur cette alpiniste anglaise que Marie-France Hendrikx, historienne et passionnée de montagne, enquête, décidant de gravir à son tour le sommet dans des conditions identiques.

Cette épopée, qui a fait l'objet du documentaire « *Sur les traces de Lucy Walker* », était présentée en avant-première durant la seconde partie de l'événement. À l'heure d'une présence et d'un engagement toujours plus affirmés, ces femmes font véritablement figure de pionnières dans une discipline et une région à la réputation conservatrice. La BCVs est donc particulièrement fière d'avoir pu soutenir ce projet, qui réhabilite la place des femmes, en révélant de quelle manière elles ont participé à la construction de ce mythe autour de l'alpinisme.

La Fondation du 100^e de la BCVs

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire et social ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e. En 2021, elle a attribué la seconde moitié de sa dotation exceptionnelle de CHF 250'000.- à sept associations ayant œuvré en faveur des personnes fragilisées par la pandémie. Le prix annuel humanitaire et social a quant à lui récompensé quatre associations valaisannes ainsi que deux athlètes pour le prix jeunesse.

Création de la
Fondation

23 septembre 1991

Bénéficiaires
au 31.12.2021

174 lauréats

Montants distribués
au 31.12.2021

CHF 1'271'500.-

Attribution exceptionnelle

ASSOCIATION ACCUEIL AURORE CHF 20'000.–

L'Association Accueil Aurore dispose d'un hébergement d'urgence, accessible 24h/24h, destiné aux femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences domestiques afin qu'elles se retrouvent en sécurité. La crise sanitaire suscite une surcharge de travail ainsi que des frais de fonctionnement. Le don alloué contribuera à l'amélioration de la prise en charge des pensionnaires du foyer.

ASSOCIATION SOS FUTURES MÈRES CHF 20'000.–

Active depuis 1975, SOS Futures Mères vient en aide aux jeunes mamans et à leurs enfants. Avec la crise sanitaire, de nombreuses familles ont basculé dans une situation de précarité. L'association a proposé une aide concrète avec la mise à disposition de denrées de première nécessité telles que du lait en poudre pendant les 9 premiers mois de l'enfant. L'aide octroyée assurera la pérennité de l'association.

ASSOCIATION BÉNÉVOLES VALAIS-WALLIS CHF 30'000.–

L'association faïtière, Association Bénévoles Valais, a été créée il y a plus de 30 ans et regroupe près de 130 associations et plus de 10'000 bénévoles. Suite à la gravité de la situation en mars 2020, elle a mis en place une gestion généralisée des bénévoles à l'échelle cantonale. Les 1'500 bénévoles ont consacré toute leur énergie et leur temps en se relayant durant la période de coronavirus pour aider des particuliers et des associations.

FONDATION VALAISANNE PAPE FRANÇOIS CHF 30'000.–

La précarité des foyers valaisans s'est renforcée durant la crise. Grâce au principe « un franc donné est un franc versé », la fondation répond pleinement aux demandes qui lui sont adressées et intervient de façon subsidiaire aux aides sociales. En allégeant les critères d'attribution, la fondation a dénombré le triple de demandes pour l'année 2020 et a distribué plus de CHF 130'000.– en neuf mois de pandémie.

PRO SENECTUTE VALAIS-WALLIS CHF 30'000.–

Durant la pandémie, la suspension de toutes les activités collectives, la fermeture des foyers de jour spécialisés et la distanciation sociale ont renforcé l'isolement. En collaboration avec les autres organisations romandes de Pro Senectute, la fondation a mis en place un programme télévisé « Ça bouge à la Maison », diffusé sur Canal9, afin d'offrir aux 25'000 aînés la possibilité de faire de la gymnastique.

CARITAS VALAIS-WALLIS CHF 60'000.–

Privée de consultations en présentiel, Caritas Valais-Wallis a dû se résoudre à apporter son aide au travers d'un écran. Remarquant une hausse de la précarité en raison de la pandémie, la Chaîne du Bonheur a octroyé plusieurs aides permettant à l'association de soutenir les personnes fragilisées par la crise de la Covid. L'aide octroyée permettra avant tout de perpétuer les activités d'aide et de soutien à la population valaisanne.

FONDATION IPT VALAIS CHF 60'000.–

Les conséquences de la crise sanitaire ont accru les difficultés face au marché du travail de nombreuses personnes. La Fondation IPT a adapté ses prestations de coaching et d'accompagnement en proposant des suivis à distance. En réponse à la crise sanitaire, elle coachera 70 personnes supplémentaires et la Fondation s'est fixée l'objectif de réintégrer durablement plus de 60% de ces personnes sur le premier marché du travail.

Prix annuel 2021

En 2021, la BCVs a récompensé six lauréats pour un montant total de CHF 28'000.–. Le prix humanitaire et social, d'un montant total de CHF 20'000.–, a été attribué à quatre associations actives en Valais :

COORDINATION PEDIBUS VALAIS/ATE CHF 5'000.–

Depuis 2009, Pedibus Valais soutient la création et le développement de lignes Pedibus, un système d'accompagnement participatif pour amener les enfants à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte. Pouvant compter sur un fort soutien des parents, ces derniers sont à l'origine des différents itinéraires et horaires qui s'adaptent à leurs besoins et disponibilités. Le soutien financier apporté permettra de développer de multiples projets, dont la participation au SlowUp Valais à Sion ou le développement autour du Pedibus intergénérationnel.

DIFFER-ENSEMBLE CHF 5'000.–

L'Association vient en aide à des familles ou des personnes seules de la région de Martigny. Elle propose notamment un soutien administratif et logistique, un appui dans les nombreuses démarches liées à l'installation sur la commune, des activités conviviales facilitant l'intégration et dans certains cas précis un soutien financier par le biais de petits crédits sans intérêt. En complément à cette aide, l'association offre dans un complexe dit « Les Cubes », trois logements communautaires favorisant le « vivre-ensemble » et qui permet aux personnes encadrées de profiter d'un espace de vie chaleureux, écoresponsable et vivant. Cette aide

financière permettra de mener à bien les projets de soutien aux personnes en difficulté dans la région de Martigny.

ASSOCIATION DES VACANCES FAMILIALES CHF 5'000.–

L'association des Vacances Familiales tient à regrouper les familles dont les enfants sont placés en institution ou en famille d'accueil durant l'année. Pour ce faire, plusieurs séjours et week-ends sont répartis tout au long de l'année et contribuent à la consolidation des liens familiaux, souvent fragilisés par des situations compliquées. Les maîtres-mots sont l'exercice de la parentalité, le non-jugement et le respect. Ces actions sont couronnées de succès et les liens familiaux resserrés grâce aux différentes activités. Par le soutien accordé par la BCVs, davantage de demandes pourront être satisfaites.

KINDER- UND JUGENDEINRICHTUNG MATTINI CHF 5'000.–

La Fondation basée à Brigue-Glis, gère l'établissement Mattini pour les enfants et les adolescents dont la situation de vie est difficile. L'établissement leur offre un encadrement et un logement sécurisé dans un environnement socio-pédagogique. L'offre de logement est complétée par une structure de jour interne comprenant des modules de travail et de formation.

Deux lauréates se voient attribuer le prix jeunesse s'élevant à un total de CHF 8'000.-

LORE HOFFMANN (ATHLÉTISME)
CHF 4'000.-

Lore Hoffmann, originaire de Sierre et étudiante à l'EPFL, pratique depuis son plus jeune âge l'athlétisme. Rapidement, son intérêt s'est porté sur la course à pied dans la discipline du 800 mètres. Son palmarès 2021 témoigne de sa persévérance et suscite d'autant plus l'admiration qu'elle a participé aux Jeux Olympiques de Tokyo. Son chrono de 1'59"38 lui a valu la 9^e place, lui offrant l'un des meilleurs résultats romands dans la discipline.

STEFANIE ZAHNO (VTT)
CHF 4'000.-

Stefanie Zahno, gagnante du parcours Hérémente du *Grand Raid BCVs* 2021 et 2^e femme la plus rapide de l'histoire de la course, pratique du vélo depuis son adolescence. Elle détient dans son palmarès les célèbres courses suisses de VTT, telles que *Eiger Bike-Challenge Grindelwald*, *Summer Bike*, *Jura Bike*, *La Barillette*, *O-Tour Bike* et bien d'autres. Celles-ci lui ont offert pour la plupart une place sur le podium. Stefanie Zahno a obtenu un résultat dans le top 30 aux championnats d'Europe élite et un résultat dans le top 40 aux championnats du monde, et ce, à chaque fois en tant que plus jeune Suisse.



Remise des prix aux sept récipiendaires de la 2^e partie du soutien Covid-19





Gouvernance d'entreprise

| | |
|-----|--|
| 68 | Structure de la Banque et actionariat |
| 69 | Structure du capital |
| 72 | Conseil d'administration |
| 86 | Direction générale |
| 92 | Direction élargie et Audit interne |
| 96 | Rémunérations, participations et prêts |
| 98 | Droits de participation des actionnaires |
| 98 | Prises de contrôle et mesures de défense |
| 99 | Organe de révision |
| 99 | Politique d'information |
| 100 | Période de blocage du négoce |
| 100 | Changements importants depuis la date de référence du bilan |

Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance - DCG) émise par la SIX Exchange Regulation AG (SER) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La DCG impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVs est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Conformément aux prescriptions de l'article 663b^{bis} du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport de gestion (section « Rémunérations, participations et prêts ») et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la DCG.

Structure de la Banque et actionariat

STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

- **Organigramme de la BCVs** (voir page 69) ;
- **Structure opérationnelle de la BCVs** (voir pages 70 et 71) ;
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation.**

La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 8.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

La BCVs n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Structure du capital

CAPITAL-ACTIONS, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2021, se chiffre à 158 millions de francs. La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

ACTIONS

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune. Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

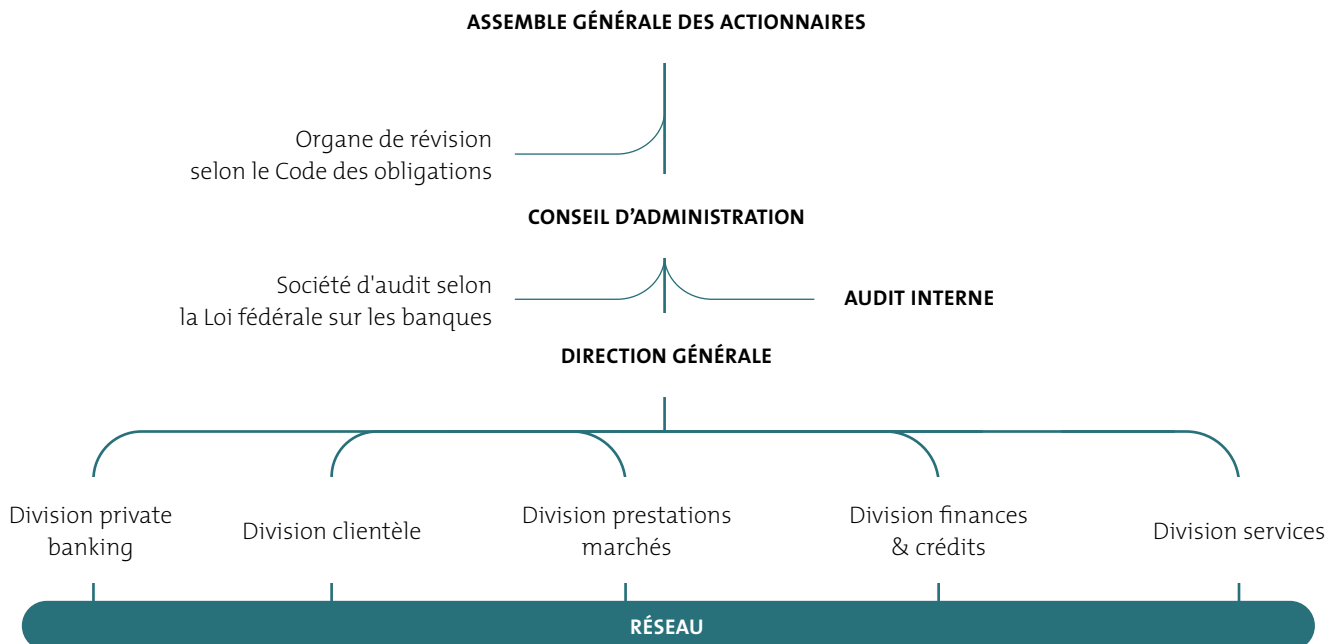
RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINÉES »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

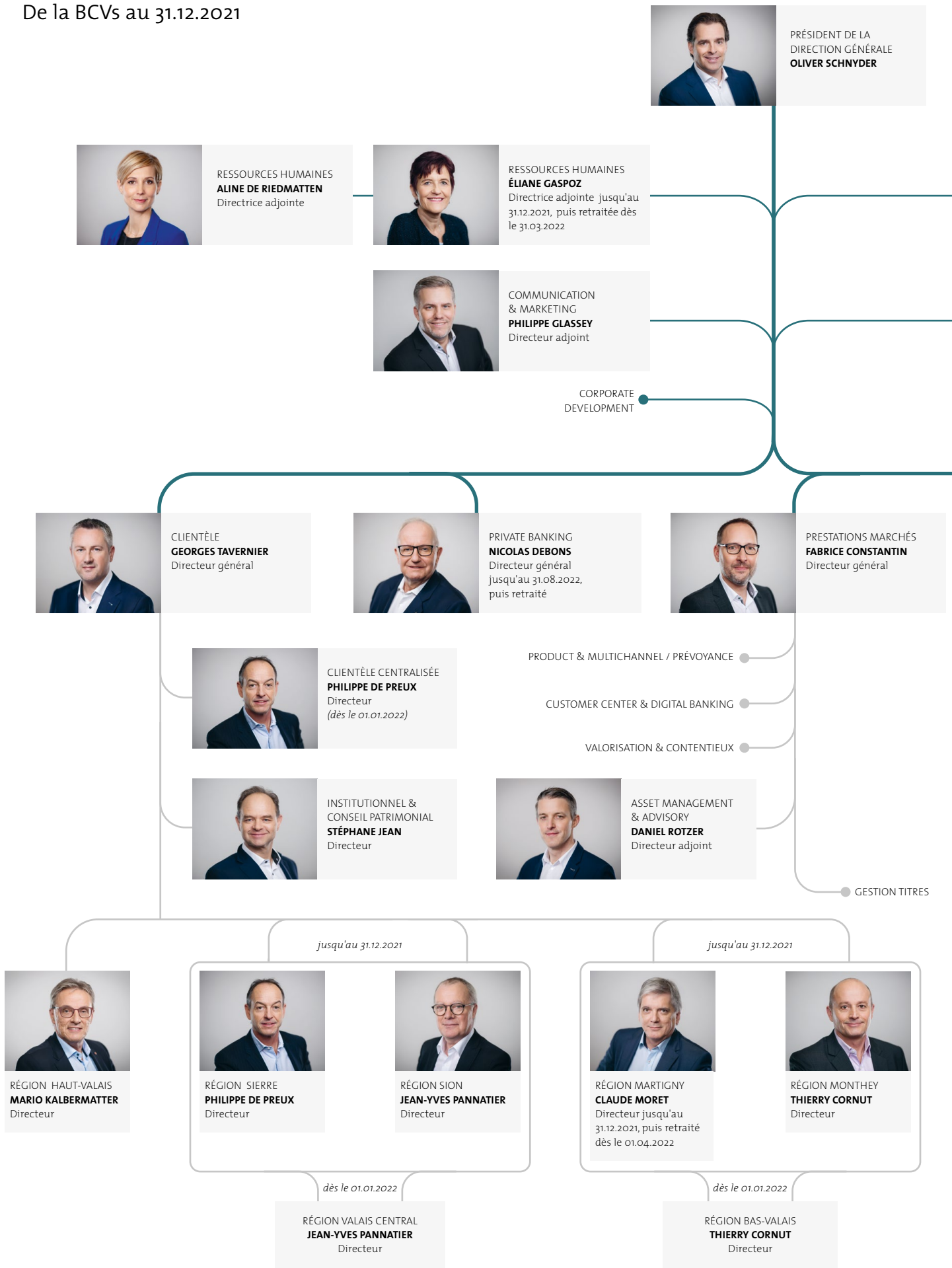
La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2021



Structure opérationnelle

De la BCVs au 31.12.2021





LEGAL & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
LAURE DEPPIERRAZ
Directrice adjointe



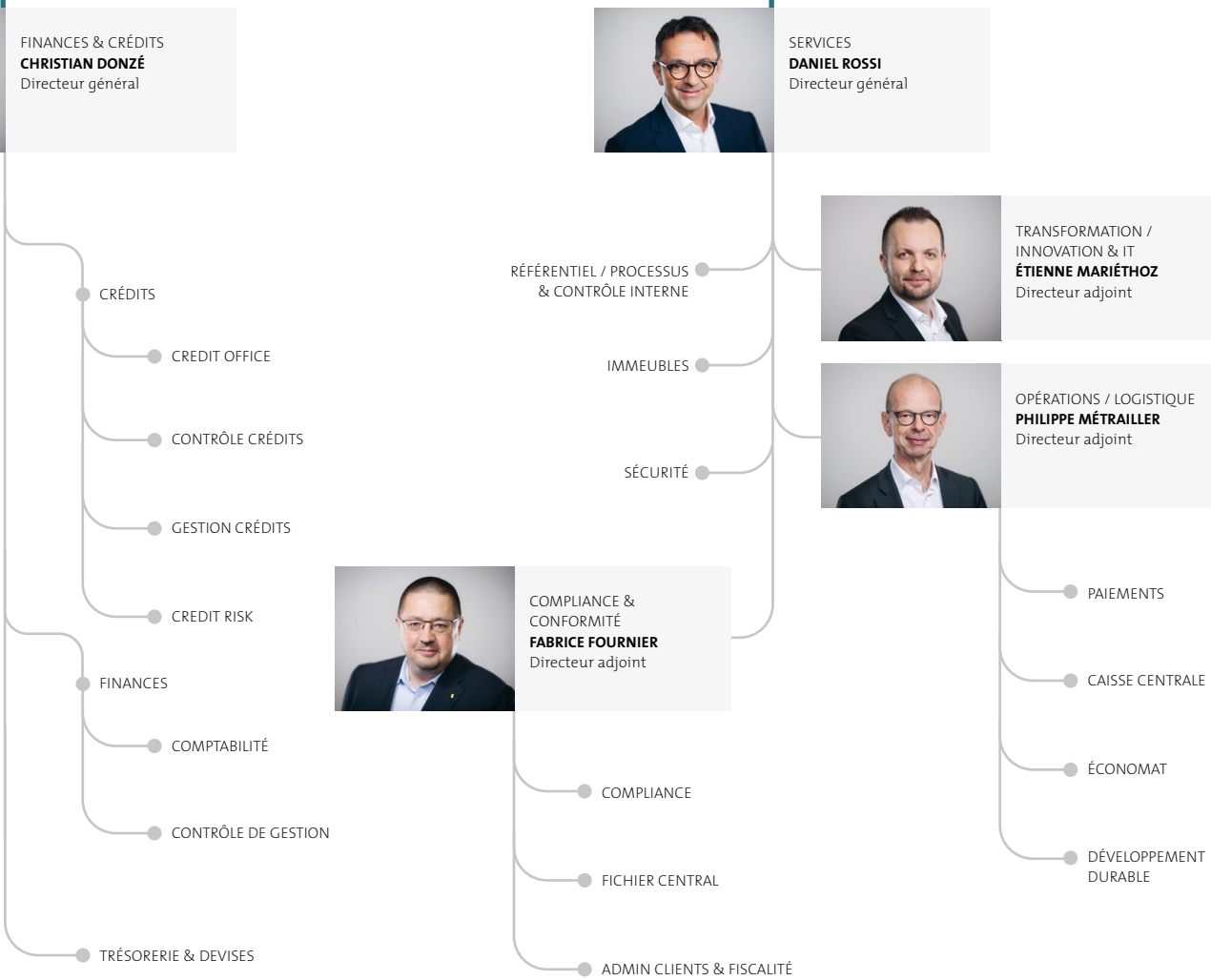
RISK MANAGEMENT
CLAUDE-ALAIN KARLEN
Directeur adjoint



FINANCES & CRÉDITS
CHRISTIAN DONZÉ
Directeur général



SERVICES
DANIEL ROSSI
Directeur général





PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président



GABRIEL DÉCAILLET
Vice-président

Conseil d'administration

au 31.12.2021



JEAN-ALBERT FERREZ
Secrétaire



PATRICK HÉRITIER
Membre



PASCAL INDERMITTE
Membre



EDGAR JEITZINER
Membre



SERGE MÉTRAILLER
Membre



ANJA WYDEN GUELPA
Membre

Membres du Conseil d'administration

| | PIERRE-ALAIN GRICHTING 24 septembre 1967 | GABRIEL DÉCAILLET 23 mai 1962 | JEAN-ALBERT FERREZ 26 mars 1971 | PASCAL INDERMITTE 11 août 1974 |
|-------------------------------|--|--|--|---|
| Fonction | Président | Vice-président | Secrétaire | Membre |
| Membre comité | Comité stratégie, transformation digitale et innovation | Comité de rémunération et de nomination (président) | Comité stratégie, transformation digitale et innovation (président) ad interim Comité de rémunération et de nomination (depuis le 22.11.2021) | Comité d'audit et risques (président) |
| Premier mandat | 2017 | 2013 | 2017 | 2014 |
| Échéance du mandat | 2025 | 2025 | 2025 | 2025 |
| Nationalité | Suisse | Suisse | Suisse | Suisse |
| Formation | Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon; Formation en finance, ATAG, Lausanne; Cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich; Swiss Board School, St-Gall | Licence en droit de l'Université de Lausanne | Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL); Certification Académie des Administrateurs (ACAD); Formations High Performance Boards et Strategic Finances, IMD, Lausanne | Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège |
| Parcours professionnel | Directeur Retail pour les régions Berne-Valais-Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution (2000-2007); Directeur pour le Valais d'une grande banque suisse (2007-2013); Président de l'Association Valaisanne des Banques (2012-2013); Président du Conseil d'administration auprès d'une grande entreprise viticole valaisanne (2013-2018) | Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais (1987-1990); Fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais (1991-2001); Fonctions de cadre (2001-2005) puis direction d'un centre patronal valaisan (dès 2005) | Directeur général Énergies Sion Région, Sion (2012 - 2017); Directeur adjoint de l'institut de recherche Ildiap, Martigny (2001 - 2012); Assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne (1995 - 2001) | Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne; Membre de la direction générale d'APROA AG, Viège depuis 2005 |
| Activité actuelle | Entrepreneur | Directeur du Bureau des Métiers, Sion | Administrateur indépendant | Président de la direction du groupe BPT, Viège |

| PATRICK HÉRITIER 20 avril 1964 | EDGAR JEITZINER 30 novembre 1958 | SERGE MÉTRAILLER 2 mars 1967 | ANJA WYDEN GUELPA 22 février 1973 |
|---|---|--|--|
| Membre | Membre | Membre | Membre |
| Comité de rémunération et de nomination | Comité d'audit et risques | Comité d'audit et risques | Comité stratégie, transformation digitale et innovation |
| 2021 | 2021 | 2021 | 2021 |
| 2025 | 2025 | 2025 | 2025 |
| Suisse | Suisse | Suisse | Suisse |
| Formation de pilote de chasse et de pilote de ligne; Formation en Management et en affaires (Executive MBA); CAS d'administrateur, Uni Berne | Expert-comptable diplômé | Licence en droit « cum laude » à l'Université de Berne; Diplôme de notaire; Brevet d'avocat | Master en science politique et MAP; Divers certificats, formation et séminaire au sujet du Leadership, et coaching du Management |
| Pilote dans les forces aériennes Suisses et auprès de Swissair AG (1985-2014); Diverses fonctions de direction auprès de banques privées suisses (depuis 1997) | Poste de Direction auprès de diverses banques depuis 1987; Président de la Direction Générale de la Banque cantonale de Fribourg (2012-2020) | Etude de notaire en l'étude de Me Serge Métraiiler (1993-1995); Secrétaire général du fonds paritaire du secteur principal de la construction (depuis 1996); Secrétaire général de construction valais (2003-2017) Secrétaire général de l'AVEC (1996-2015); Secrétaire patronal et membre de la direction, Secrétaire général puis Directeur de l'AVE (depuis 1996) | Cheffe de projet des projets pilotes au Secrétariat d'état à l'économie (SECO) (1998-2001) Consultante chez IBM (2001-2003); Vice-directrice puis Directrice générale des affaires sociales au Canton de Genève (2003-2009); Chancelière d'État du Canton de Genève (2009-2018) |
| CEO de Pleion SA | Strategic Advisor et membre de l'Advisory Board, Edge Laboratories SA, Lausanne | Directeur de l'Association Valaisanne des Entrepreneurs (AVE) | CEO de civicLab Sàrl; Chargée de cours à l'Université de Lausanne et HEG Genève |

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres du Conseil d'administration

PIERRE-ALAIN GRICHTING

GABRIEL DÉCAILLET

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

- Victor & Armand Zwissig SA, Sierre
- Praz SA, Sierre

Membre du Conseil d'administration

- PAG Holding SA, Sierre
- Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana
- SI du Bourg SA, Sierre
- SI de la consommation de Sierre SA, Sierre
- PAG Immobilien AG, Naters
- Grichting Volken Immobilien AG, Naters
- Reitzel SA, Fribourg
- Recovis SA, Saillon
- Recovis Immobilier SA, Saillon
- vg invest ag, Visp
- BHL Béton SA, Sion

Membre du Conseil d'administration

- Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne
- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

Directeur

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion

Secrétaire général

- Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, (RESOR), Sion

Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Château de Villa, Sierre

Membre du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Gérant

PAG Consulting Sàrl, Naters

Membre du Conseil de fondation

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion
- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROBA, Lausanne

Mandats politiques

JEAN-ALBERT FERREZ

Président du Conseil d'administration

Téléverbier SA, Val de Bagnes

Vice-président du Conseil d'administration

- BlueArk Entremont SA, Val de Bagnes
- Spark Sport & Performance SA, Sion

Membre du Conseil d'administration

- Air-Glacières SA, Sion
- Téléthyon SA, Vex
- Mayens de Bruson Promotion SA, Val de Bagnes
- T-One SA, Riddes
- T-Resort SA, Val de Bagnes
- Les 4 Vallées SA, Nendaz
- Chez Dany SA, Val de Bagnes
- IdeArk SA, Martigny
- TechnoArk SA, Sierre
- Technopôle Sierre SA, Sierre
- Technopôle Antarès SA, Sierre

Président des associés

- Jaferval Sàrl, Sion
- ACAD Académie des Administrateurs, Treyvaux

Président du comité

Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion

Membre du comité

Valais Wallis promotion, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation The Ark, Sion

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation du Verbier Festival, Val de Bagnes

PASCAL INDERMITTE

Président du Conseil d'administration

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège

Vice-président du Conseil d'administration

Hotel Fafleralp AG, Zoug

Chef de la succursale

COGEIS SPA Quincinetto (IT),
succursale de Viège

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la
Banque Cantonale du Valais, Sion

**Membres du Conseil
d'administration**

PATRICK HÉRITIER

EDGAR JEITZINER

**Fonctions au sein
d'organes de direction
et de surveillance
d'entreprises**

Président du Conseil d'administration

Pleion Asset Management SA, Genève

Vice-président du Conseil d'administration

Evooq SA, Fribourg

Membre du Conseil d'administration

- Pleion SA, Genève
- Pleion SAM Monaco, Monaco
- Probus Holding SA, Genève

**Fonctions permanentes
de direction ou de conseil
pour le compte de
groupes d'intérêts**

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite de PLEION SA et sociétés
affiliées, Sion

Président du Conseil de fondation

Fondation pour la rénovation et la
conservation du Couvent des Cordeliers de
Fribourg, Fribourg

**Mandats
politiques**

SERGE MÉTRAILLER

Secrétaire général

Commission professionnelle paritaire
du secteur principal de la construction
du canton du Valais, Sion

Directeur

AVEmploi SA, placement temporaire
pour le secteur principal
de la construction, Sion

ANJA WYDEN GUELPA

Membre du Conseil d'administration

Swiss Risk & Care HOLDING SA, Collonge-
Bellerive

Membre du Conseil d'administration de la coopérative

Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

Membre du comité

Suisse Tourisme, Zürich

Membre du Conseil de fondation

Caisse de pension de la Construction
du Valais (CPCV), Sion

Présidente du Conseil de fondation

Fondation Geneva International Film
Festival (GIFF), Genève

Membre du conseil de fondation

- PRO, Entreprise Sociale Privée
d'Intégration et de Réinsertion
Professionnelle, Plan-les-Ouates
- Fondation Swiss Digital Initiative, Genève

Membre du conseil d'innovation

Innosuisse, Berne

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres au sens de l'article 12 al. 2 LBCVs.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts de la Banque, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

Chantal Balet, Stephan Imboden, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet sont arrivés au terme de leur mandat de douze ans. Sandra Lathion a annoncé sa démission en date du 9 décembre 2021.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit, dans des principes directeurs, la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting. Gabriel Décaillet assume la fonction de vice-président. Jean-Albert Ferrez assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Patrick Héritier, Pascal Indermitte, Edgar Jeitziner, Serge Métrailler et Anja Wyden Guelpa.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en Comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois Comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Comités du Conseil d'administration»).

MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, son président et son vice-président.

Le Conseil d'administration doit siéger au moins douze fois par an, mais au minimum une fois par trimestre. Des séances supplémentaires sont possibles. Le Président de la Direction générale et, le cas échéant, le ou les collaborateurs que celui-ci mandate, assistent à la séance avec voix consultative.

Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Lorsqu'un membre se récusé, il est considéré comme non présent. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à quinze reprises et a participé à deux séminaires.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés, de son mode de travail et de son fonctionnement. De plus, les Comités rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

Compétences

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions légales et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le Réviseur bancaire ainsi que le Responsable et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports du Réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque.
- Il décide de la création et/ou suppression de divisions, ainsi que des compétences de niveau Direction générale.
- Il approuve la charte du Conseil d'administration, ainsi que les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration.
- Il détermine le profil d'exigences de ses membres, de son président et des membres de ses comités.
- Il édicte la charte d'entreprise et le code de conduite et détermine la stratégie commerciale.
- Il approuve la planification des fonds propres.
- Il approuve la politique des risques et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.
- Il est responsable du caractère approprié de l'environnement de contrôle et veille à un système de contrôle interne efficace.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il approuve et adopte le rapport de gestion, le budget annuel et les comptes intermédiaires.

- Il approuve la directive fixant les objets et la fréquence des informations.
- Il approuve la politique des ressources humaines et la politique de rémunération.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du Contrôle des risques (CRO - Chief Risk Officer), du Chief Compliance Officer (CCO) et du Responsable de l'Audit interne.
- Il nomme le Chief Risk Officer et le Chief Compliance Officer.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne et approuve les « Principes de rémunération du personnel de l'Audit interne ».

DIRECTION GÉNÉRALE

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-dessus, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de maison de titre ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration de la Politique de risque et principes de gestion des risques, approuvés par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les directives et processus nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore le business-plan, les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Comités du Conseil d'administration, tâches et délimitation

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en Comités.

À fin 2021, les Comités permanents s'intitulent Comité d'audit et risques, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégie, transformation digitale et innovation.

Ces Comités n'ont pas de compétence propre. Ils rapportent au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les Comités se composent de trois ou quatre membres du Conseil d'administration désignés pour un mandat de deux ans et rééligibles. Le Conseil d'administration nomme les présidents des comités.

Les Comités se réunissent chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. En plus du Président de la Direction générale, les comités peuvent inviter à leurs séances, avec voix consultative, tous les collaborateurs qu'ils jugent utiles. Un procès-verbal des séances des Comités est tenu.

En sus des activités des Comités, mentionnées ci-après, le Conseil d'administration peut en tout temps leur confier des missions ponctuelles. Si cela leur paraît indiqué, les Comités peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions d'études dans des domaines qu'ils jugent importants.

Les Présidents des Comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les Comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Comité d'audit et risques

Le Comité d'audit et risques remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET PRUDENTIELS ET DE L'INTÉGRITÉ DES BOUCLEMENTS FINANCIERS

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les bouclements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le réviseur responsable et le Responsable de l'Audit interne.
- Il examine les principes internes et l'étendue de la publication relative aux exigences prudentielles mis en œuvre par la banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques ».
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le rapport de gestion.

RISQUES

- Il examine la planification des fonds propres et des liquidités.
- Il discute et évalue annuellement la Politique de risque et principes de gestion des risques et ses annexes.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque sur la base des rapports sur les différents aspects de la Politique de risque et principes de gestion des risques.
- Il examine le rapport annuel établi par le Chief Risk Officer sur l'évolution du profil de risque de la Banque et son activité.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des maisons de titres.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

- Il surveille et évalue l'efficacité du système de contrôle interne.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction de compliance.
- Il est informé par le rapport annuel du Chief Compliance Officer de l'évolution du risque de compliance et de l'activité de la fonction compliance.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE

- Il élabore le règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le Réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

À fin 2021, le Comité d'audit et risques est composé de Pascal Indermitte (Président), Serge Métrailler et Edgar Jeitziner; il s'est réuni à 9 reprises.

En principe, le Responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité d'audit et risques. Pour sa part, la Société d'audit y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

RESSOURCES

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses Comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

GOUVERNANCE

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

À fin 2021, le Comité de rémunération et de nomination est composé de Gabriel Décaillet (Président), Patrick Héritier et Jean-Albert Ferrez; il s'est réuni à 5 reprises.

En principe, le Président de la Direction générale participe à toutes les séances du Comité de rémunération et de nomination.

Comité stratégie, transformation digitale et innovation

Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

STRATÉGIE

- Il préavise le budget et le business-plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques, notamment en lien avec la transformation et l'innovation.
- Il s'informe des évolutions technologiques, de la concurrence et des méthodes de développement digital.

À fin 2021, le Comité stratégie, transformation digitale et innovation est composé de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Grichting, et Anja Wyden Guelpa. Le Comité stratégie, transformation digitale et innovation s'est réuni à 8 reprises.

En principe, le Président de la Direction générale participe à toutes les séances du Comité stratégie, transformation digitale et innovation. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

| Périodicité | Haute surveillance (information) | Haute direction (décision) |
|------------------------|--|--|
| Mensuelle | - Rapport Financial Management | |
| Trimestrielle | - Procès-verbal du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt - Rapport Risk Management (y compris tests de résistance en matière de liquidités) - Reporting Finma - Annonces des gros risques - Tableau de bord | - Portefeuilles Nostro (allocation des actifs/limites d'exposition) |
| Semestrielle | - Rapport sur les risques opérationnels - Liste des dépassements - Crédits importants - Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne - Inventaire des Notes émises par l'Audit interne - Procédures juridiques en cours - Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance - Suivi des projets stratégiques - Évolution des participations - Rapport sur l'évolution et l'évaluation du risque de compliance | - Exigences prudentielles de publication selon la Circ.-FINMA 16/1 |
| Annuelle | - Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques - Rapport sur l'évaluation du risque de compliance et l'activité de la fonction compliance - Rapport d'activité du Responsable de l'Audit interne - Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la Société d'audit - Rapport détaillé de l'organe de révision sur l'audit des comptes statutaires - Rapport d'activité des divisions / marchés - Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne - Analyse des risques et de la stratégie d'audit établies par la société d'audit - Reporting Business Continuity Management | - Budget / Business Plan / Stratégie des divisions - Politique salariale / rémunération - Plan d'audit annuel - Règle compétences (manuel crédit) - Critères pour le choix des banques et négociants correspondants - Établissement des comptes semestriels, annuels et du rapport de gestion - Politique de risque et principes de gestion des risques - Planification des fonds propres |
| Quadriennale | | - Politique de crédit - Politique de rémunération - Politique de sécurité du système d'information - Politique de gestion de crise |
| Selon le besoin | - Diverses tâches | - Charte d'entreprise - Code de conduite - Charte du Conseil d'administration - Politique de Business Continuity Management - Politique des Ressources humaines - Charte Développement durable et Responsabilité Sociale de l'Entreprise - Diverses tâches |

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personnes morales comprises).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit et risques, sur la Société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 84.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

AUDIT INTERNE

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit et risques, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les exigences qualitatives de l'Association suisse d'audit interne, collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 87).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 «Gestion des risques» des comptes annuels (voir pages 114 et suivantes).

Direction générale

au 31.12.2021



OLIVER SCHNYDER

Président de la Direction générale



FABRICE CONSTANTIN

Directeur général, responsable de la division prestations marchés



NICOLAS DEBONS

Directeur général, responsable de la division private banking jusqu'au 31.12.2021, puis retraité dès le 01.09.2022



CHRISTIAN DONZÉ

Directeur général, responsable de la division finances & crédits et remplaçant du PDG



DANIEL ROSSI

Directeur général, responsable de la division services



GEORGES TAVERNIER

Directeur général, responsable de la division clientèle

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des Comités au 31.12.2021

Missions principales

Comité Risques

Oliver Schnyder (Président)
Christian Donzé
Daniel Rossi

Assure notamment la cohérence globale avec les objectifs au niveau de la gestion des risques et examine la politique de risques et principes de gestion des risques.

Comité Crédits*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Nicolas Debons
Daniel Rossi
Oliver Schnyder
Georges Tavernier

Décide de l'octroi des crédits de sa compétence, conformément au tableau des compétences, et préavise les crédits de la compétence de la Direction générale ou du Conseil d'administration.

Comité ALCO (Asset and Liability Committee)*

Christian Donzé (Président)
Fabrice Constantin
Nicolas Debons
Georges Tavernier

Décide des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan / compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Nostro*

Fabrice Constantin (Président)
Nicolas Debons

Définit notamment les directives de gestion des portefeuilles nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Comité Risques opérationnels

Daniel Rossi (Président)

Assure notamment le relais avec la Direction générale pour l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.

Comité de diligence

Daniel Rossi (Président)
Nicolas Debons

Traite notamment les entrées en relation avec la clientèle à risque accru et à haut risque, les annonces au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et surveille les exercices de revues périodiques.

Comité Transformation & Innovation

Oliver Schnyder (Président)
Fabrice Constantin
Nicolas Debons
Christian Donzé
Daniel Rossi
Georges Tavernier

Traite de la stratégie, de la transformation et du développement digital, notamment sous l'angle des nouveaux besoins des clients et de l'évolution des outils de traitement et de valorisation des données.

Comité Marchés

Georges Tavernier (Président)
Nicolas Debons
Fabrice Constantin

Procède à un suivi de la performance de l'activité clientèle et à la mesure des actions marketing.

Comité Stratégique d'investissement *

Nicolas Debons (Président)
Fabrice Constantin

Décide du positionnement stratégique et tactique de la Banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et de conseil.

*Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale

| | OLIVER SCHNYDER 13 juin 1975 | FABRICE CONSTANTIN 22 novembre 1971 | NICOLAS DEBONS 22 août 1964 |
|-------------------------------|--|---|---|
| Fonction | Président de la Direction générale | Directeur général | Directeur général |
| Nationalité | Suisse | Suisse | Suisse |
| Formation | Docteur en droit de l'Université de Berne ; Brevet d'avocat | Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire ; Brevet fédéral de spécialiste en prévoyance professionnelle ; Marchés financiers et gestion du risque (Université Neuchâtel) ; Modules management / conduite / vente / formation continue ; UNIL - EPFL Certificate of Advanced Studies (CAS) en Management du Changement | Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance |
| Parcours professionnel | Fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland (2004-2006) ; Direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Brigue et Berne (2006-2014) | Parcours professionnel au sein de la BCVs en occupant le poste de gestionnaire de crédits puis successivement responsable de projets / organisateur, responsable Portfolio Management et responsable du département Asset Management (depuis 1990) | Formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Genève (1990-1993) puis à Londres (1994-1998) ; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle (1990-2010) |
| Activité actuelle | Président de la Direction générale | Directeur général, responsable de la division prestations marchés | Directeur général, responsable de la division private banking jusqu'au 31.12.2021 |
| Entrée en fonction | 1 ^{er} août 2014 en tant que membre de la Direction générale ; 1 ^{er} janvier 2021 en tant que Président de la Direction générale | 1 ^{er} janvier 2021 | 1 ^{er} septembre 2010 |

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

| CHRISTIAN DONZÉ 25 septembre 1963 | DANIEL ROSSI 4 juin 1964 | GEORGES TAVERNIER 22 décembre 1981 |
|--|--|--|
| Directeur général | Directeur général | Directeur général |
| Suisse | Suisse | Suisse |
| Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain | Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ; Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique | Master en Sciences politiques (Université de Lausanne) ; Certificate of Advanced Studies (CAS) en économie et politique de la santé (Université de Lausanne / Faculté des HEC) ; Certificate of Advanced Studies (CAS) en distribution de produits et services financiers en Banque et Finances (Institut supérieur de formation bancaire Genève) ; Diverses formations et perfectionnement en Management Advanced Management Program en Management et Gouvernance d'Entreprise (4.0) |
| Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse (1993-1998), d'une banque privée (1998-2002) ainsi que d'une grande banque étrangère (2002-2014) | Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés) (1989-1994), informatiques et des services (1994-2011) ; Directeur et responsable département IT de la BCVs (2011-2014) | Différentes fonctions de cadre dans le domaine des assurances (2006-2013) ; Responsable régional (2013-2018) puis responsable de marché, vice-directeur et membre de la direction élargie auprès d'une grande compagnie d'assurance (2018-2021) |
| Directeur général, responsable de la division finances & crédits | Directeur général, responsable de la division services | Directeur général, responsable de la division clientèle |
| 1 ^{er} juin 2014 | 1 ^{er} avril 2014 | 1 ^{er} février 2021 |

Autres activités et groupements d'intérêts

**Membres de la Direction
générale**

OLIVER SCHNYDER

FABRICE CONSTANTIN

NICOLAS DEBONS

**Fonctions au sein
d'organes de direction
et de surveillance
d'entreprises**

**Membre du Conseil
d'administration**

Union des Banques Cantonales
Suisse, Bâle

**Fonctions permanentes
de direction ou de
conseil au sein de
groupes d'intérêts**

Président du Conseil de fondation

Fondation du 100^e de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Membre du comité

Union Commerciale Valaisanne
« UCOVA », société coopérative, Sion

Membre du Conseil de fondation

- Fondation « Freude herrscht »,
Berne
- Musikdorf, Ernen

Président du Conseil de fondation

- Fondation Libre passage de la
Banque Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Epargne 3 de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

Vice-président

du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de Prévoyance
du personnel de la Banque
Cantonale du Valais, Sion

**Vice-président du Conseil de
fondation**

- Fondation Epargne 3 de la Banque
Cantonale du Valais, Sion
- Fondation Libre passage de la
Banque Cantonale du Valais, Sion

**Représentant des fondateurs hors
conseil**

Groupe Mutuel
de Prévoyance – GMP, Martigny

Membre du comité

Association Valaisanne
des Banques, Sion

**Mandats
politiques**

CHRISTIAN DONZÉ

DANIEL ROSSI

GEORGES TAVERNIER

**Vice-président du Conseil
d'administration**

Investissements Fonciers SA,
Lausanne

**Membre du Conseil
d'administration**

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

Président du Conseil de fondation
Fonds Valaisan de Cautionnement,
Sion

Membre du Conseil de fondation
Fondation Carbon Free Valais, Sion

Secrétaire du Conseil de fondation
Fondation et Ateliers st-Hubert
(ASTH)



THIERRY CORNUT

Directeur, responsable région Monthey jusqu'au 31.12.2021 puis responsable région Bas-Valais dès le 01.01.2022



LAURE DEPPIERRAZ

Directrice adjointe, responsable département legal & secrétariat général

Direction élargie

Directeurs et Directeurs adjoints au 31.12.2021



PHILIPPE DE PREUX

Directeur, responsable région Sierre jusqu'au 31.12.2021 puis responsable département clientèle centralisée dès le 01.01.2022



ALINE DE RIEDMATTEN

Directrice adjointe, responsable département ressources humaines



FABRICE FOURNIER

Directeur adjoint, responsable département compliance & conformité



ELIANE GASPOZ

Directrice adjointe, responsable département ressources humaines jusqu'au 31.12.2021, puis retraitée dès le 31.03.2022



PHILIPPE GLASSEY

Directeur adjoint, responsable département communication & marketing



STÉPHANE JEAN

Directeur, responsable département institutionnel & conseil patrimonial



MARIO KALBERMATTER

Directeur, responsable région Haut-Valais



CLAUDE-ALAIN KARLEN

Directeur adjoint, responsable département risk management



ÉTIENNE MARIÉTHOZ

Directeur adjoint, responsable département transformation, innovation et IT



PHILIPPE MÉTRAILLER

Directeur adjoint, responsable département Opérations/Logistique

Direction élargie

Directeurs et Directeurs adjoints
au 31.12.2021



CLAUDE MORET

Directeur, responsable région Martigny jusqu'au 31.12.2021, puis retraité dès le 01.04.2022



JEAN-YVES PANNATIER

Directeur, responsable région Sion jusqu'au 31.12.2021 puis responsable région Valais central dès le 01.01.2022



DANIEL ROTZER

Directeur adjoint, responsable département asset management & advisory

Audit interne

au 31.12.2021



YVES ROH
Responsable de l'Audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicable au sein de la Banque.

Principes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Aucune rémunération variable n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit permettre de s'assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle prenant en compte l'évolution des effectifs et basé sur l'atteinte d'objectifs globaux fixés sur les indicateurs de performance suivants: l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, l'évolution du ratio « Cost/Income », l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier1 + Tier2) et l'évolution du taux de défaut de crédit.

CADRES ET COLLABORATEURS

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Éléments

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes.

S'agissant des frais de représentation, les membres du Conseil d'administration sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres du Conseil d'administration peuvent valablement adhérer au plan de prévoyance de la caisse de retraite, selon les modalités réglementaires fixées.

DIRECTION GÉNÉRALE, CADRES ET COLLABORATEURS

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 8.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 40% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée entre 20 et 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 8.13 des comptes annuels.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de fidélité (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Une prime est octroyée l'année de la retraite. Elle peut être prise sous la forme de 25 jours de vacances, un salaire de base mensuel cash ou en actions.

Compétences et processus de fixation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération due à ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Il détermine le montant global des rémunérations versées à la Direction générale dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels.

Le Comité de rémunération et de nomination fixe, évalue les objectifs, définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

CADRES ET COLLABORATEURS

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Aucune disposition n'existe en la matière.

RÈGLES STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des Statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes:

ARTICLE 15 DES STATUTS – CONVOCATION ORDINAIRE

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

ARTICLE 16 DES STATUTS – CONVOCATION EXTRAORDINAIRE

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

ARTICLE 17 DES STATUTS - ORDRE DU JOUR

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

Inscriptions au registre des actions

ARTICLE 12 DES STATUTS – REGISTRE DES ACTIONS

La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire «d'opting out» ou «d'opting up» fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 21 avril 2021 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations Deloitte SA. Le Conseil d'administration a également désigné Deloitte SA comme Société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2021.

Alexandre Buga, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2021.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires de la Société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la Société d'audit pour l'exercice 2021 s'élèvent à CHF 280'020,00.

Honoraires de la Société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2021 s'élèvent à CHF 147'301,00.

Instruments d'information sur la Société d'audit

La Société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la Société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la Société d'audit. Le Comité d'audit et risques qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la Société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La Société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit et risques.

Durant l'exercice 2021, les Sociétés d'audit ont pris part à neuf réunions du Comité d'audit et risques. Elles ont participé à une séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'État du canton du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Une deuxième rencontre a eu lieu, en présence du Conseil d'État, du Président du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi que deux membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch/ www.wkb.ch/), la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

Période de blocage du négoce

Les périodes générales de blocage du négoce de l'action BCVs sont comprises entre la date de communication des résultats (semestriel et annuel) prévisionnels aux organes et la date suivant la publication des résultats.

Pendant cette période, il est interdit aux organes ainsi qu'aux personnes ayant accès à des informations d'initiés de faire le négoce de l'action BCVs, à l'exception du plan de participation. Le cercle des personnes concernées peut être élargi sur décision de la Direction générale. L'activité de Market Making sur le titre BCVs se poursuit normalement.

Le Président de la Direction générale peut ordonner des périodes de blocage exceptionnelles.

Publications

RAPPORT DE GESTION

Dans son rapport de gestion, la Banque donne le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet www.bcv.ch/www.wkb.ch.

LETTRES AUX ACTIONNAIRES

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice: au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

Cette publication contient notamment des informations quantitatives en matière de fonds propres, de liquidités et de risque de taux ainsi que des informations qualitatives relatives à l'approche de la BCVs en matière de gestion des risques, détaillée par catégorie de risque (risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels). Cette publication peut être consultée sur le site internet www.bcv.ch.

Manifestations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires sont convoqués par courrier personnel.

L'assemblée générale ordinaire 2022 se déroulera avec la présence physique des actionnaires, à la salle polyvalente de Conthey le mercredi 27 avril 2022 à 11 heures.

Site Internet

(WWW.BCVS.CH/WWW.WKB.CH)

La rubrique «gouvernance d'entreprise» du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque, de même que s'inscrire à la newsletter.

Le chemin d'accès est le suivant:

www.bcv.ch/la-bcv/investisseurs/gouvernance-dentreprise

Changements importants depuis la date de référence du bilan

Le 9 décembre 2021, Sandra Lathion a annoncé sa démission du Conseil d'administration de la BCVs. Conformément aux exigences légales et aux statuts de la BCVs, l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2022 élira, sur proposition du Conseil d'État, un nouveau membre du Conseil d'administration.

Sandra Lathion a été membre du Conseil d'administration de la BCVs du 16 mai 2018 au 9 décembre 2021. Dans le cadre de ses fonctions, elle a été membre du comité d'audit, présidente du comité de rémunération et de nomination et membre du comité stratégie, transformation digitale et innovation. Elle avait été reconduite dans ses fonctions lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2021.

Le 2 février 2022, le Conseil d'Etat a proposé de nommer Géraldine Granges Guenot au sein du Conseil d'administration de la BCVs lors de la prochaine assemblée générale ordinaire, en remplacement de Sandra Lathion.

Adresse de contact

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE :

PHILIPPE GLASSEY

Responsable communication et marketing

Téléphone +41 (58) 324 60 32

Courriel presse@bcvs.ch

Agenda

27 AVRIL 2022

Assemblée générale ordinaire
à la salle polyvalente de Conthey

19 JUILLET 2022

Publication des résultats semestriels 2022

21 FÉVRIER 2023

Publication des résultats annuels 2022

5 AVRIL 2023

Publication du rapport de gestion 2022

26 AVRIL 2023

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey

Rapport financier

| | |
|-----|---|
| 104 | Evolution du bilan et du compte de résultats |
| 106 | Comptes annuels |
| 106 | Bilan |
| 107 | Compte de résultat |
| 108 | Tableau des flux de trésorerie |
| 109 | Etat des capitaux propres |
| 110 | Annexe aux comptes annuels |
| 139 | Proposition du Conseil d'administration |
| 140 | Rapport de l'organe de révision |
| 144 | Indications liées aux fonds propres et à la liquidité |

Evolution du bilan

La somme au bilan progresse de 2.4% durant l'exercice 2021, soit CHF 432 millions, pour atteindre CHF 18,500 milliards.

ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du respect de l'Ordonnance sur les liquidités des banques (OLiQ), la BCVs a continué de privilégier les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* atteint CHF 3,287 milliards.

Les *avances à la clientèle* en hausse de 4.1% à CHF 13,726 milliards démontrent la volonté de la Banque de remplir sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. La demande de logements en propriété à usage propre restant élevée, les *créances hypothécaires* augmentent de CHF 736,2 millions (+6.7%) à CHF 11,721 milliards. Les *créances sur la clientèle* sont en diminution de CHF 190,4 millions (-8.7%), pour atteindre CHF 2,005 milliards.

Les *immobilisations financières* comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. Ce poste augmente de CHF 44,4 millions (+11.0%), pour atteindre CHF 448,7 millions, en raison d'une augmentation d'achat de titres.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, restent stables à CHF 109,4 millions.

PASSIF

Les fonds de la clientèle s'établissent à CHF 10,885 milliards, en augmentation de CHF 325 millions (+3.1%). Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement à long terme par le biais d'émission d'emprunts obligataires et d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de CHF 205 millions (+5.2%) pour se fixer à CHF 4,145 milliards. Les *provisions* se montent à CHF 11 millions.

La BCVs poursuit sa stratégie de renforcement des fonds propres. Les résultats 2021 lui permettent d'augmenter ses fonds propres pouvant être pris en compte de CHF 46,5 millions à CHF 1,442 milliard, après répartition du bénéfice. Les capitaux propres se composent, notamment, du capital social de CHF 158 millions, de la réserve légale issue du capital de CHF 145,3 millions, de la réserve légale issue du bénéfice pour CHF 520,2 millions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux de CHF 551,3 millions, en augmentation de CHF 33,5 millions (+6.5%).

Compte de résultat

L'année 2021 a été rythmée par plusieurs vagues de contamination Covid. Malgré cela, l'activité de crédit a poursuivi sa forte croissance dans un environnement de taux bas. Le *résultat brut des opérations d'intérêts* augmente de CHF 3,3 millions (+2.0%) par rapport à l'année 2020 pour atteindre CHF 168,2 millions. Après la prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le *résultat net des opérations d'intérêts* se monte à CHF 172,7 millions (+2.2%).

Le *résultat des opérations de commissions et des prestations de service*, en augmentation de 5.5% (+CHF 2,3 millions) s'établit à CHF 43,8 millions. Cette évolution découle de la croissance de 9.1% des avoirs administrés qui s'établissent à CHF 14,745 milliards.

Le *résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits d'opérations sur devises, se maintient à un bon niveau de CHF 24,6 millions (-0.9%).

Les *autres résultats ordinaires* s'établissent à CHF 6,0 millions, en hausse de 2.6%.

Les *charges du personnel* sont contenues à CHF 78,1 millions (+0.3%).

Les *autres charges d'exploitation* augmentent de CHF 3,1 millions (+8.4%). Elles comprennent notamment la rémunération de la garantie de l'Etat de CHF 4,5 millions (+7.4%).

Ainsi, le total des charges d'exploitation s'élève à CHF 117,8 millions, en augmentation de CHF 3,3 millions (+2.9%). Le Cost Income

Ratio opérationnel de 47.7% place la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Les *corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles* se montent à CHF 12,0 millions, en augmentation de CHF 0,7 million (+6.1%).

Le bénéfice net est en hausse à CHF 68,5 millions (+1.7%).

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2022 le paiement d'un dividende de CHF 3,45 par action, en hausse de dix centimes par rapport au dividende payé en 2021. Cet exercice permettra à la Banque de contribuer à hauteur de CHF 57,8 millions aux collectivités publiques, sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'Etat.

Pour 2022, la BCVs anticipe une poursuite de la reprise économique. Au niveau mondial, la croissance sera inférieure à l'année dernière, tout en restant élevée. En se basant sur une stabilisation de la situation épidémiologique, la croissance est attendue à +3.6% pour la Suisse et +4.1% pour le Valais.

De nombreuses branches ont bénéficié d'un effet de rattrapage l'année dernière, ce qui sera également le cas en 2022. Dans le secteur de l'immobilier, la demande pour les biens en propriété à usage propre demeurera forte. Dans ce contexte, la BCVs s'attend à des résultats 2022 dans la continuité des années précédentes.

Bilan en francs

| Actifs | Annexes | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Liquidités | | 3'286'597'147,23 | 3'157'363'526,96 |
| Créances sur les banques | | 854'551'092,46 | 1'121'205'476,37 |
| Créances sur la clientèle | 8.2 | 2'004'565'565,30 | 2'194'989'799,39 |
| Créances hypothécaires | 8.2 | 11'721'094'149,96 | 10'984'878'073,62 |
| Opérations de négoce | 8.3 | 337'923,65 | 230'388,00 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 8.4 | 31'056'628,96 | 9'298'853,30 |
| Immobilisations financières | 8.5 | 448'664'670,03 | 404'252'800,24 |
| Comptes de régularisation | | 15'400'080,93 | 18'012'410,22 |
| Participations | 8.6, 8.7 | 18'217'380,20 | 14'975'175,70 |
| Immobilisations corporelles | 8.8 | 109'387'402,50 | 110'199'282,88 |
| Autres actifs | 8.10 | 9'967'665,17 | 52'493'389,96 |
| Total des actifs | | 18'499'839'706,39 | 18'067'899'176,64 |

| | | | |
|---|--|------|------|
| Total des créances subordonnées | | 0,00 | 0,00 |
| - dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | 0,00 | 0,00 |

| Passifs | Annexes | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Engagements envers les banques | | 1'654'027'368,70 | 1'837'582'541,36 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 8.1 | 215'000'000,00 | 207'165'000,00 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | | 10'860'491'169,78 | 10'527'796'932,75 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 8.3 | 0,00 | 0,00 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 8.4 | 97'829'800,62 | 73'886'384,75 |
| Obligations de caisse | | 24'500'000,00 | 32'173'000,00 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 8.15 | 4'145'000'000,00 | 3'940'000'000,00 |
| Comptes de régularisation | | 54'123'506,02 | 48'039'427,52 |
| Autres passifs | 8.10 | 3'971'876,63 | 5'418'434,95 |
| Provisions | 8.16 | 11'006'275,35 | 10'004'588,35 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 8.16 | 551'311'245,15 | 517'811'245,15 |
| Capital social | 8.17, 8.20 | 158'000'000,00 | 158'000'000,00 |
| Réserve légale issue du capital | | 145'319'000,00 | 145'319'000,00 |
| - dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | | 3'167'881,32 | 3'167'881,32 |
| Réserve légale issue du bénéfice | | 520'236'023,82 | 505'621'561,04 |
| Propres parts du capital (poste négatif) | 8.21 | -9'476'401,74 | -8'352'550,89 |
| Bénéfice reporté | | 3'611,66 | 81'468,20 |
| Bénéfice (résultat de la période) | | 68'496'230,40 | 67'352'143,46 |
| Total des passifs | | 18'499'839'706,39 | 18'067'899'176,64 |

| | | | |
|---|--|------|------|
| Total des engagements subordonnés | | 0,00 | 0,00 |
| - dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | 0,00 | 0,00 |

| Opérations hors bilan | Annexes | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| Engagements conditionnels | 8.2, 9.1 | 27'010'249,84 | 43'751'769,61 |
| Engagements irrévocables | 8.2 | 734'579'905,24 | 663'717'092,71 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 8.2 | 51'785'400,00 | 37'821'400,00 |

Compte de résultat en francs

| Résultat des opérations d'intérêts | Annexes | 2021 | 2020 |
|---|---------------|------------------------|------------------------|
| Produit des intérêts et des escomptes | 10.2 | 179'394'748,19 | 182'888'080,17 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | | 1'490'425,37 | 1'123'258,33 |
| Charges d'intérêts | 10.2 | -12'731'090,30 | -19'115'652,04 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | | 168'154'083,26 | 164'895'686,46 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | 8.16 | 4'585'905,83 | 4'106'340,93 |
| Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts | | 172'739'989,09 | 169'002'027,39 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | | |
| Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement | | 36'425'603,38 | 32'112'309,88 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | | 2'007'150,84 | 1'856'237,80 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | | 13'194'892,12 | 13'401'969,94 |
| Charges de commissions | | -7'793'166,01 | -5'827'640,01 |
| Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | 43'834'480,33 | 41'542'877,61 |
| Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 10.1 | 24'565'755,23 | 24'782'715,02 |
| Autres résultats ordinaires | | | |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | | 2'446'470,07 | 2'980'963,49 |
| Produit des participations | | 2'527'227,60 | 2'354'079,40 |
| Résultat des immeubles | | 762'335,32 | 547'125,05 |
| Autres produits ordinaires | | 405'706,62 | 246'691,60 |
| Autres charges ordinaires | | -153'272,00 | -291'518,70 |
| Sous-total Autres résultats ordinaires | | 5'988'467,61 | 5'837'340,84 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Charges de personnel | 10.3 | -78'100'582,35 | -77'860'028,94 |
| Charges Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs | 8.13, 10.3 | 0,00 | -29'000'000,00 |
| Autres charges d'exploitation | 10.4 | -39'699'055,04 | -36'616'376,18 |
| - dont rémunération de la garantie de l'Etat | | -4'476'787,00 | -4'166'855,00 |
| Sous-total Charges d'exploitation | | -117'799'637,39 | -143'476'405,12 |
| Sous-total Charges d'exploitation opérationnelles ¹ | | -117'799'637,39 | -114'476'405,12 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 8.6, 8.8, 8.9 | -11'999'677,21 | -11'314'763,98 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes | 8.16 | -104'504,35 | 764'315,15 |
| Résultat opérationnel | | 117'224'873,31 | 87'138'106,91 |
| Résultat opérationnel retraité¹ | | 117'224'873,31 | 116'138'106,91 |
| Produits extraordinaires | 10.5 | 28'236,52 | 587'568,20 |
| Charges extraordinaires | 10.5 | -101'151,59 | -1'015,23 |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 8.16, 10.5 | -33'500'000,00 | -15'700'000,00 |
| Impôts | 10.8 | -15'155'727,84 | -4'672'516,42 |
| Bénéfice (résultat de la période) | | 68'496'230,40 | 67'352'143,46 |
| Répartition du bénéfice | | | |
| Bénéfice de l'exercice | | 68'496'230,40 | 67'352'143,46 |
| Bénéfice reporté | | 3'611,66 | 81'468,20 |
| Bénéfice résultant du bilan | | 68'499'842,06 | 67'433'611,66 |
| Attribution à la réserve légale issue du bénéfice | | 13'900'000,00 | 14'500'000,00 |
| Distribution au moyen du bénéfice au bilan | | | |
| - sur les actions nominatives | | 54'510'000,00 | 52'930'000,00 |
| Report à nouveau | | 89'842,06 | 3'611,66 |

¹ sans le versement extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs en 2020 (voir annexe 8.13).

Présentation du tableau des flux de trésorerie en milliers de francs

| | 2021 | | | 2020 | | |
|---|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|
| | Sources | Emplois | Solde | Sources | Emplois | Solde |
| Flux de fonds du résultat opérationnel (Financement interne) | | | | | | |
| Résultat de la période | 68'496 | | | 67'352 | | |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 33'500 | | | 15'700 | 62'289 | |
| Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 12'001 | | | 11'315 | | |
| Provisions et autres corrections de valeur | 1'886 | 885 | | 8'392 | 2'178 | |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes | 8'420 | 13'936 | | 69'788 | 15'453 | |
| Comptes de régularisation actifs | 2'612 | | | | 2'173 | |
| Comptes de régularisation passifs | 6'084 | | | | 7'260 | |
| Dividende de l'exercice précédent | | 52'930 | | | 52'930 | |
| Solde | 132'999 | 67'751 | 65'248 | 172'547 | 142'283 | 30'264 |
| Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres | | | | | | |
| Capital-actions | | | | | | |
| Ecritures par les réserves | 319 | 205 | | 302 | 251 | |
| Modification des propres titres de participation | 14'497 | 15'620 | | 19'328 | 19'268 | |
| Solde | 14'816 | 15'825 | -1'009 | 19'630 | 19'519 | 111 |
| Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | | | | | | |
| Participations | | 3'666 | | | | |
| Immeubles | 464 | 2'659 | | 228 | 2'419 | |
| Autres immobilisations corporelles | | 8'570 | | | 9'135 | |
| Solde | 464 | 14'895 | -14'431 | 228 | 11'554 | -11'326 |
| Flux de fonds de l'activité bancaire | | | | | | |
| Opérations à moyen et long terme (> 1 an) | | | | | | |
| Engagements envers les banques | | | | | | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 2'572 | | | 33'832 | | |
| Obligations de caisse | | 10'679 | | | 5'075 | |
| Emprunts | | 45'000 | | 405'000 | | |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 250'000 | | | 242'000 | | |
| Autres engagements | | 1'446 | | 1'953 | | |
| Créances sur les banques | | 55'000 | | | 175'000 | |
| Créances sur la clientèle | 30'037 | | | | 29'528 | |
| Créances hypothécaires | | 730'050 | | | 685'698 | |
| Immobilisations financières | | 40'636 | | | 38'058 | |
| Autres créances | 42'526 | | | 5'293 | | |
| Opérations à court terme | | | | | | |
| Engagements envers les banques | | 183'556 | | 43'908 | | |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 7'835 | | | | 43'995 | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 330'122 | | | 873'584 | | |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | | | | 71 | |
| Obligations de caisse | 3'006 | | | 771 | | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 23'944 | | | | 18'538 | |
| Créances sur les banques | 321'654 | | | 5'885 | | |
| Créances sur la clientèle | 159'738 | | | | 96'665 | |
| Opérations de négoce | | 108 | | 38 | | |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | | 21'758 | | | 5'556 | |
| Immobilisations financières | | 3'776 | | | 7'704 | |
| Etat de liquidités | | | | | | |
| Liquidités | | 129'233 | | | 525'425 | |
| Solde | 1'171'434 | 1'221'242 | -49'808 | 1'612'264 | 1'631'313 | -19'049 |

Présentation de l'état des capitaux propres en milliers de francs

| | Capital social | Réserve issue du capital | Réserve issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserves facultatives issues du bénéfice et / perte reporté(e) | Propres parts du capital (poste négatif) | Résultat de la période | TOTAL |
|--|----------------|--------------------------|---------------------------|--|--|--|------------------------|------------------|
| Capitaux propres au début de la période de référence | 158'000 | 145'319 | 505'622 | 517'811 | 82 | -8'353 | 67'352 | 1'385'833 |
| Augmentation / réduction du capital | | | | | | | | 0 |
| Autres apports / injections | | | | | | | | 0 |
| Acquisition de propres parts du capital | | | | | | -15'620 | | -15'620 |
| Aliénation de propres parts du capital | | | | | | 14'497 | | 14'497 |
| Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital | | | -205 | | | | | -205 |
| Dividendes et autres distributions | | | 319 | | | | -52'930 | -52'611 |
| Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux | | | | 33'500 | | | | 33'500 |
| Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves | | | 14'500 | | -78 | | -14'422 | 0 |
| Bénéfice (résultant de la période) | | | | | | | 68'496 | 68'496 |
| Capitaux propres à la fin de la période de référence | 158'000 | 145'319 | 520'236 | 551'311 | 4 | -9'476 | 68'496 | 1'433'890 |

Annexe aux comptes annuels 2021

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Valais désignée ci-après par le terme « Banque » est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1er octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est « Banque Cantonale du Valais », respectivement en allemand « Walliser Kantonalbank ».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques (LB) et son ordonnance (OB), à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et sa circulaire d'application (circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques »), ainsi qu'au règlement de cotation de la SIX.

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont la Banque peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle. Les compensations entre actifs et passifs ainsi que entre charges et produits sont en principe interdites.

La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Les créances et les engagements qui découlent d'opérations de même nature avec la même contrepartie, qui ont la même échéance ou, dont l'échéance de la créance est antérieure à celles des engagements correspondants, qui sont libellés dans la même monnaie, et qui ne peuvent entraîner aucun risque de contrepartie ni à la date du bilan, ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées.
- Les adaptations de valeur positives avec les adaptations de valeur négatives qui sont saisies dans le compte de compensation, sans incidence sur le compte de résultat.
- Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés et des liquidités remises en qualité de sûreté avec les valeurs de remplacement négatives de tels instruments et liquidités, dans la mesure où il existe avec la contrepartie concernée une convention reconnue et exécutable.
- Les propres titres de créance et obligations de caisse acquises qui sont compensées avec les passifs correspondants.
- Les corrections de valeur qui sont compensées avec les actifs correspondants.
- Les sous-participations aux prêts accordés en tant que banque chef de file qui sont compensées avec la créance principale.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance ainsi que les autres corrections de valeur et pertes nouvellement constituées qui sont compensées avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensées avec les pertes de cours de ces opérations et transactions.
- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensées avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Les actifs sont en règle générale portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements ou des corrections de valeur, et les engagements à leur valeur nominale, pour autant que les principes de comptabilisation et d'évaluation suivants relatifs à des positions spécifiques ne contiennent pas de dispositions divergentes.

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS RESULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/reverse repurchase). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres

transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés. L'aliénation subséquente des titres reçus doit être saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où le métal précieux est négocié sur un marché efficient et liquide.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Les méthodes appliquées pour identifier le risque de défaillance des créances compromises et les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont décrites au point 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance.

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où les métaux précieux sont négociés sur un marché efficient et liquide.

OBLIGATIONS DE CAISSE, EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les positions de négoce sont gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage. Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Si une évaluation à la juste valeur n'est pas possible, le principe de la valeur la plus basse est appliqué.

Sont enregistrés dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » les gains et pertes de cours réalisés et non réalisés résultant de l'évaluation des positions de négoce, le coût de refinancement des titres et des instruments de négoce, les erreurs liées à l'activité de négoce ainsi que le produit des opérations du marché primaire.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Opérations pour le compte des clients

Les valeurs de remplacement des opérations pour le compte des clients sont en principe inscrites au bilan, si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque :

- Contrats négociés hors bourse (OTC) : les valeurs de remplacement des opérations de commission sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En cas d'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (variation margin) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (initial margin), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des produits structurés, des fonds de placement, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Les produits structurés sont enregistrés dans la rubrique afférente à l'instrument de base, soit dans la rubrique « Immobilisations financières ».

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan selon la méthode du coût amorti (" amortized cost "). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

PARTICIPATIONS

Les titres de participation émis par des entreprises que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix, sont considérés comme participations.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation de participations au plus jusqu'à la valeur maximale légale est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence (« equity method »), si la Banque peut exercer une influence notable (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau « 8.6 Présentation des participations ».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 50'000.– pour les immeubles à usage de la Banque et les autres immeubles et à CHF 1.– pour les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants (pas de changement par rapport aux exercices précédents):

| Catégorie d'immobilisations corporelles | Plan d'amortissement |
|--|----------------------------------|
| Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles | Amortissements dégressifs de 3 % |
| Autres immobilisations corporelles | |
| - Infrastructures et projets informatiques | maximum 5 ans |
| - Espaces bancomats et Guichets représentants | |
| - Installations à long terme | |
| - Mobilier, machines et véhicules | maximum 3 ans |
| - Matériel informatique – téléphonique | |
| - Investissements divers | |

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Une dépréciation de valeur saisie durant les périodes de référence précédentes doit être supprimée si les facteurs pris en compte pour déterminer la valeur réalisable se sont notablement améliorés.

Dans le cadre des reprises d'amortissements consécutives à une résorption partielle ou intégrale d'une dépréciation de valeur, la réévaluation d'immobilisations corporelles au plus jusqu'à la valeur maximale légale est comptabilisée dans les « Produits extraordinaires ». Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

VALEURS IMMATÉRIELLES

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la Banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition. Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la

rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », selon la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation des valeurs immatérielles n'est pas supérieure à trois ans.

La Banque examine à la date du bilan si des valeurs nécessitent une dépréciation. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine individuellement la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une position fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

PROVISIONS

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Elles sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »,
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat.

Les méthodes appliquées aux « Provisions pour risques de défaillance » pour les opérations hors bilan constituées en vertu de l'art. 28 al. 6 OEPF-FINMA sont décrites au point 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance.

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFI, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

IMPÔTS

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements ou avoirs résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif ou actif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

PROPRES TITRES DE PARTICIPATION

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « Réserve légale issue du bénéfice » et la position « Propres parts du capital » est réduite de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurs sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont également assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance subobligatoire.

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan à la rubrique « Provisions ».

La Banque n'a pas l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la Banque aucun avantage économique à inscrire à l'actif du bilan.

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. La différence au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel est comptabilisée dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur les plans de participation sont disponibles dans les tableaux « 8.18 Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs » et « 8.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al.3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés ».

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale.

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique « Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires ». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de

l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique « Engagements irrévocables » afin de refléter cet état de fait.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

La procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises (chiffre 4.4 de l'annexe aux comptes annuels) a été complétée comme suit :

- Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts :

Dans un contexte de taux d'intérêts négatifs persistant, une augmentation des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages. L'impact d'une évolution des taux est appréhendé par cette composante. Cette composante se base sur l'évolution annuelle du taux de référence à 3 mois et est réévaluée semestriellement. Les ratios définis se basent sur le stress test de crédit hypothécaire.

- Constitutions ou libérations

La Banque tolère une marge de fluctuation de $\pm 7,5\%$ entre le résultat du modèle et le montant comptabilisé comme corrections de valeurs et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Lorsque la marge de fluctuation est franchie, le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est adapté, au minimum pour atteindre la marge de fluctuation et au maximum jusqu'au résultat du modèle.

Hormis ce changement, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications durant l'année 2021.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Pour ce qui est des crédits en compte courant, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour de la date de clôture des principales monnaies sont les suivants :

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|-----|------------|------------|
| USD | 0,9123 | 0,8811 |
| EUR | 1,0339 | 1,0823 |

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » enregistre le résultat de refinancement des opérations de négoce.

3. Gestion des risques

La Banque est essentiellement exposée aux risques suivants: les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de conformité. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque.

Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque et principes de gestion des risques (Politique de risque) s'étendant à tous les secteurs d'activité,
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques,
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting,
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques,
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques,
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la politique des risques et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique des risques. Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques dont les principales missions sont présentées en page 82 et 83 du rapport de gestion 2021. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2021.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des Comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 87 du rapport de gestion 2021.

Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur des positions-risque.

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire.

Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne garantit une information appropriée.

3.1. Risques de crédit

Avances à la clientèle

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédit à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit vise à créer une même « unité de doctrine » qui permette d'apprécier les affaires de crédit selon des critères identiques et d'unifier les attitudes du personnel à l'égard de la clientèle.

Son application doit permettre la réalisation des objectifs de rentabilité définis, notamment au niveau des fonds propres et de la qualité du portefeuille crédit. La poursuite de l'objectif de rentabilité se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique. Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds,
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des outils et exercices suivants :

- Un recensement des « Exceptions to Policy » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier,
- Une réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises;
- Une analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeur individuelles et des positions au contentieux;

- Un contrôle des dépassements,
- L'exécution périodique de stress-test sur tout ou partie de son portefeuille crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et des gages.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration. Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

En complément des corrections de valeur individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises, des corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances non compromises sont constituées au sens d'une prévoyance des risques de défaut présents à la date de clôture, dans un portefeuille de crédits sain, qui ne sont pas identifiables. Les corrections de valeur pour créances non compromises sont réévaluées au minimum semestriellement.

Risques de contreparties dans les affaires interbancaires

L'appétence générale aux risques de contreparties bancaires de la Banque est faible. Elle se concrétise par des critères de sélection exigeants.

Les contreparties bancaires sont issues de pays de l'OCDE. Le risque pays est ainsi maintenu à un niveau limité. Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés de gré-à-gré (OTC) (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des corporations de droit public

(CDP) afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel. La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de netting ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de collateral management CSA est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la Banque traite des opérations dérivés OTC.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (IRRBB : Interest rate risk in the banking book) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des Centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée au Comité ALCO (Asset-and-Liability-Management-Committee) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétence et le Conseil d'administration trimestriellement. Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Le comité ALCO décide des opérations nécessaires à la gestion / couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités, dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département Risk Management est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité

prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs Δ EVE (perspective de la valeur économique) et NII (perspective des bénéfices) et par des simulations.

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la « Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de +/-150 pbb, steepener / flattener, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (back-looking). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (forward-looking).

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

L'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle à taux positif et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture » des comptes annuels.

3.3. Risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

Opérations de négoce

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de « VaR » (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro. Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par

la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

3.4. Risques de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité ALCO.

Au moyen d'un outil informatique, le département Risk Management fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans la « Politique de risque et principes de gestion des risques » et sur les principes de gouvernance induits par ces principes. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation. L'évaluation des risques opérationnels et de conformité porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service « Contrôle interne » définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la probabilité de survenance d'un dommage, notamment en matière informatique. A cet effet, le service « Sécurité » a, parmi ses principales missions, celle d'assurer la sécurité du système d'information, en définissant et en mettant en place un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment la cybercriminalité. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de

catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriel) et du Conseil d'administration (semestriel).

Business Continuity Management (BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

3.6. Risque de conformité

Une attention particulière est donnée par la Banque à la mise en œuvre diligente des exigences réglementaires, notamment celles concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (surveillance des relations d'affaires, surveillance des transactions, communication des soupçons de blanchiment) ainsi qu'au respect de l'application des sanctions économiques.

Sur proposition du Compliance Officer, la Direction générale définit le cadre interne en matière de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Les métiers de front ont la responsabilité première de détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau des relations d'affaires et/ou des transactions alors que le département Compliance & conformité supporte les métiers de front, notamment par la formation, le conseil et la mise à disposition des outils nécessaires, et procède également à des contrôles.

En outre, le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires

ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture. La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois. La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance

Des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises et réévaluées au minimum semestriellement.

Créances compromises

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour

les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans cette rubrique. En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont comptabilisées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

La Banque dispose depuis le 31 décembre 2020 de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al. 1 let. b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA.

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont déterminées sur les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires, les engagements conditionnels et irrévocables ainsi que les limites en compte courant non utilisées. Elles sont calculées par un modèle interne.

Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant pas être égaux à zéro au niveau de l'ensemble de la Banque.

Le modèle interne est basé sur les 3 composantes suivantes :

- Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit :
La composante statistique basée sur l'historique du portefeuille est fondée sur la probabilité pour les différentes classes de rating de basculer en classe 9 ou 10, de même que le besoin en corrections de valeur moyen pour un client de classe 9 ou 10. Ces éléments sont déterminés séparément pour les segments Entreprises et Privés et une moyenne mobile sur 10 ans est utilisée. Le montant de cette composante est réévalué semestriellement

sur base des engagements effectifs. Les paramètres (probabilité de basculement et ratios de corrections de valeur) sont évalués annuellement sur la base de la situation à la fin de l'exercice comptable.

- Composante pour risque conjoncturel:
Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture suisse, qui fait l'objet d'une corrélation positive sur la solvabilité des débiteurs, un complément basé sur l'indicateur «KOF Baromètre conjoncturel» est ajouté au modèle. La Banque attribue une pondération graduelle à la composante statistique en se basant sur les stress tests COVID-19. La pondération varie semestriellement en fonction de la moyenne des 12 derniers mois du baromètre conjoncturel (moyenne mobile).
- Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts:
Dans un contexte de taux d'intérêts négatifs persistant, une augmentation des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages. L'impact d'une évolution des taux est appréhendé par cette composante. Cette composante se base sur l'évolution annuelle du taux de référence à 3 mois et est réévaluée semestriellement. Les ratios définis se basent sur le stress test de crédit hypothécaire effectué annuellement.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans les «Provisions».

Constitution initiale

La Banque avait décidé d'appliquer par anticipation ces dispositions dans les comptes annuels 2020, comme prévu à l'art. 98 OEPC (dispositions transitoires).

La dotation initiale aux corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises a été comptabilisée au débit de la rubrique «Réserves pour risques bancaires généraux», sans impact sur le résultat. Elle avait été estimée à 62.289 millions de CHF au 31 décembre 2020. Ce montant est réestimé lors du bouclage intermédiaire et annuel au moyen du modèle interne décrit ci-avant. Les corrections de valeur et provisions pour créances non compromises au 31 décembre 2021 sont présentées à l'annexe 8.16 «Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux».

Constitutions ou libérations

La Banque tolère une marge de fluctuation de $\pm 7,5\%$ entre le résultat du modèle et le montant comptabilisé comme corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Lorsque la marge de fluctuation est franchie, le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est adapté, au minimum pour atteindre la marge de fluctuation et au maximum jusqu'au résultat du modèle.

Les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts» ou «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes» pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé par le modèle.

Utilisation

En cas de besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises lors de circonstances exceptionnelles et documente leur utilisation.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (art. 25 al. 1 OEPC-FINMA) et des provisions (art. 28 al. 6 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2021, il n'y pas de découvert.

5. Evaluation des sûretés de crédit

5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier sont octroyés sur la base d'une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement,
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie. La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier valaisan, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues. Pour le financement des objets hors canton, la Banque utilise notamment un modèle d'estimation hédoniste. Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation, dont un modèle hédoniste, pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement. La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré uniquement à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

| Opération de base | Couverture par |
|---|---|
| Créances, immobilisations financières, engagements et emprunts sensibles aux variations de taux d'intérêt | Swap de taux d'intérêt Option sur taux |

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux d'intérêt sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme effective quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement effective dès sa conclusion et sur toute sa durée;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 % à 125 %.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80 % et 125 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Aucune opération de couverture n'a été jugée ineffective durant l'année 2021.

7. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2021, date du bilan de la Banque.

8. Informations relatives au bilan

| 8.1 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) en milliers de francs | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension | 0 | 0 |
| Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension | 215'000 | 207'165 |
| Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension | 213'071 | 205'128 |
| - dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 213'071 | 205'128 |
| Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 436 | 1'663 |
| - dont titres remis en garantie à un tiers | 0 | 0 |
| - dont titres aliénés | 0 | 0 |

8. Informations relatives au bilan

8.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs

| | Nature des couvertures | | | Total |
|--|---------------------------|---|------------------|-------------------------------------|
| | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | |
| Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| Créances sur la clientèle | 266'034 | 500'445 | 1'280'414 | 2'046'893 |
| - dont collectivités de droit public | 55 | 91'021 | 674'879 | 765'955 |
| Créances hypothécaires | 11'542'877 | 203'382 | 84'288 | 11'830'547 |
| - immeubles d'habitations | 10'010'622 | 203'074 | 24'920 | 10'238'616 |
| - immeubles commerciaux | 774'741 | - | 16'204 | 790'945 |
| - immeubles artisanaux et industriels | 562'231 | - | 27'738 | 589'969 |
| - autres | 195'283 | 308 | 15'426 | 211'017 |
| Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| 31.12.2021 | 11'808'911 | 703'827 | 1'364'702 | 13'877'440 |
| 31.12.2020 | 11'131'098 | 668'572 | 1'537'494 | 13'337'164 |
| Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| 31.12.2021 | 11'728'787 | 700'419 | 1'296'454 | 13'725'660 |
| 31.12.2020 | 11'131'098 | 638'937 | 1'409'833 | 13'179'868 |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | 6'511 | 4'850 | 15'649 | 27'010 |
| Engagements irrévocables | 492'268 | 40'901 | 201'411 | 734'580 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | | | 51'785 | 51'785 |
| Total du hors bilan | | | | |
| 31.12.2021 | 498'779 | 45'751 | 268'845 | 813'375 |
| 31.12.2020 | 425'726 | 49'177 | 270'387 | 745'290 |
| | Montant brut | Valeur estimée de réalisation des sûretés | Montant net | Corrections de valeur individuelles |
| Créances compromises | | | | |
| 31.12.2021 | 350'890 | 254'648 | 96'242 | 96'823 |
| 31.12.2020 | 349'360 | 248'594 | 100'766 | 102'339 |

8. Informations relatives au bilan

8.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

| Actifs | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|------------|------------|
| Opérations de négoce | | |
| Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire | 0 | 0 |
| - dont cotés | 0 | 0 |
| Titres de participation | 0 | 0 |
| Métaux précieux et matières premières | 338 | 230 |
| Autres actifs du négoce | 0 | 0 |
| Total des Opérations de négoce | 338 | 230 |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Titres de créance | 0 | 0 |
| Produits structurés | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | 0 | 0 |
| Total des actifs | 338 | 230 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 0 | 0 |
| - dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 0 | 0 |

8. Informations relatives au bilan

8.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) en milliers de francs

| | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volume des contrats | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volume des contrats |
| Instruments de taux | | | | | | |
| Swaps | 0 | 0 | 0 | 23'996 | 38'418 | 1'715'275 |
| Devises / métaux précieux | | | | | | |
| Contrats à terme | 7'061 | 59'412 | 3'031'855 | 0 | 0 | 0 |
| Options (OTC) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titres de participation / Indices | | | | | | |
| Futures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Options (exchange traded) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total avant prise en compte des contrats de netting | | | | | | |
| 31.12.2021 | 7'061 | 59'412 | 3'031'855 | 23'996 | 38'418 | 1'715'275 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 7'061 | 59'412 | 3'031'855 | 23'996 | 38'418 | 1'715'275 |
| 31.12.2020 | 9'078 | 17'815 | 1'963'644 | 221 | 56'071 | 1'143'070 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 9'078 | 17'815 | 1'963'644 | 221 | 56'071 | 1'143'070 |
| Total après prise en compte des contrats de netting | | | | | | |
| 31.12.2021 | 31'057 | | | 97'830 | | |
| 31.12.2020 | 9'299 | | | 73'886 | | |
| Répartition selon les contreparties | | | | | | |
| | Centrales de compensation | Banques et maisons de titres | Autres clients | | | |
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) | | 30'774 | 283 | | | |

8. Informations relatives au bilan

8.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

| Répartition des Immobilisations financières | Valeur comptable | | Juste valeur | |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 31.12.2021 | 31.12.2020 | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Titres de créance | 380'270 | 333'497 | 383'676 | 340'428 |
| - dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 377'788 | 329'526 | 381'166 | 336'427 |
| - dont destinés à la revente | 2'482 | 3'971 | 2'510 | 4'001 |
| Titres de participation | 62'929 | 62'151 | 81'422 | 77'784 |
| - dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Métaux précieux | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immeubles et marchandises repris lors des opérations de crédit et destinés à la vente | 5'466 | 8'605 | 5'466 | 8'605 |
| Total | 448'665 | 404'253 | 470'564 | 426'817 |
| - dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 355'747 | 317'416 | 358'883 | 324'184 |

Répartition des contreparties selon la notation

| | De AAA à AA- | De A+ à A- | De BBB+ à BBB- | De BB+ à B- | Inférieur à B- | Sans notation |
|--|--------------|------------|----------------|-------------|----------------|---------------|
| Valeurs comptables des titres de créance | 335'249 | 13'541 | 0 | 0 | 0 | 31'480 |
| Valeurs comptables des titres de participation | 1'907 | 2'151 | 0 | 0 | 0 | 58'871 |

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la FINMA.

8.6 Présentation des participations en milliers de francs

| | Valeur d'acquisition | Corrections de valeur cumulées | Valeur comptable au 31.12.2020 | 2021 | | | | | Valeur comptable au 31.12.2021 | Valeur de marché |
|---------------------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------|
| | | | | Reclassifications | Investissements | Désinvestissements | Corrections de valeur | Reprises d'amortissements | | |
| Avec valeur boursière | | | | | | | | | | |
| Sans valeur boursière | 16'772 | -1'797 | 14'975 | | 3'666 | | -424 | | 18'217 | |
| Total des Participations | 16'772 | -1'797 | 14'975 | 0 | 3'666 | 0 | -424 | 0 | 18'217 | 0 |

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par l'établissement des comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

8. Informations relatives au bilan

8.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

| Raison sociale et siège | Activité | Capital social en milliers de francs* | Part au capital (en %)* | Part aux voix (en %)* | Détention directe* | Détention indirecte* |
|---|---|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|
| Sous « Participations » au bilan | | | | | | |
| INVESTISSEMENTS FONCIERS SA, Lausanne | Administration et gestion de fonds de placements immobiliers | 1'000 | 28% | 28% | 28% | |
| Madon SA, Sion | Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce | 100 | 100% | 100% | 100% | |
| Immobilier Rathaus AG, Sion | Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce | 100 | 100% | 100% | 100% | |

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par l'établissement des comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

* Sans changement par rapport à l'exercice 2020

8.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

| Immobilisations corporelles | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable au 31.12.2020 | 2021 | | | | | Valeur comptable au 31.12.2021 |
|---|----------------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|----------------|----------|--------------------------------|
| | | | | Reclassifications | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Reprises | |
| Immeubles à l'usage de l'établissement | 180'622 | -99'328 | 81'294 | | 2'659 | -286 | -2'432 | | 81'235 |
| Autres immeubles | 32'418 | -19'674 | 12'744 | | | -178 | -408 | | 12'158 |
| Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément | | | 0 | | | | | | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 33'578 | -17'417 | 16'161 | | 8'570 | | -8'737 | | 15'994 |
| Objets en « leasing » financier | | | 0 | | | | | | 0 |
| Total des Immobilisations corporelles | 246'618 | -136'419 | 110'199 | 0 | 11'229 | -464 | -11'577 | 0 | 109'387 |

Leasing opérationnel

Engagements de leasing non inscrits au bilan

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|------------|------------|
| Échéance d'ici 1 an | 52 | 60 |
| Échéance entre 1 an et 5 ans | 416 | 211 |
| Échéance au-delà de 5 ans | 0 | 0 |
| Total des Engagements de leasing non inscrits au bilan | 468 | 271 |
| - dont résiliable à moins d'un an | 0 | 0 |

8. Informations relatives au bilan

8.9 Présentation des valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

8.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---------------------------------|--------------|---------------|
| Autres actifs | | |
| Compte de compensation | 7'855 | 50'487 |
| Impôts indirects | 906 | 853 |
| Comptes d'ordre | 1'207 | 1'153 |
| Opérations bancaires internes | 0 | 0 |
| Total des Autres actifs | 9'968 | 52'493 |
| Autres passifs | | |
| Impôts indirects | 1'244 | 1'586 |
| Comptes d'ordre | 2'727 | 3'832 |
| Opérations bancaires internes | 1 | 0 |
| Total des Autres passifs | 3'972 | 5'418 |

8. Informations relatives au bilan

8.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Valeurs comptables | Engagements effectifs | Valeurs comptables | Engagements effectifs |
| Actifs nantis / cédés | | | | |
| Créances sur les banques | 59'941 | 71'716 | 63'461 | 70'844 |
| Créances sur la clientèle | 130'341 | 120'000 | 166'918 | 155'000 |
| Immobilisations financières | 16'035 | 0 | 21'046 | 0 |
| Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA | 2'412'487 | 1'901'557 | 2'206'127 | 1'651'636 |
| Total des actifs nantis / cédés | 2'618'804 | 2'093'273 | 2'457'552 | 1'877'480 |
| Actifs sous réserve de propriété | 0 | 0 | 0 | 0 |

La Banque recourt à la possibilité prévue dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, de céder à la BNS, à des fins de refinancement, les créances résultant des crédits COVID-19 octroyés à la clientèle.

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX).

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 8.1.

8.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

| Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 29'494 | 55'520 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 0 | 0 |
| Obligations BCVs | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation passifs | 0 | 0 |
| Total des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle | 29'494 | 55'520 |

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2021, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives de la BCVs.

8. Informations relatives au bilan

8.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

| Avantage / engagement économique et charges de prévoyance en milliers de francs | Excédent / sous-couverture au 31.12.2021 | Part économique de la Banque | | Modification de la part économique durant l'exercice | Cotisations payées en 2021 | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|--|------------------------------|----------|--|----------------------------|---|---------------------|
| | | 2021 | 2020 | | | 2021 | 2020 |
| Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales ¹⁾ | | | | | 660 | 677 | 684 |
| Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Plans de prévoyance avec excédent : | | | | | | | |
| - cotisation ordinaire ²⁾ | 104'430 | | | | 10'056 ⁴⁾ | 10'056 ⁴⁾ | 9'829 ⁴⁾ |
| - cotisation extraordinaire ³⁾ | | | | | 0 | 0 | 29'000 |
| Plans de prévoyance avec sous-couverture | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Institutions de prévoyance sans actifs propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 104'430 | 0 | 0 | 0 | 10'716 | 10'733 | 39'513 |

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance « Mutuelle Valaisanne de Prévoyance » hors cadre de la LPP en faveur des membres de la Direction générale, des directeurs, des directeurs adjoints et du Responsable de l'audit interne.

²⁾ La « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs » est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP. Le cercle des assurés et les modalités d'affiliation sont définis dans le règlement de prévoyance de la caisse de retraite. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

³⁾ Allocation extraordinaire de 29 millions de francs (contribution de l'employeur) liée aux modifications des paramètres techniques (abaissement du taux d'intérêt technique) de la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs ».

⁴⁾ Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance « minimum LPP » géré par la « Mutuelle Valaisanne de Prévoyance ».

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2021 à 127,50% (31.12.2020 : 117,33% audité) pour la « Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs ». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2021, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

8.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2021.

8. Informations relatives au bilan

8.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

| Nature de l'emprunt | Taux d'intérêt | Année d'émission | Échéance | Possibilités de résiliation anticipée | Montant en cours au 31.12.2021 |
|---|----------------|------------------|----------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts obligataires | | | | | |
| Emprunt obligataire | 1.500% | 2013 | 2022 | - | 150'000 |
| Emprunt obligataire | 0.625% | 2014 | 2023 | - | 120'000 |
| Emprunt obligataire | 0.250% | 2015/2019 | 2023 | - | 225'000 |
| Emprunt obligataire | 0.200% | 2016 | 2024 | - | 125'000 |
| Emprunt obligataire | 0.400% | 2015 | 2025 | - | 125'000 |
| Emprunt obligataire | 0.200% | 2017 | 2026 | - | 235'000 |
| Emprunt obligataire | 0.350% | 2018 | 2027 | - | 150'000 |
| Emprunt obligataire | 0.300% | 2019 | 2027 | - | 250'000 |
| Emprunt obligataire | 0.000% | 2020 | 2029 | - | 160'000 |
| Emprunt obligataire | 0.100% | 2021 | 2031 | - | 240'000 |
| Emprunt obligataire | 0.150% | 2020 | 2032 | - | 225'000 |
| Emprunt obligataire | 0.125% | 2021 | 2033 | - | 220'000 |
| Emprunt privé | 0.010% | 2020 | 2035 | - | 20'000 |
| Total Emprunts obligataires | | | | | 2'245'000 |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA | | | | | 1'900'000 |
| Total | | | | | 4'145'000 |

Répartition par échéance des emprunts obligataires

| | ≤ 1 an | > 1 - ≤ 2 ans | > 2 - ≤ 3 ans | > 3 - ≤ 4 ans | > 4 - ≤ 5 ans | > 5 ans |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Emprunt obligataire | 150'000 | 345'000 | 125'000 | 125'000 | 235'000 | 1'245'000 |
| Emprunt privé | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20'000 |
| Total | 150'000 | 345'000 | 125'000 | 125'000 | 235'000 | 1'265'000 |

8.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

| | Etat au 31.12.2020 | 2021 | | | | | Etat au 31.12.2021 | |
|--|--------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|--------------------|--|
| | | Utilisations conformes au but | Reclassifications | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrement | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | | Dissolutions par le compte de résultat |
| Provisions pour risques de défaillance | 9'935 | | 442 | | | 1'414 | -838 | 10'953 |
| - Provisions pour engagements probables (selon art. 28 al.1 OEPC-FINMA) | 2'603 | | 442 | | | 1'414 | -838 | 3'621 |
| - Provisions pour risques inhérents de défaillance | 7'332 | | | | | | | 7'332 |
| Provisions pour autres risques d'exploitation | 33 | -33 | | | | 30 | | 30 |
| Autres provisions | 37 | -14 | | | | | | 23 |
| Total des provisions | 10'005 | -47 | 442 | 0 | 0 | 1'444 | -838 | 11'006 |
| Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises | 102'339 | -3'544 | -442 | -30 | 3'146 | 5'274 | -9'920 | 96'823 |
| Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance | 54'957 | | | | | | | 54'957 |
| Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays | 157'296 | -3'544 | -442 | -30 | 3'146 | 5'274 | -9'920 | 151'780 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 517'811 | | | | | 33'500 | | 551'311 |

8. Informations relatives au bilan

8.17 Présentation du capital social en milliers de francs

| | 31.12.2021 | | | 31.12.2020 | | |
|---------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------------------|
| | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende |
| Actions nominatives | 158'000 | 15'800'000 | 158'000 | 158'000 | 15'800'000 | 158'000 |
| - dont libérées | 158'000 | 15'800'000 | 158'000 | 158'000 | 15'800'000 | 158'000 |
| Total du capital-actions | 158'000 | 15'800'000 | 158'000 | 158'000 | 15'800'000 | 158'000 |
| Capital autorisé | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Capital conditionnel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Droits et restrictions liés aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ». La valeur nominale des actions nominatives est de CHF 10.

8.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et des indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

| | en milliers de francs | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------|-------------------------|--------------|
| | Nombre | | Valeur | |
| | Droits de participation | | Droits de participation | |
| Actions nominatives | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Membres du Conseil d'administration | 1'530 | 2'263 | 159 | 230 |
| Membres de la Direction générale | 4'885 | 4'022 | 435 | 348 |
| Collaborateurs | 24'362 | 24'246 | 932 | 1'108 |
| Total | 30'777 | 30'531 | 1'526 | 1'686 |

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

Pour la Direction générale, le Responsable de l'Audit interne, les Directeurs et Directeurs adjoints, la rémunération variable est versée en cash (maximum 80 %) et entre 20 et 40 % sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2021, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 97,55 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2021 ex-dividende (CHF 101,65 ex-dividende en 2020) voir annexe 8.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions nominatives BCVs à un cours préférentiel (CHF 73.- en 2021) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Une prestation de fidélité pour services rendus en qualité d'organe est accordée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale.

8. Informations relatives au bilan

8.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

| | Créances | | Engagements | |
|------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | 31.12.2021 | 31.12.2020 | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Participants qualifiés | 40'000 | 40'000 | 41'503 | 60'754 |
| Sociétés du groupe | - | - | - | - |
| Sociétés liées | 114'786 | 134'470 | 232'217 | 407'297 |
| Affaires d'organes | 20'567 | 23'163 | 8'228 | 9'872 |
| Autres parties liées | - | - | - | - |

Les créances et engagements envers l'Etat du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérés comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 8.22.

8.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|--|------------|-----------|------------|-----------|
| | Nominal | Part en % | Nominal | Part en % |
| Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote : | | | | |
| Avec droit de vote | | | | |
| Etat du Valais | 110'640 | 70,03 | 110'640 | 70,03 |
| Sans droit de vote | | | | |
| Aucun | - | - | - | - |

8.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

| | Prix de transaction moyen en francs | Nombre de titres |
|--|-------------------------------------|------------------|
| Propres parts du capital | | |
| Propres actions nominatives détenues au 1 ^{er} janvier 2021 | | 78'381 |
| + Achats | 103,56 | 150'829 |
| - Ventes | 103,75 | -137'751 |
| Propres actions nominatives détenues au 31 décembre 2021 | | 91'459 |

Les actions nominatives ont été négociées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces transactions ont généré une perte de 0.2 million de francs, qui a été débitée de la Réserve légale issue du bénéfice.

Elles sont issues de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2021, 5'641 actions nominatives sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (13'163 au 31 décembre 2020), la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives (48'600 au 31 décembre 2020) et la Fondation du 100^{ème} 9'429 actions nominatives (7'244 au 31 décembre 2020).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncées au tableau « 8.17 Capital social ».

| Réserves non distribuables en milliers de francs | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Réserve légale issue du capital non distribuable | 79'000 | 79'000 |
| Réserve légale issue du bénéfice non distribuable | 0 | 0 |
| Total des Réserves légales non distribuables | 79'000 | 79'000 |

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital.

Les règles prudentielles en matière de fonds propres minimaux doivent cependant être respectées, ce qui peut en restreindre leur distribution.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

8.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al. 3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés en milliers de francs

| Conseil d'administration 2021 | | Rémunérations | | | | | | Détenion d'actions 31.12.2021 | Soldes des prêts 31.12.2021 |
|-------------------------------|--------------------|-------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------|--|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| | | Honoraires nets (fixes) | Prestations de fidélité (actions) nettes | Autres : Consulting/ Mandats nets | Total des rémunérations nettes | Charges sociales et prévoyance: Contributions Banque et Administrateur | Total des rémunérations | | |
| Pierre-Alain Grichting | Président | 208 | 0 | 0 | 208 | 145 | 353 | 2'971 | 1'460 |
| Gabriel Décaillet | Vice-président | 113 | 0 | 5 | 118 | 20 | 138 | 2'770 | 56 |
| Jean-Albert Ferrez | Secrétaire | 98 | 0 | 0 | 98 | 17 | 115 | 1'449 | 1'000 |
| Pascal Indermitte | | 90 | 0 | 3 | 93 | 16 | 109 | 1'140 | 1'557 |
| Patrick Héritier | (dès le 21.4.21) | 55 | 0 | 0 | 55 | 10 | 65 | 150 | 4'890 |
| Edgar Jeitziner | (dès le 21.4.21) | 52 | 0 | 0 | 52 | 35 | 87 | 0 | 0 |
| Anja Wyden Guelpa | (dès le 21.4.21) | 49 | 0 | 0 | 49 | 28 | 77 | 0 | 0 |
| Serge Métrailler | (dès le 21.4.21) | 58 | 0 | 0 | 58 | 10 | 68 | 1 | 26 |
| Sandra Lathion | (jusqu'au 9.12.21) | 77 | 8 | 0 | 85 | 44 | 129 | | |
| Stephan Imboden | (jusqu'au 21.4.21) | 38 | 35 | 0 | 73 | 12 | 85 | | |
| Chantal Balet Emery | (jusqu'au 21.4.21) | 26 | 35 | 0 | 61 | 9 | 70 | | |
| Fernand Mariétan | (jusqu'au 21.4.21) | 25 | 35 | 2 | 62 | 8 | 70 | | |
| Ivan Rouvinet | (jusqu'au 21.4.21) | 25 | 35 | 0 | 60 | 8 | 68 | | |
| Total | | 914 | 148 | 10 | 1'072 | 362 | 1'434 | 8'481 | 8'989 |

| Conseil d'administration 2020 | | Rémunérations | | | | | | Détenion d'actions 31.12.2020 | Soldes des prêts 31.12.2020 |
|-------------------------------|----------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| | | Honoraires nets (fixes) | Actions nettes (variables) | Autres : Consulting/ Mandats nets | Total des rémunérations nettes | Charges sociales et prévoyance: Contributions Banque et Administrateur | Total des rémunérations | | |
| Pierre-Alain Grichting | Président | 176 | 47 | 0 | 223 | 59 | 282 | 2'124 | 1'492 |
| Gabriel Décaillet | Secrétaire | 70 | 15 | 5 | 90 | 15 | 105 | 2'555 | 60 |
| Jean-Albert Ferrez | | 79 | 16 | 0 | 95 | 16 | 111 | 586 | 1'000 |
| Pascal Indermitte | | 66 | 12 | 0 | 78 | 14 | 92 | 940 | 827 |
| Sandra Lathion | | 59 | 14 | 0 | 73 | 17 | 90 | 231 | 1'552 |
| Stephan Imboden | Vice-président | 94 | 15 | 0 | 109 | 19 | 128 | 4'052 | 1'570 |
| Chantal Balet Emery | | 67 | 17 | 0 | 84 | 10 | 94 | 525 | 503 |
| Fernand Mariétan | | 62 | 13 | 5 | 80 | 9 | 89 | 2'117 | 427 |
| Ivan Rouvinet | | 62 | 16 | 0 | 78 | 9 | 87 | 936 | 0 |
| Total | | 735 | 165 | 10 | 910 | 168 | 1'078 | 14'066 | 7'431 |

En 2021, la rémunération des membres du Conseil d'administration a été adaptée notamment par la suppression de la rémunération variable en actions.

En 2020, la rémunération variable en actions était calculée sur un cours par action de CHF 101.65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2020 ex-dividende. Ce cours est ensuite déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage pouvant aller de 2 à 10 ans, selon le choix de chaque bénéficiaire.

Les administrateurs peuvent, depuis octobre 2020, accéder au plan de prévoyance de la Caisse de retraite selon les modalités fixées dans le règlement.

La Banque n'attribue aucune option aux membres du Conseil d'administration.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres du Conseil d'administration ou à d'anciens membres.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles octroyées au personnel et aux retraités.

La BCVs n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration.

8. Informations relatives au bilan

Direction générale

| | 2021 | | 2020 | |
|---|------------------------------|--|--------------------------------|--------------------------|
| | Oliver Schnyder Président | Total Direction générale ¹⁾ | Pascal Perruchoud Président | Total Direction générale |
| Rémunérations | | | | |
| - Rémunérations fixes (nettes) | 384 | 1'728 | 420 | 1'444 |
| - Rémunérations variables en espèce (nettes) | 248 | 1'054 | 153 | 801 |
| - Rémunérations variables en actions (nettes) | 52 | 212 | 57 | 236 |
| - Autres rémunération en actions (nettes) | 3 | 133 | 4 | 22 |
| Total des rémunérations nettes | 687 | 3'127 | 634 | 2'503 |
| Charges sociales - Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance | 368 | 1'806 | 457 | 1'589 |
| Total des rémunérations | 1'055 | 4'933 | 1'091 | 4'092 |
| Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque | 1 | 85 | 77 | 109 |
| | Nicolas Debons | Total Direction générale | Pascal Perruchoud | Total Direction générale |
| Soldes des prêts | 2'633 | 7'109 | 3'169 | 9'910 |

¹⁾ Pascal Perruchoud jusqu'au 31 mars 2021, Fabrice Constantin dès le 1 janvier 2021 et Georges Tavernier dès le 1^{er} février 2021

Détention d'actions

| 31.12.2021 | Oliver Schnyder | Christian Donzé | Nicolas Debons | Daniel Rossi | Fabrice Constantin | Georges Tavernier | Total Direction générale |
|------------|-------------------|-----------------|----------------|--------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 3'263 | 5'116 | 4'820 | 7'777 | 2'493 | 130 | 23'599 |
| 31.12.2020 | Pascal Perruchoud | Christian Donzé | Nicolas Debons | Daniel Rossi | Oliver Schnyder | Total Direction générale | |
| | 6'256 | 4'465 | 4'755 | 6'595 | 2'612 | 24'683 | |

En 2021, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 73,75 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2021 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). De plus, la prestation de fidélité est indiquée dans « Autres rémunérations en actions (nettes) ».

En 2020, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 73,55 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2020 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans).

La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Aucune autre indemnité que celles mentionnées ci-dessus n'a été versée aux membres de la Direction Générale ou à d'anciens membres.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Aucune indemnité non conforme au marché n'a été versée à des personnes proches des membres de la Direction générale.

Le personnel, y compris les membres de la Direction Générale, et les retraités bénéficient de conditions préférentielles en matière de prêts. S'agissant des avances à taux variables, une réduction de 1.25 % par rapport au taux de base leur est accordée à concurrence d'un montant de prêt de CHF 1 million (réduction de 0.625 % au-delà). S'agissant des prêts à taux fixe, la Banque applique une marge d'intérêts de 0.5 % par rapport au taux de refinancement, à concurrence de prêt de CHF 1 million (marge de 0.875 % au-delà).

La BCVs octroie en plus à son personnel, pour un montant maximal de CHF 1 million des avances avec une marge de 0.2% par rapport au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants supérieurs à CHF 1 million, cette marge est de 0.4%.

La BCVs compte des prêts consentis à 7 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de CHF 2.33 million de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres de la Direction générale.

8. Informations relatives au bilan

8.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

| | | À vue | Résiliable | Échu d'ici 3 mois | Échu entre 3 et 12 mois | Échu entre 12 mois et 5 ans | Échu après 5 ans | Immobilisé | Total |
|--|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------|--------------|-------------------|
| Actifs | | | | | | | | | |
| Liquidités | | 3'286'597 | | | | | | | 3'286'597 |
| Créances sur les banques | | 94'551 | | 305'000 | 205'000 | 250'000 | | | 854'551 |
| Créances sur la clientèle | | 64'587 | 235'615 | 141'399 | 79'713 | 728'252 | 755'000 | | 2'004'566 |
| Créances hypothécaires | | 12'371 | 627'454 | 457'267 | 1'041'301 | 4'765'907 | 4'816'794 | | 11'721'094 |
| Opérations de négoce | | 338 | | | | | | | 338 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | | 31'057 | | | | | | | 31'057 |
| Immobilisations financières | | 62'929 | | 15'988 | 6'555 | 194'535 | 163'193 | 5'465 | 448'665 |
| Total | 31.12.2021 | 3'552'430 | 863'069 | 919'654 | 1'332'569 | 5'938'694 | 5'734'987 | 5'465 | 18'346'868 |
| Total | 31.12.2020 | 3'501'132 | 916'130 | 688'621 | 1'799'014 | 5'819'145 | 5'139'572 | 8'605 | 17'872'219 |
| Capitaux étrangers | | | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | | 13'274 | 120'000 | 628'965 | 563'788 | 215'000 | 113'000 | | 1'654'027 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | | | | 215'000 | | | | | 215'000 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | | 3'755'500 | 6'047'976 | 398'903 | 402'569 | 160'543 | 95'000 | | 10'860'491 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | | 97'830 | | | | | | | 97'830 |
| Obligations de caisse | | | | 3'252 | 7'427 | 12'336 | 1'485 | | 24'500 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | | | | 10'000 | 210'000 | 1'622'000 | 2'303'000 | | 4'145'000 |
| Total | 31.12.2021 | 3'866'604 | 6'167'976 | 1'256'120 | 1'183'784 | 2'009'879 | 2'512'485 | 0 | 16'996'848 |
| Total | 31.12.2020 | 4'239'352 | 6'125'819 | 1'144'120 | 1'122'817 | 1'782'566 | 2'203'930 | 0 | 16'618'604 |

8.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

8.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9. Informations relatives aux opérations hors bilan

9.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels en milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements de couverture de crédit et similaires | 0 | 0 |
| Garanties de prestation de garantie et similaires | 27'010 | 43'752 |
| Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires | 0 | 0 |
| Autres engagements conditionnels | 0 | 0 |
| Total des Engagements conditionnels | 27'010 | 43'752 |

9.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2021.

9.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------|--------------|
| Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces | 51'350 | 6'957 |
| Placements fiduciaires auprès de sociétés liées | 0 | 0 |
| Crédits fiduciaires | 0 | 0 |
| Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients | 0 | 0 |
| Cryptomonnaies détenues à titre fiduciaire pour le compte de clients, si ces cryptomonnaies sont séparables en cas de faillite de l'établissement | 0 | 0 |
| Autres opérations fiduciaires | 0 | 0 |
| Total des Opérations fiduciaires | 51'350 | 6'957 |

9.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

10.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

| Intérêts négatifs | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts) | -3'918 | -3'775 |
| Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts) | 6'530 | 5'064 |

10. Informations relatives au compte de résultat

| 10.3 Répartition des charges de personnel en milliers de francs | 2021 | 2020 |
|--|---------------|----------------|
| Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations) | 58'681 | 58'867 |
| - dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable | 1'526 | 1'686 |
| Prestations sociales | 16'334 | 16'041 |
| Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance | 0 | 0 |
| Autres charges de personnel | 3'085 | 2'952 |
| Charges de personnel opérationnelles | 78'100 | 77'860 |
| Allocation extraordinaire pour la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs | 0 | 29'000 |
| Total des charges de personnel | 78'100 | 106'860 |

La moyenne annuelle des emplois à plein temps s'élève à 485,34 pour l'année 2021 (2020: 481,41).
Le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires est publié en page 53 du présent rapport.

| 10.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Coût des locaux | 4'210 | 4'182 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 17'651 | 16'056 |
| Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel | 313 | 315 |
| Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO) | 427 | 448 |
| - dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel | 280 | 417 |
| - dont pour d'autres prestations de service | 147 | 31 |
| Autres charges d'exploitation | 17'098 | 15'615 |
| - dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque Cantonale du Valais) | 4'477 | 4'167 |
| Total des autres charges d'exploitation | 39'699 | 36'616 |

10.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Néant

10.6 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

10.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

10.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|--------------|
| Charges relatives aux impôts courants | 15'156 | 4'673 |
| Charges relatives aux impôts latents | 0 | 0 |
| Total Impôts | 15'156 | 4'673 |
| Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel | 12.93% | 5.37% |

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le Canton du Valais.

La charge fiscale de l'année 2020 avait été impactée par la déductibilité de la comptabilisation initiale de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

10. Informations relatives au compte de résultat

10.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les établissements dont les titres de participation sont cotés

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| | Actions nominatives | Actions nominatives |
| Bénéfice de l'exercice (en francs) | 68'496'230 | 67'352'143 |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en francs) | 33'500'000 | 15'700'000 |
| Résultat d'entreprise apuré (en francs) | 101'996'230 | 83'052'143 |
| Titres de participation en circulation | | |
| Nombre moyen pondéré | 15'800'000 | 15'800'000 |
| Bénéfice par titre de participation | 6,46 | 5,26 |

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives.

La Banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

Proposition du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

| | |
|---|---------------|
| Bénéfice | 68'496 |
| Bénéfice reporté | 4 |
| Bénéfice résultant du bilan | 68'500 |
| Répartition du bénéfice résultant du bilan | |
| Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice | 13'900 |
| Distribution au moyen du bénéfice au bilan - sur les actions nominatives | 54'510 |
| Report à nouveau | 90 |

Le Président du Conseil d'administration
Pierre-Alain Grichting

Le Président de la Direction générale
Oliver Schnyder

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, la présentation du tableau des flux de trésorerie et la présentation de l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 104 à 139) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 2'005 mios et CHF 11'721 mios (total de bilan de CHF 18'500 mios).

Ces créances sont présentées déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 152 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 55 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la Direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 118 à 119 et de l'annexe 8.2 en page 122 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs à l'activité de crédits, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous reposer sur les contrôles-clés vérifiés.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si une correction a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Autre information

Les comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 11 mars 2021.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

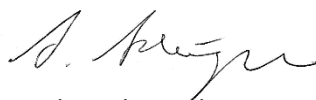
Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la répartition du bénéfice résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Sandro Schönenberger
Expert-réviseur agréé

Sion, le 21 mars 2022

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les "Exigences prudentielles de publication selon la «Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques»" au 31 décembre 2021.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

| | |
|--------------------------------|--|
| Risques de crédit : | - Approche standard internationale (AS-BRI) |
| Risques de marché : | - Approche « de-minimis » |
| Risques opérationnels : | - Approche de l'indicateur de base |

| Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Fonds propres pouvant être pris en compte | | |
| Capital social | 158'000 | 158'000 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 551'311 | 517'811 |
| Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté | 679'545 | 665'445 |
| Propres titres de participation | -9'476 | -8'353 |
| Fonds propres de base | 1'379'380 | 1'332'903 |
| Fonds propres de base (Tier 1) | 1'379'380 | 1'332'903 |
| Fonds propres complémentaires (Tier 2) | 62'289 | 62'289 |
| Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2) | 1'441'669 | 1'395'192 |
| Fonds propres nécessaires | | |
| Risques de crédit | 603'891 | 594'740 |
| Risques sans contrepartie | 9'188 | 9'504 |
| Risques de marché | 260 | 207 |
| Risques opérationnels | 35'466 | 35'090 |
| Fonds propres nécessaires minimaux | 648'805 | 639'541 |
| Positions pondérées en fonction des risques | 8'110'061 | 7'994'263 |
| Ratios de fonds propres | | |
| Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1) | 17.0% | 16.7% |
| Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1) | 17.0% | 16.7% |
| Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2) | 17.8% | 17.5% |
| Objectif stratégique défini par la Banque | 18.0% | 18.0% |
| Exigences de Fonds propres réglementaires fixées par le régulateur | 12.8% | 12.8% |
| Ratio de levier | 7.3% | 7.7% |
| Ratio de liquidité à court terme (LCR) | | |
| Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre | 156.9% | 138.3% |

Impressum

RESPONSABLES DE LA PUBLICATION

Philippe Glassey et Noémie Charpiot, BCVs

COORDINATION

Jade Luyet, BCVs

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dürri, BCVs

PHOTOGRAPHIES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Olivier Maire

PHOTOGRAPHIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Isabelle Favre

PHOTOGRAPHIE FONDATION DU 100^e DE LA BCVS ET PRIX CRÉATEURS

Lindaphotography

PHOTOGRAPHIES GRAND RAID BCVS

Etienne Bornet

RÉALISATION ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Siere

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.